



HAL
open science

La communauté chrétienne de Lyon dans le contexte des persécutions de 177 après J.-C.

Sandie Ouvrard

► **To cite this version:**

Sandie Ouvrard. La communauté chrétienne de Lyon dans le contexte des persécutions de 177 après J.-C.. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-03186373

HAL Id: dumas-03186373

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03186373v1>

Submitted on 31 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Master mention Histoire, Civilisations, Patrimoine

Parcours : Cultures, Savoirs et Techniques

LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE LYON

Dans le contexte des persécutions de 177 après J.C.

Mme OUVRARD Sandie



Amphithéâtre des Trois Gaules, photographié par Sandie Ouvrard, le 9 Juin 2017

Sous la direction de Mme/SOUSSIGNAN Rita
Mémoire soutenu publiquement le 25 / 06 / 2020

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier Mme Rita Compatangelo-Soussignan, Professeure des Universités en Histoire Romaine pour avoir accepté de diriger mes recherches. Et pour sa disponibilité à m'accompagner avec bienveillance dans les différentes étapes de mon travail, en me prodiguant les conseils méthodologiques et documentaires pour guider ma réflexion. Remercier aussi M. François Richard, Professeur émérite d'Histoire Romaine à l'Université de Nancy, pour sa visite à l'Université du Mans en Mai 2018 avant mon inscription en Master, et nos correspondances qui ont éclairé mon chemin. M. Jean François Reynaud, Professeur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie Médiévale à Lyon 3, pour ses références. M. Jean Claude Golvin, Architecte, Archéologue et chercheur à l'Université de Bordeaux pour nos échanges sur Lugdunum lors de sa visite au Carré Plantagenêt en Mars 2019. M. le Directeur du musée du christianisme de Lyon où je me rends chaque année, pour sa documentation en vue d'élargir ma connaissance de la vie à Lyon au II^e siècle. Mais également la bibliothèque du musée Lugdunum pour son accueil chaleureux et l'accès à une documentation complémentaire et plus affinée.

Je tiens également à remercier M. Vincent Vilmain, Maître de conférences en Histoire Contemporaine à LMU pour son dévouement et son engagement dans l'encadrement du Master HCP en EAD, dans le but de faciliter le bon déroulement de la formation. Ainsi que l'ensemble de l'équipe enseignante pour la qualité des contenus pédagogiques qui nous sont fournis et l'effort de disponibilité consenti dans l'accompagnement individuel.

Mes remerciements se tournent aussi vers mes responsables à l'Institut du Risque et de l'Assurance du Mans, M. Matoussi, M. Popier, M. Denis, et Mme Kleptsyna, ainsi que ma collègue Brigitte Bougard pour avoir soutenu et encouragé mon projet de reprise d'études, en vue d'élargir mes horizons professionnels. J'adresse également toute ma reconnaissance à Mme Sauvêtre, M. Ben Moha et Mme Voisin du Service de Formation Continue, pour leur accompagnement en termes d'aide à la prise en charge de la formation. M. le Président de l'Université pour son effort à encourager et défendre l'évolution de carrière des personnels. Remercier enfin l'équipe des bibliothécaires de BU Maine pour leur efficacité en matière de formation, de service à la recherche documentaire et d'accès à la documentation, car ils ont considérablement facilité mes démarches et mon avancée.

Ce mémoire de recherche est dédié à la Communauté Fraternelle des Martyrs Chrétiens de Lyon en 177. À Saint Pothin, Saint Irénée, et aux philosophes stoïciens.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

| | |
|--|-------|
| Cadre historique et géographique | p. 5 |
| Méthodologie de la recherche | p. 9 |
| État des sources | p. 10 |
| Historiographie du sujet | p. 13 |
| Plan de rédaction | p. 17 |

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉGLISE PRIMITIVE DE LYON ET SES ORIGINESp. 20

| | |
|---|-------|
| Introduction à la première partie | p. 21 |
|---|-------|

CHAPITRE I : LA MISSION DE POTHIN, LA SUCCESSION D'IRÉNÉE ET LES ORIGINES DE LA COMMUNAUTE CHRÉTIENNE LYONNAISEp. 22

| | |
|---|-------|
| I.A- La mission de Pothin | p. 23 |
| I.B- La succession d'Irénée..... | p. 25 |
| I.C- Les origines sociales et ethniques de la communauté chrétienne lyonnaise | p. 27 |
| I.C.1- Les chrétiens orientaux de Lyon..... | p. 27 |
| I.C.2- Le courant Montaniste | p. 29 |

CHAPITRE II : LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES D'ASIE MINEURE.....p. 32

| | |
|--|-------|
| II.A- Une enquête épigraphique sur l'origine du montanisme | p. 32 |
| II.A.1- Les origines géographiques du Montanisme | p. 32 |
| II.A.2- La datation des origines du Montanisme | p. 33 |
| II.A.3- Identification des inscriptions | p. 33 |
| II.A.4- Analyse épigraphique des pierres funéraires..... | p. 33 |
| II.A.5- La représentation du clergé féminin dans le Christianisme primitif et le Montanisme | p. 36 |
| II.A.6- Le statut social des montanistes | p. 36 |
| II.A.7- Christianisme Orthodoxe et Montanisme : deux idéologies distinctes | p. 37 |
| II.B- L'építaphe d'Abercius | p. 38 |
| II.B.1- L'épigramme | p. 38 |
| II.B.2- La Vita Abercii..... | p. 39 |
| Conclusion | p. 41 |

| | |
|--|--------------|
| DEUXIÈME PARTIE : CHRISTIANISME ET LÉGISLATION ROMAINE | p. 43 |
| Introduction à la deuxième partie..... | p. 44 |
| | |
| CHAPITRE I : APOLOGIES ET POUVOIR IMPÉRIAL, DE TRAJAN À MARC AURÈLE.. | p. 46 |
| I.A- La lettre des martyrs chrétiens de Lyon | p. 46 |
| I.B- Christianisme et culte impérial : un conflit idéologique..... | p. 47 |
| I.C- Les apologistes chrétiens | p. 50 |
| I.D- Les apologistes païens | p. 54 |
| I.E- Le règne de l'Empereur Marc Aurèle et le christianisme | p. 56 |
| | |
| CHAPITRE II : LUGDUNUM, CAPITALE DES GAULES | p. 60 |
| II.A- Lugdunum, capitale politique et administrative..... | p. 60 |
| II.A.1- La hiérarchie politique | p. 61 |
| II.A.2- L'économie de la cité | p. 62 |
| II.B- Les habitants de Lyon..... | p. 63 |
| II.C- Dieux romains et dieux orientaux à Lyon | p. 64 |
| II.C.1- Les divinités gallo-romaines | p. 64 |
| II.C.2- Les divinités romaines à Lugdunum | p. 65 |
| II.C.3- Les cultes domestiques | p. 67 |
| II.C.4- Les cultes orientaux..... | p. 67 |
| II.C.4.a- Le culte de Cybèle | p. 68 |
| II.C.4.b- Le culte d'Isis | p. 69 |
| II.C.4.c- Le culte de Mithra..... | p. 70 |
| II.D- Le culte impérial | p. 70 |
| II.D.1- Le culte du sanctuaire des Trois Gaules..... | p. 71 |
| II.D.2- Les représentants du culte impérial..... | p. 71 |
| II.E- Topographie de la ville | p. 71 |
| II.E.1- Le sanctuaire fédéral des Trois Gaules..... | p. 74 |
| II.E.1.a- Le sanctuaire fédéral du culte impérial..... | p. 74 |
| II.E.1.b- L'amphithéâtre des Trois Gaules..... | p. 75 |
| Conclusion | p. 77 |
| | |
| CHAPITRE III : LES PERSÉCUTIONS DE 177 A LYON | p. 78 |
| III.A- Les raisons des persécutions chrétiennes à Lyon..... | p. 79 |
| III.B- Le déroulement et le cadre légal des arrestations | p. 82 |

| | |
|---|-------|
| III.B.1- Les dénonciations..... | p. 84 |
| III.B.2- Les conditions d'emprisonnement | p. 85 |
| III.B.3- L'influence populaire | p. 86 |
| III.C- Types de condamnations | p. 88 |
| III.C.1- Le déroulement des interrogatoires..... | p. 88 |
| III.C.2- Trois types de condamnations..... | p. 93 |
| III.C.3- Le rôle des martyrs chrétiens de Lyon dans l'expansion du christianisme..... | p. 97 |
| Conclusion | p. 98 |

CONCLUSION GÉNÉRALE **p. 101**

SOURCES..... p. 102

BIBLIOGRAPHIE

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

RÉSUMÉ..... **p. 110**

ABSTRACT **p. 111**

INTRODUCTION

Cadre historique et géographique :

Le sujet dont il est question dans ce mémoire traite de la christianisation de l'Occident romain, à travers la communauté chrétienne de Lyon dans le contexte des persécutions en 177, à Lugdunum. Depuis le I^{er} siècle après J.C., le christianisme s'est diffusé localement dans les provinces d'Asie Mineure, puis plus largement dans les grandes métropoles de l'Empire Romain : Antioche, Smyrne, Rome, Lugdunum puis Carthage. Les événements dont nous allons parler se sont déroulés durant la période de la fête fédérale du sanctuaire des Trois Gaules - cérémonie annuelle dédiée à l'Empereur le 1^{er} Août - réunissant 60 peuples appartenant à l'ancienne Gaule chevelue après la conquête de César. La Gaule, qui fut ensuite partagée en trois provinces vers – 15 av. J.C. : La Belgique, la Lyonnaise et l'Aquitaine. Le règne de Marc Aurèle, empereur de 161 à 180 fut marqué par de nombreuses persécutions, mais aussi d'apologies en faveur des chrétiens, qui comptent de nombreux convertis parmi les citoyens romains. C'est dans ce contexte que s'est construite l'Église primitive en Gaule, et à Lyon où se sont déroulés ces événements.

À partir de la seconde moitié du I^{er} au III^e siècles après J.C. le christianisme a gagné toutes les grandes cités de l'Empire romain. Mais cette religion non reconnue par les autorités et qualifiée de *religio illicita*¹, connaît plusieurs épisodes de persécutions depuis la mort de Jésus, avec le martyre des apôtres Étienne, Jacques, Paul, Pierre, puis le martyre des disciples et évêques Ignace d'Antioche, Clément de Rome et Polycarpe de Smyrne. Vers 112, Pline le Jeune alors gouverneur de Bithynie (région située au Nord-Ouest de l'Asie Mineure) demande dans sa correspondance à l'Empereur « *quelle attitude adopter face aux chrétiens ?* »², alors dénoncés en grand nombre. Trajan mentionne dans son rescrit³ de ne pas les faire rechercher sauf sur dénonciation, laquelle précise-t-il, ne peut être anonyme. En outre, il recommande de faire condamner ceux qui sont convaincus et de pardonner à ceux qui ont nié en sacrifiant aux dieux.

Ces nombreuses dénonciations s'expliquent par le développement des communautés chrétiennes, qui se répandent non seulement dans toute la province de Pont-Bythinie, mais bien au-delà. Car le christianisme est représenté dans l'ensemble des grandes métropoles asiates où siègent les premiers évêques. On constate au II^e siècle que cette nouvelle religion pose un réel problème aux

¹ Domitien dans les années 80 ap. J.C a qualifié le christianisme de *superstitio judaica*, une superstition dérivée du judaïsme.

² Lettre de Pline le Jeune à Trajan, Livre X – Lettres 97 et 98 sur les chrétiens.

³ *Synchronicité chronologique du I^{er} et II^e siècles ap. J.C., issue des sources de l'HE d'Eusèbe de Césarée, Annexes 1.*

romains, qu'ils considèrent comme une secte juive. Et c'est en effet ce qui ressort de la lettre de Pline à Trajan lorsqu'il compare le phénomène à une maladie « *Il y en eu d'autres, atteints de la même folie* ». On peut déjà citer les sept églises d'Asie de l'Apocalypse de Jean, situées en Anatolie et Phrygie, où l'apôtre Paul a effectué sa mission évangélique vers la moitié du I^{er} siècle : Éphèse, Smyrne, Pergame, Thyathire, Sardes, Philadelphie et Laodicée. Mais aussi plus à l'est, à Antioche dans la Province de Galatie, Césarée en Cappadoce, puis enfin au sud, en Lycie et Cilicie.

Si l'on s'appuie sur le seul exemple de la Phrygie, plusieurs éléments ont prouvé l'existence de communautés chrétiennes dans la province dès le II^e siècle : tout d'abord, nous le verrons, diverses sources manuscrites rapportées dans l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée (apologies, actes, hérésies), mais également des sources épigraphiques prouvant l'existence du courant Montaniste et l'Inscription d'Abercius⁴ qui constitue la plus ancienne confession de foi chrétienne. On pourra également citer l'exemple du témoin direct et disciple de l'apôtre Jean, Polycarpe de Smyrne, né en 80 et devenu évêque en 110 après J.C., dont Eusèbe rapporta l'émouvant témoignage puis le martyre⁵. Irénée de Lyon qui l'a connu à Smyrne, le présentera plus tard comme un des premiers successeurs des apôtres qu'il cite dans une lettre⁶ à Florinus, également rapportée par Eusèbe.

Pour comprendre les origines de la communauté chrétienne lyonnaise et le déroulement des persécutions, la source principale citée en référence est la *Lettre des martyrs chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie* rapportée par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique*. Mais le texte du rescrit de Trajan à Pline le Jeune datant de 112 après J.C. est indispensable pour expliquer la consultation du gouverneur de Lyon à l'empereur Marc Aurèle au sujet des chrétiens. Nous savons grâce à Eusèbe que la liste des 47 martyrs jointe à la lettre est divisée en trois groupes, ce qui nous renseigne sur le type de condamnations reçues, selon que les chrétiens étaient des citoyens romains ou non citoyens. Cependant, nous devons élargir le champ de nos recherches pour répondre à notre problématique, qui consiste d'une part à saisir l'enjeu des persécutions pour les autorités romaines ; d'autre part à comprendre comment s'est diffusé le christianisme en Gaule, malgré le martyre de 47 chrétiens en 177 à Lyon.

Nous examinerons tout d'abord les correspondances des représentants des communautés chrétiennes de l'Empire romain, et les sources épigraphiques mises au jour par les archéologues en Asie Mineure pour présenter :

- l'Église primitive et la mission des fondateurs de l'Église de Lyon,

⁴ *Inscription phrygienne de l'évêque Abercius*, trouvé sur internet.

⁵ Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, XV.

⁶ Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre V, IV.

- puis les caractéristiques et origines de la communauté chrétienne lyonnaise au II^e siècle après J.C.

Nous devons aussi nous demander ce qui justifie l'opposition entre païens et chrétiens, et pourquoi Marc Aurèle a durci la législation contre l'expansion du christianisme dans l'Empire. Par conséquent, nous analyserons les apologues païennes et chrétiennes, et la vie de Marc Aurèle, au début de la deuxième partie pour expliquer :

- le conflit idéologique entre la nouvelle religion (considérée comme une secte juive) et le culte impérial.

À partir de ce cadre historique et religieux, il faudra ensuite nous tourner vers l'archéologie lyonnaise du II^e siècle. Ainsi, nous présenterons :

- Lugdunum et son rôle administratif,

- la culture grecque et les dieux orientaux, puis le culte impérial et les dieux romains.

Ainsi, la compréhension de l'environnement politique et religieux de la capitale des Gaules nous permettra d'expliquer l'hostilité des païens et des autorités romaines contre la communauté chrétienne lyonnaise. Cependant, il faudra aussi nous appuyer sur les apologues, les *Actes des martyrs* et l'historiographie récente pour saisir :

- Les motifs des persécutions, le déroulement et le cadre légal des arrestations, les modalités d'emprisonnement,

- puis enfin, les types de condamnations reçues selon l'âge, le sexe, le statut social, les origines ethniques.

Malgré les différentes phases des persécutions depuis plus d'un siècle, nous verrons que l'unité de l'Église s'est renforcée à travers les récits *Actes* et les apologues. C'est ce constat qui nous permettra d'expliquer :

- le rôle des martyrs chrétiens de Lyon dans l'expansion du christianisme en Gaule.

La première partie de ce mémoire portera sur l'Église primitive de Lyon et ses origines, et se divise en deux chapitres. Il s'agira tout d'abord de présenter la mission de ses deux représentants, Pothin et Irénée, en nous appuyant sur *l'Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée. Puis les origines de la communauté chrétienne lyonnaise, à partir de l'étude démographique Garth Thomas sur Lugdunum durant la seconde moitié II^e siècle. Une partie des chrétiens de Lyon étant d'origine grecque, nous poursuivrons en abordant la christianisation de l'Asie Mineure dans les provinces de

Phrygie et Anatolie. Ainsi nous comprendrons que différents courants chrétiens ont constitué les débuts de l'Église primitive, notamment le Montanisme, que nous étudierons à l'aide de sources épigraphiques, issues de campagnes de fouilles réalisées en 1986 par Stephen Mitchell. Grâce aux recherches de Peter Thonemann, nous nous pencherons ensuite sur le plus ancien témoignage du christianisme primitif à travers l'Épithaphe d'Abercius, afin d'identifier les symboles des premiers chrétiens.

La deuxième partie du mémoire sera consacrée au christianisme et à la législation romaine. Il se décline en trois chapitres : dans un premier temps, il s'agira d'exposer et comparer les apologies des païens et chrétiens pour mieux comprendre leur conflit idéologique. Mais également de nous pencher sur les édits des empereurs Hadrien et Antonin le Pieux, puis sur le règne de l'Empereur Marc Aurèle dans le but de saisir sa position à l'égard des chrétiens, et ce qui a motivé ses décisions contre les chrétiens de Lyon. Ensuite, nous présenterons les différentes classes sociales et statuts juridiques des habitants de Lyon. Dans ce cadre, nous nous appuierons sur une étude démographique de Lyon et ses quartiers au II^e siècle, réalisée par Amable Audin, qui a procédé à un classement topographique et chronologique des épithaphes.

La deuxième chapitre sur Lugdunum s'appuie sur les fouilles archéologiques du XVIII^e au XX^e siècle pour mettre en évidence l'influence romaine de la capitale des Gaules, à travers sa parure monumentale : dieux romains et orientaux, temples, sanctuaire, sépultures, dédicaces... Et son cadre urbain. Ainsi, nous pourrions mesurer la place occupée par le culte païen dans la vie quotidienne au II^e siècle. Nous présenterons ensuite le culte impérial, sa fonction et son déroulement. Comme le mentionne la lettre rapportée par Eusèbe, ce devoir civique qui fédère le peuple autour de l'empereur est présent à différents lieux de la ville, qui ont été marqués par les persécutions de 177. Ce que nous montrerons avec la topographie de Lyon au II^e siècle, proposée par Michel Lenoble.

Dans le dernier chapitre de cette partie, nous exposerons les motifs des persécutions en comparant les apologies avec le récit de la *Lettre des martyrs chrétiens de Lyon*. Puis, afin de comprendre le déroulement, le cadre légal des arrestations et les conditions d'emprisonnement des chrétiens, nous analyserons les *Actes des martyrs* de cette période, que nous comparerons avec les événements de 177. Nous ferons de même pour le déroulement des interrogatoires, ce qui nous amènera au dernier point. Pour comprendre les différents types de condamnations infligées aux chrétiens en fonction de leur statut, nous nous appuierons sur la typologie des listes des 47 martyrs, et la comparaison du rescrit de Trajan adressé à Plinie le jeune, avec la réponse de l'empereur Marc Aurèle au gouverneur de Lyon. Puis nous mettrons en évidence l'influence populaire dans les condamnations du groupe de martyrs jetés dans l'arène. Nous achèverons cette partie en présentant la culture grecque et les persécutions comme éléments fondateurs des débuts de l'Église en Gaule.

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

| Sources anciennes | Historiographie récente | Sources épigraphiques |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Les actes apocryphes• Eusèbe de Césarée• Actes des martyres• Justin• Les édits des empereurs• Irénée de Lyon | <ul style="list-style-type: none">• M. F. Baslez• A. Pelletier• F. Richard• Éric Rebillard• J. F. Reynaud• Y. Rivière• J. Schmidt | <ul style="list-style-type: none">• A. Audin• S. Mitchell• M. Mitchell• P. Thonemann• A. Pelletier |

La bibliographie se décline en 3 axes :

- Les sources anciennes sélectionnées font référence aux Actes apocryphes, à l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée, à l'Apologie de Justin, aux édits des empereurs Trajan et Hadrien, puis au Traité contre les hérésies d'Irénée de Lyon.
- L'historiographie récente s'appuie sur les travaux des chercheurs en Histoire de l'Antiquité romaine, et les archéologues spécialisés dans l'évolution du christianisme dans l'Empire romain durant les premiers siècles après J.C.
- Les sources épigraphiques révélées par les campagnes de fouilles archéologiques du XIX^e et XX^e siècle en Asie Mineure, qui ont été étudiées par Stephen Mitchell et Peter Thonemann. Puis à Lugdunum avec Amable Audin et André Pelletier.

ÉTAT DES SOURCES

Les sources présentées dans le corpus et la bibliographie s'organisent autour des trois thématiques abordées dans ce mémoire :

1. l'Église primitive,
2. Les sources épigraphiques,
3. La législation romaine.

Voici une présentation brève des principaux auteurs de l'antiquité romaine et de l'historiographie récente, qui seront mentionnés dans ce mémoire :

L'Église primitive :

Eusèbe de Césarée est un intellectuel d'Alexandrie né vers 260 et mort en 339. Il devient clerc très jeune, puis prêtre et évêque. Il rejoint la bibliothèque d'Origène à Césarée sous la conduite de son maître Pamphile où il collationne des documents anciens. Ses travaux portent sur ses spécialités que sont la Bible et la Théologie, ce qui l'amènent à faire le récit de l'Histoire de l'Église intitulé *Histoire Ecclésiastique*, qui est son ouvrage le plus connu.

Écrit par Eusèbe au début du IV^e siècle, l'*Histoire Ecclésiastique* se décline en dix volumes. Le premier volume traite de la vie de Jésus et propose le plan des neuf volumes suivants. Ce deuxième volume rassemble les livres V et VI, qui présentent les débuts de l'église du I^{er} au III^e siècle après JC. Eusèbe analyse les nombreux textes anciens qu'il a collectés, dont les différents épisodes de persécutions que connurent les premiers temps de l'église.

Le Livre V démarre avec la Lettre des martyrs chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie, rapportée on le suppose, par l'évêque Saint Irénée qui a succédé à Pothin. Et dont Eusèbe a repris des extraits. La lettre sera citée en référence tout au long du mémoire, car cette source rassemble ses trois thématiques inhérentes. Mais nous nous appuyerons également sur l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe pour aborder la question des hérésies, et notamment le courant Montaniste, dans le deuxième chapitre de la première partie qui est consacré aux sources épigraphiques d'Asie Mineure.

Irénée de Lyon, de culture grecque d'après son traité *Contre les hérésies*, où il évoque notamment ses souvenirs avec Polycarpe de Smyrne, il devient évêque de Lyon après la mort de Pothin en prison, pendant l'épisode des persécutions de 177. Ce que confirme un chapitre qui suit les différents passages de la lettre rapporté par Eusèbe, lorsque la communauté chrétienne lyonnaise le recommande à Eleuthère pour succéder à Pothin. Reconnu comme un des pères de l'Église, il tient

un rôle diplomatique à Rome et participe à la fondation de l'Église en Gaule avec les chrétiens rescapés de la capitale des Gaules. Il est cité dans le premier chapitre de la première partie du mémoire, dédié à la mission des premiers chefs de l'Église lyonnaise, où nous citons les extraits de ses textes sur le mode de vie de Polycarpe, héritier de l'apôtre Jean, puis son martyre à Smyrne.

Justin de Naplouse, né en 100 après J.C. à Flavia Néapolis en Judée Samarie (actuelle Cisjordanie), est un philosophe et apologiste chrétien. Il se serait convertit au christianisme vers 150 lors de son passage à Éphèse, après un cheminement philosophique et spirituel dont il fait mention dans son *Dialogue avec Tryphon*. Installé à Rome, il ouvre une école de philosophie où il enseigne la doctrine chrétienne. Il écrit deux *Apologies* pour les chrétiens en dénonçant les persécutions et dénonciations calomnieuses à leur encontre. Il est cependant dénoncé par Crescens le Cynique, et condamné au martyre par les autorités romaines pour son refus de sacrifier aux dieux et de se soumettre à l'Empereur. De citoyenneté romaine, il est mort décapité en 165. Dans le premier chapitre de la deuxième partie, consacré au conflit qui oppose l'idéologie païenne et chrétienne, nous nous pencherons sur l'*Apologie de Justin*, qui a listé cinq motifs de persécutions contre les chrétiens, afin de défendre leurs droits devant le pouvoir impérial. Dans cette apologie, il justifie également l'interdiction des sacrifices par la doctrine chrétienne et compare les dieux des païens à des démons. Ce qui offense les païens.

La législation romaine :

Pline le Jeune (vers 61 – 115 ap. J.C.), né à Côme sous le nom Caius Caecilius, il devient gouverneur impérial de la province de Bithynie et Pont entre 111 et 113. Connu notamment pour sa correspondance, il écrit à l'Empereur Trajan en 112 au sujet des chrétiens dénoncés par les païens de sa province. Sa consultation a pour but de mieux connaître la législation impériale pour l'appliquer à l'ensemble de la communauté chrétienne de sa région, afin d'éviter l'affaiblissement du nombre de païens culte impérial et leur conversion à la nouvelle doctrine. C'est sa correspondance à l'Empereur Trajan qui donne lieu au rescrit contre les chrétiens en 112, car la nouvelle doctrine s'est répandue partout dans la province dont il est le légat, et il ne sait pas comment éradiquer ce phénomène qu'il compare à une maladie.

Trajan (53 – 117 après J.C.), Marcus Ulpius Traianus est empereur de 98 à 117. Il fait notamment construire le forum de Trajan et édifier la colonne Trajane, pour immortaliser ses campagnes contre les Daces entre 101 et 107. En 112, Trajan répond à Pline le Jeune par un rescrit selon lequel il faut condamner les chrétiens qui confessent leur foi, et refuser les dénonciations anonymes. Son cousin Hadrien lui succède en 117. Nous mentionnerons les extraits de son rescrit

dans le premier et troisième chapitre de la seconde partie, pour expliquer d'une part le conflit idéologique entre doctrine païenne et chrétienne. D'autre part pour expliquer la position de Marc Aurèle vis-à-vis des chrétiens, et le type de condamnations infligées aux 47 martyrs de Lyon en 177.

HISTORIOGRAPHIE DU SUJET

(HISTORIENS DU XIX^e & XX^e SIÈCLES)

1. L'Église primitive :

Marie Françoise Baslez, est une historienne, professeur d'histoire grecque et professeur d'histoire des religions à l'Université Paris IV-Sorbonne. Elle réalise plusieurs ouvrages sur les sociétés et religions du monde gréco-romain, notamment sur Saint Paul et les origines du christianisme. Dans le premier chapitre de la deuxième partie, consacré au conflit idéologique entre chrétiens et païens, nous ferons référence à quelques-uns de ces ouvrages qui nous renseigneront sur :

- la mission apostolique et la christianisation de l'Empire romain durant les trois premiers siècles après Jésus-Christ.

- La législation romaine et les persécutions menées contre les chrétiens, car ils ne soumettent pas aux règles de la société romaine à travers les cultes religieux de la doctrine païenne.

Son analyse axée sur les stéréotypes de la persécution, le martyre et la situation des chrétiens dans l'Empire, permet de mieux saisir les représentations des romains et païens sur la nouvelle religion.

André Pelletier est archéologue et enseignant spécialiste de l'antiquité romaine. Directeur des campagnes de fouilles à Vienne durant les années 1960-1970, il consacre ses publications à l'archéologie gallo-romaine de Lyon. Pour aborder les aspects des cultes païens et l'ornementation monumentale de la cité, dans la deuxième partie de ce mémoire, nous nous appuyerons sur ses ouvrages consacrés au Lyon antique. Car ils ont apporté un éclairage important sur les cultes gallo-romains, orientaux et le culte impérial. Et plus largement sur la société lyonnaise du II^e siècle.

François Richard est un historien membre du conseil scientifique des Sources Chrétiennes, CNRS ISOMA UMR 5189. Il a consacré ses recherches au Christianisme dans l'Empire Romain, le culte impérial et surtout, la mer dans l'Antiquité. Il a également participé à la mise en place du musée de l'Antiquaille à Lyon, unique musée du christianisme en France où se trouve le cachot de Saint Pothin et des mosaïques représentant les 48 martyrs chrétiens de l'an 177. Les résultats de ses recherches sur la communauté chrétienne lyonnaise au II^e siècle seront cités dans plusieurs chapitres de ce mémoire. En effet, ses travaux ont contribué à aborder différents points sur :

- la question de l'unité de l'Église dans l'Empire romain.
- Les missions des deux premiers chefs de la communauté chrétienne lyonnaise, Pothin et Irénée.
- Le déroulement de la persécution et l'analyse onomastique de la liste des 47 martyrs.

2. Les sources épigraphiques :

Amable Audin (1899 – 1990) était un archéologue français originaire de Lyon, né à la fin du XIX^e siècle. Spécialiste de l'histoire gallo-romaine de Lugdunum, il a participé à la découverte de sites archéologiques majeurs de la ville antique romaine de Lugdunum à Fourvière (Théâtre antique, Odéon...) puis l'Amphithéâtre des Trois Gaules où se déroulait la fête annuelle du sanctuaire fédéral des Trois Gaules, réunissant 60 cités. Lieux également marqués par les persécutions de 177. Parmi ses publications, il effectue en 1956 une synthèse de ses notes et plans intitulée *La Topographie de Lugdunum*, que Michel Lenoble a approfondie dernièrement, et sur laquelle il faut s'appuyer pour connaître l'organisation et la répartition de la population par secteur dans le Lyon du II^e siècle. L'étude onomastique d'un groupe d'inscriptions d'Amable Audin, mise en comparaison avec les informations de la *Lettre des martyrs chrétiens de Lyon*, a également permis de reconstituer la chronologie et les lieux des persécutions de 177. Ses travaux cités en référence ont renseigné la partie consacrée à Lugdunum, capitale des Gaule.

Stephen Mitchell, il a été professeur de culture hellénistique de 2002 à 2011 avant de devenir émérite. Il a été nommé compagnon de la British Academy en 2002 et a siégé pendant quelques années à son Conseil. Ses publications portent essentiellement sur l'Asie Mineure dans l'Antiquité. Dans le cadre de ses recherches sur le Christianisme Primitif, il mène son analyse par l'exploration de textes, d'inscriptions et d'archéologie. Ses recherches portent notamment sur le courant Montaniste, dont il sera question dans le deuxième chapitre de la première partie de ce mémoire. Une sélection de ses résultats sur les fouilles archéologiques de Théménouthyrai sera présentée dans la deuxième partie du corpus.

L'article intitulé "An epigraphic probe into the origins of Montanism", fait référence aux débuts de l'Église en Asie Mineure à travers le courant Montaniste également représenté à Lyon au moment des persécutions contre les chrétiens en 177 après J.C. L'analyse de la *lettre des martyrs chrétiens de Vienne et Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie*, rapportée par Eusèbe de Césarée dans le livre V de son Histoire Ecclésiastique, - effectuée par l'historien australien Garth Thomas dans son compte rendu intitulé La Condition Sociale de l'Église de Lyon en 177 lors du colloque de Septembre 1977 à Lyon - a notamment révélé l'existence de montanistes à Lyon. Selon lui, les tous premiers chrétiens

originaires d'Asie Mineure seraient arrivés dans la colonie romaine de Lugdunum par la Méditerranée en remontant le Rhône à partir de Marseille, grâce aux échanges commerciaux du bassin Méditerranée. Par conséquent, l'étude des pierres funéraires de Temenouthyrai par Stephen Mitchell et ses contemporains, datées entre 180 et 215, est tout à fait pertinente. D'une part, elle permet de mieux comprendre les origines du christianisme en Asie Mineure, et d'autre part en Gaule, car au-delà des origines asiatiques de la communauté chrétienne lyonnaise, ces inscriptions ont été datées à une période associée à plusieurs événements :

- les origines du Montanisme estimées à environ 150 après J.C.,
- l'arrivée de l'évêque Pothin et son successeur Irénée à Lyon sans doute au même moment,
- les persécutions de 177 sous l'empereur Marc Aurèle.

Peter Thonemann enseigne l'histoire grecque et romaine, mais il s'est aussi spécialisé dans l'archéologie et l'étude des inscriptions antiques et médiévales en Asie Mineure. Il s'intéresse particulièrement au christianisme primitif dans un article édité en 2012 sur l'épithaphe d'Abercius, auquel nous ferons référence dans la première partie de ce mémoire, pour expliquer les origines de la communauté chrétienne lyonnaise. Cette inscription constitue le plus ancien témoignage chrétien et nous renseigne également sur les symboles du christianisme primitif.

L'analyse de Thonemann sur la méthodologie du rédacteur de la *Vita Abercii* est également pertinente. Car l'historien montre l'intérêt de combiner différentes sources, pour restituer une information datant du II^e siècle. D'autant que le rédacteur anonyme de la *Vita Abercii* l'a produit durant la seconde moitié du IV^e siècle, dans un contexte social et politique en pleine mutation. S'agissant de l'épistule de Marcus Aurelius à Euxenianus Pollio, il est intéressant de voir comment Peter Thonemann a vérifié l'information de la lettre de l'Empereur Marc Aurèle à Euxenianus Pollio de Hiérapolis. C'est à dire à partir de la titulature de l'Empereur, en comparant des lettres en grec et en latin datées de la même période. Établir un relevé des incohérences dans la deuxième partie, lui a permis de conclure à une version interpolée d'une véritable lettre impériale datant de 177/178.

3. La législation romaine :

Yann Rivière, était directeur des études sur l'Antiquité de l'École française de Rome, avant de devenir directeur d'études à l'EHESS. Spécialisé en histoire politique et juridique de la Rome antique, il est maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Nous nous appuyons sur ses publications dans le dernier chapitre de la deuxième partie de ce mémoire pour traiter des

conditions d'emprisonnement des martyrs chrétiens de Lyon en 177. Car dans ses travaux, il présente la fonction du *Carcer* durant l'antiquité, comme un lieu de réclusion qui précède l'exécution des martyrs, et non celui où les condamnés purgent une peine suite à leur condamnation.

Joël Schmidt, né en 1937, il est romancier, historien spécialiste de l'histoire romaine, journaliste et critique littéraire. Lecteur dans différentes maisons d'édition (Albin Michel), il a collaboré à différents journaux (critique littéraire pour l'hebdomadaire protestant Réforme) et à de nombreux ouvrages collectifs (articles Rhodes et Messaline pour l'Encyclopædia Universalis par exemple). Il s'appuie notamment sur le règne de l'Empereur Marc Aurèle pour expliquer les persécutions des chrétiens de Lyon en 177, et compare les apologues païennes et chrétiennes pour comprendre le conflit idéologique des deux doctrines. Je me suis appuyée sur la méthodologie de son dernier ouvrage, pour mettre en comparaison les doctrines païennes et chrétiennes. Il s'est également penché sur le règne de l'Empereur Marc Aurèle et son attachement à la tradition païenne pour justifier les persécutions lyonnaises. C'est pourquoi *Martyrs de Lyon, 177 après Jésus Christ* sera cité en référence dans la seconde partie du mémoire.

PLAN DE RÉDACTION

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉGLISE PRIMITIVE DE LYON ET SES ORIGINES

Introduction à la première partie

CHAPITRE I : LA MISSION DE POTHIN, LA SUCCESSION D'IRÉNÉE ET LES ORIGINES DE LA COMMUNAUTE CHRÉTIENNE LYONNAISE

I.A- La mission de Pothin

I.B- La succession d'Irénée

I.C- Les origines sociales et ethniques de la communauté chrétienne lyonnaise

I.C.1- Les chrétiens orientaux de Lyon

I.C.2- Le courant Montaniste

CHAPITRE II : LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES D'ASIE MINEURE

II.A- Une enquête épigraphique sur l'origine du montanisme

II.A.1- Les origines géographiques du Montanisme

II.A.2- La datation des origines du Montanisme

II.A.3- Identification des inscriptions

II.A.4- Analyse épigraphique des pierres funéraires

II.A.5- La représentation du clergé féminin dans le Christianisme primitif et le Montanisme

II.A.6- Le statut social des montanistes

II.A.7- Christianisme Orthodoxe et Montanisme : deux idéologies distinctes

II.B- L'épithaphe d'Abercius

II.B.1- L'épigramme

II.B.2- La Vita Abercii

Conclusion

DEUXIÈME PARTIE : CHRISTIANISME ET LÉGISLATION ROMAINE

Introduction à la deuxième partie

CHAPITRE I : APOLOGIES ET POUVOIR IMPÉRIAL – DE TRAJAN À MARC AURÈLE

- I.A- La lettre des martyrs chrétiens de Lyon
- I.B- Christianisme et culte impérial : un conflit idéologique
- I.C- Les apologistes chrétiens
- I.D- Les apologistes païens
- I.E- Le règne de l'Empereur Marc Aurèle et le christianisme

CHAPITRE II : LUGDUNUM, CAPITALE DES GAULES

- II.A- Lugdunum, capitale politique et administrative
 - II.A.1- La hiérarchie politique
 - II.A.2- L'économie de la cité
 - II.B- Les habitants de Lyon
 - II.C- Dieux romains et dieux orientaux à Lyon
 - II.C.1- Les divinités gallo-romaines
 - II.C.2- Les divinités romaines à Lugdunum
 - II.C.3- Les cultes domestiques
 - II.C.4- Les cultes orientaux
 - II.C.4.a- Le culte de Cybèle
 - II.C.4.b- Le culte d'Isis
 - II.C.4.c- Le culte de Mithra
 - II.D- Le culte impérial
 - II.D.1- Le culte du sanctuaire des Trois Gaules
 - II.D.2- Les représentants du culte impérial
 - II.E- Topographie de la ville
 - II.E.1- Le sanctuaire fédéral des Trois Gaules
 - II.E.1.a- Le sanctuaire fédéral du culte impérial
 - II.E.1.b- L'amphithéâtre des Trois Gaules
- Conclusion

CHAPITRE III : LES PERSECUTIONS DE 177 A LYON

III.A- Les raisons des persécutions chrétiennes à Lyon

III.B- Le déroulement et le cadre légal des arrestations

III.B.1- Les dénonciations

III.B.2- Les conditions d'emprisonnement

III.B.3- L'influence populaire

III.C- Types de condamnations

III.C.1- Le déroulement des interrogatoires

III.C.2- Trois types de condamnations

III.C.3- Le rôle des martyrs chrétiens de Lyon dans l'expansion du christianisme

Conclusion

CONCLUSION GÉNÉRALE

PREMIÈRE PARTIE
L'ÉGLISE PRIMITIVE DE LYON ET SES ORIGINES

INTRODUCTION À LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie est consacrée à l'église primitive de Lyon et ses origines. Elle se divise en deux chapitres, et sera traitée à l'aide les nombreuses sources rapportées par Eusèbe de Césarée dans son *Histoire Ecclésiastique*. Notamment la *Lettre des martyrs chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie*, source principale citée en référence.

Il s'agira tout d'abord de présenter dans quel contexte s'est construite l'Église primitive à Lugdunum, capitale des Gaules. Puis de définir le rôle de son représentant Pothin et son successeur Irénée, à la fois défenseur de la tradition héritée des disciples des apôtres, et diplomate religieux. Les *correspondances d'Ignace d'Antioche*, le *Contre les hérésies* d'Irénée, les *Actes du martyr de Polycarpe* et l'historiographie récente nous renseigneront sur les missions des fondateurs de l'Église lyonnaise. Pour comprendre les débuts du Christianisme dans l'occident romain, il faudra ensuite identifier les origines sociales et ethniques de la communauté chrétienne lyonnaise, ce que nous ferons à l'aide d'un article de Garth Thomas sur *La Condition Sociale de l'Église de Lyon en 177*.

Afin de mieux mesurer l'influence grecque de la communauté chrétienne lyonnaise et ses caractéristiques à travers le courant Montaniste, le deuxième chapitre sera consacré à l'étude de sources épigraphiques découvertes en Asie Mineure. Pour ce faire, nous nous appuierons sur l'historiographie récente, notamment les articles de Stephen Mitchell et Peter Thonemann ; leurs recherches étant portées sur les inscriptions funéraires de Temenouthyrai et l'Építaphe d'Abercius, datées du II^e siècle.

CHAPITRE I :

LA MISSION DE POTHIN, LA SUCCESSION D'IRÉNÉE

ET LES ORIGINES DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE LYONNAISE

Depuis le I^{er} siècle après J.C., le christianisme s'est diffusé localement dans les provinces d'Asie Mineure, puis plus largement dans les grandes métropoles de l'Empire Romain : Antioche, Smyrne, Rome, Lugdunum puis Carthage. Nous allons voir que le développement de l'Église dans la capitale des Gaules s'opère conjointement au développement de la cité, à travers la communauté grecque représentée notamment par les deux premiers évêques et une partie des martyrs. Mais qu'il existe également des courants chrétiens déviants, tels que le Montanisme originaire d'Asie Mineure, rejeté par les évêques.

Extension du christianisme dans le bassin méditerranéen au II^e siècle
(d'après J. M. Labou, *Atlas historique de l'Église à travers les siècles*, Desclée de Brouwer, Paris, 2008, p. 17)



Extension du christianisme dans le bassin méditerranéen au II^e siècle ⁷

⁷ Richard, F., Pelletier, A., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2011.

I.A- La mission de Pothin :

Pothin fut à la fois le représentant des chrétiens à Lyon et le premier évêque en Gaule. En effet, d'après la lettre des martyrs chrétiens rapportée par Eusèbe de Césarée dans son *Histoire Ecclésiastique*, le ministère de l'épiscopat⁸ lui a été confié à Lyon, et il était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans au moment des persécutions de 177. Il aurait reçu sa mission sous le règne d'Antonin le Pieux. C'est à cette période que le philosophe grec Justin se convertit au christianisme à Éphèse. C'est également au milieu du II^e siècle que s'est déroulé le martyre de Polycarpe de Smyrne. Son nom d'origine grecque signifie *Désiré*, ce qui nous renseigne sur sa culture. Mais peut-être était-il aussi très attendu par la communauté chrétienne Lyonnaise. Les modalités de son investiture à l'épiscopat n'étant pas précisées, nous pouvons cependant affirmer qu'elles correspondent à celles que nous connaissons au milieu du III^e siècle en Afrique du Nord, lorsque la communauté chrétienne locale, le peuple et le clergé choisit son évêque⁹. La lettre fait ressortir une correspondance suivie entre l'Église de Vienne et Lyon avec l'Église d'Asie Mineure¹⁰, dont elle serait issue compte tenu du nombre important d'étrangers d'origine grecque au sein de la communauté lyonnaise. C'est pourquoi on ne peut écarter l'hypothèse que l'Église de Smyrne ait envoyé Pothin assurer une mission épiscopale dans la capitale des Gaules.

Le passage mentionnant la comparution au tribunal de Pothin lors des arrestations indique que « *son corps s'en allait de vieillesse et de maladie* »¹¹. Cette information confirme qu'il a assuré sa charge durant plusieurs décennies.

On ne sait rien de ses travaux et correspondances avec les églises de Vienne, Rome et d'Asie Mineure, mais ce qui nous a été transmis des événements de 177 prouve qu'il avança une étape importante de la fondation de l'Église en Gaule. Pour nous éclairer sur la mission de Pothin et ses communications avec les autres églises, nous pouvons cependant nous tourner vers l'épiscopat de Polycarpe - qui fut institué évêque en Asie par les apôtres, selon Irénée¹² - et ses relations avec Rome, mais aussi vers d'autres évêques qui le mentionnent dans leurs écrits :

⁸ Corpus, Fiche n°12, 29, p. 53.

⁹ Citons, à titre d'exemple, cet extrait de la *Vie de Saint Cyprien de Carthage*, devenu évêque en 249 ap. J.C. : « À mon avis, le fait qu'il ait été choisi par le jugement de Dieu et la faveur du peuple pour la fonction de prêtre et pour la dignité de l'évêque est suffisant pour prouver ses bonnes œuvres, lui, qui n'a été converti que récemment et, croyait-on, était encore novice (...). Dans quelle excitation le peuple troublé faisait-il des va-et-vient qui, comme le résultat l'a montré, ne souhaitaient pas simplement un évêque dans son désir spirituel; car en lui, dont il avait envie à cette époque à cause d'une mystérieuse prémonition divine, il cherchait non seulement le prêtre, mais aussi le futur martyr. » Cf. La vie de Cecilia Cyprianus par le diacre Pontius (Vita Caecilii Cypriani), 5. *Le choix du néophyte comme évêque, Le saint père de l'église Caecilius Cyprianus tous les écrits / du latin plus.* par Julius Baer. (Bibliothèque des Pères de l'Église, 1er rang, volume 34) Munich 1918. <http://www.unifr.ch/bkv/buch.php?werknr=77%20target=>

¹⁰ Corpus, Fiche n°12, 9, p. 50.

¹¹ *Ibid.*

¹² Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, IV, XIV.

- Irénée rapporte sur le sujet de la date de Pâque que, « *le bienheureux Polycarpe ayant fait un séjour à Rome sous Anicet*¹³, ils eurent l'un avec l'autre des divergences sans importance, mais ils firent aussitôt la paix et sur ce chapitre ils ne se disputèrent pas entre eux. »¹⁴ Aucune source ne montre que Pothin ait visité Rome. Il est néanmoins possible que dans le contexte des persécutions qui se déroulèrent à Lyon dès le printemps 177, Pothin ait pressenti son martyre et qu'il envoya Irénée. La mise à l'écart des chrétiens des lieux publics par les autorités et les païens, nous autorise à le penser. Cependant aucune lettre sur le modèle paulinien rédigée par Pothin n'est connue des sources, alors que ce type de correspondance transmis à l'ensemble des églises d'Asie jusqu'à Rome était courant sous le pontificat d'Ignace d'Antioche et Polycarpe de Smyrne.

Citons par exemple la première étape à Smyrne d'Ignace d'Antioche lors de son voyage vers Rome où eu lieu son martyre. Avant son départ, il cite Polycarpe dans la *Lettre aux Éphésiens* et la *Lettre aux Magnésiens*. Puis de la ville de Troade, il écrit sa *Lettre à Polycarpe*¹⁵ à qui il cède la charge d'envoyer son courrier en Syrie par un intermédiaire. Dans cette lettre, Ignace transmet ses recommandations à l'évêque et à l'Église pour assurer la continuité de leur mission, et dans un style littéraire apostolique bien semblable à celui de Paul. Après son passage par Philippes, les philippiens réclament à Polycarpe les lettres d'Ignace. Polycarpe leur répond « *Ignace et vous m'avez écrit pour que, si quelqu'un part pour la Syrie, il y emporte également votre missive : ce que je vais faire, si j'en trouve une bonne occasion, soit en personne, soit en envoyant quelqu'un qui sera aussi votre ambassadeur. Les lettres d'Ignace qu'il nous a envoyé à nous, et toutes les autres que nous avons chez nous, nous vous les envoyons comme vous nous avez dit de le faire ; elles sont placées à la suite de cette lettre, et vous pourrez en tirer grand profit : elles contiennent foi, patience et toute forme d'édification dans notre Seigneur. À propos d'Ignace lui-même et de ceux qui sont avec lui, faites-nous savoir ce que vous aurez appris de plus sûr* »¹⁶.

La longévité des évêques n'était pas rare, et on peut de nouveau citer Polycarpe, né vers 70 et brûlé vif entre 155 et 167, également sous le règne de Marc Aurèle. La lettre de son martyre confirme sa vieillesse dans un passage reprenant ses paroles devant le proconsul qui lui demande de maudire le Christ : « *Il y a quatre-vingt-six-ans que je le sers et il ne m'a pas fait de mal.* »¹⁷ La lettre des martyrs chrétiens de Lyon nous informe également du statut de chef qu'occupait Pothin au sein de la communauté chrétienne de Lyon. Elle mentionne notamment l'escorte des soldats et l'acharnement

¹³ Évêque de Rome de 154-155 à 165-166 ap. J.C.

¹⁴ Irénée, dans Eusèbe, *H.E.* V, XXIV, 16.

¹⁵ « Lettre à Polycarpe d'Ignace d'Antioche », *Premiers écrits chrétiens*, Bibliothèque de la Pléiade, Éditions Gallimard, 2016, p. 219 - 220.

¹⁶ « Lettre aux Philippiens XIII, 1 », *Premiers écrits chrétiens*, Bibliothèque de la Pléiade, Éditions Gallimard, 2016, p. 226.

¹⁷ Corpus, Fiche n°5, 18, p. 19.

dont la foule fait preuve jusqu'à son arrivée au tribunal. C'est à lui que le gouverneur demande qui est le Dieu des Chrétiens. Comme Polycarpe devant le proconsul, Pothin a tenu tête au gouverneur, et fut ramené à la prison en étant rué de coups avant de mourir deux jours plus tard, alors que les citoyens romains sont morts décapités. Il n'avait donc pas la citoyenneté romaine.

I.B- La succession d'Irénée :

On ignore comment et par qui il a été envoyé à Lyon pour seconder Pothin durant les deux années précédant son martyre. Eusèbe de Césarée le mentionne dans un chapitre qui suit les différents passages de la lettre, lorsque la communauté chrétienne de Lyon le recommande à Eleuthère pour succéder à Pothin : « *Les mêmes martyrs recommandèrent aussi Irénée, qui alors était déjà prêtre de la chrétienté de Lyon, à l'évêque de Rome dont il vient d'être question, en rendant sur cet homme de nombreux témoignages, ainsi que le montrent leurs propres paroles* »¹⁸. On en apprend davantage sur les origines et la culture d'Irénée à travers l'Épilogue de Pionios¹⁹ qui conclut les Actes du martyre de Saint Polycarpe : « *Gaiōs a transcrit cette lettre depuis le texte d'Irénée, disciple de Polycarpe, qui fit partager son mode de vie à Irénée. Quant à moi, Socrate, je l'ai écrite à Corinthe, en la recopiant depuis le texte de Gaiōs (...)* » Ce lien d'Irénée avec Polycarpe est confirmé dans son traité Contre les Hérésies : « *Non seulement Polycarpe fut disciple des apôtres et vécut avec beaucoup de gens qui avaient vu le Seigneur, mais c'est encore par des apôtres qu'il fut établi pour l'Asie, comme évêque de l'Église de Smyrne. Nous-même l'avons vu dans notre prime jeunesse, car il vécut longtemps et c'est dans une vieillesse avancée que, après avoir rendu un glorieux et très éclatant témoignage, il sortit de cette vie*²⁰. » Cette dernière phrase laisse penser que Pothin était peut-être présent à Smyrne, mais il ne le cite pas. Sa lettre à Florinus retranscrite par Eusèbe témoigne également du souvenir qu'il a gardé de Polycarpe : « *Je puis dire l'endroit où s'asseyait le bienheureux Polycarpe pour parler, ses allées et venues, son caractère et son aspect physique, comment il racontait ses liens avec Jean et avec les autres qui avaient vu le Seigneur, comment il rappelait leurs paroles et ce qu'il leur avait entendu dire au sujet du Seigneur, de ses miracles, de son enseignement, comment Polycarpe, après avoir reçu tout cela des témoins oculaires du Verbe de vie, le rapportait en conformité avec les Écritures. J'écoutais cela attentivement (...) et je le notais non sur du papier, mais dans mon cœur.* »²¹ À travers ces récits, ses origines asiates ne font plus aucun doute, mais il témoigne également de sa culture grecque dans un passage de la préface 3 de

¹⁸ Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, V-IV.

¹⁹ Pionios qui affirme reprendre l'exemplaire de Socrate, qui a succédé à la transcription de Gaiōs, et la lettre du martyre de Polycarpe issue du texte d'Irénée – Premiers écrits chrétiens, Bibliothèque de la Pléiade, Éditions Gallimard, 2016, p. 257.

²⁰ Corpus, Fiche n°20, 4 p. 90.

²¹ Eusèbe, *H.E.*, V.20, 6.

son fameux traité²² qu'il rédigeât à Lyon : « *Tu ne chercheras pas chez nous, qui vivons chez les Celtes, et qui, dans notre action près d'eux, usons souvent de la langue barbare, ni l'art des mots, que nous n'avons pas appris, ni la force du style, ni cet art de plaire, que nous ignorons.* »

Pour mieux connaître Irénée, l'historiographie récente le présente comme un des pères de l'Église, non seulement pour ses œuvres qui étaient diffusées hors de Lyon²³, mais pour avoir participé activement à la reconstruction de l'Église Lyonnaise, aux côtés des chrétiens qui ont échappé aux persécutions de 177. Irénée se trouvait à Rome lors des événements, et l'on peut imaginer qu'il les ait rapportés à Eleuthère. De retour à Lyon il aurait rassemblé dans la fameuse lettre, les témoignages des rescapés et confesseurs, pour faire connaître ces persécutions à la communauté chrétienne de Phrygie, d'où il est originaire. Et diffuser plus largement l'information en Asie, du fait des correspondances entre les différentes églises. En effet, - comme l'explique François Richard²⁴, « *les Églises chrétiennes, dès le II^e siècle, échangeaient des lettres, et collectionnaient des dossiers de lettres d'évêques, comme les huit lettres de Denys de Corinthe, auteur du II^e siècle, connues grâce à Eusèbe.* » -. C'est en grec qu'Irénée l'a écrite, comme toutes ses autres œuvres. Mais ses qualités de pacificateur reflètent surtout sa volonté de maintenir l'unité de l'Église dans tout l'Empire. Citons par exemple, son intervention lors du conflit sur la date de Pâques, où le Pape Victor renonça à vouloir excommunier les évêques d'Asie qui célébraient la fête le 14 de Nisan, comme les juifs. Depuis le VI^e siècle, la tradition pieuse rapporte à travers *l'Histoire des Francs* de l'évêque historien Grégoire de Tours, qu'Irénée aurait missionné des prêtres et diacres d'Athènes et de Phrygie pour fonder l'évêché de Besançon²⁵, et Valence.

Les œuvres qui sont parvenues jusqu'à nous témoignent de deux de ses principales missions épiscopales. Dans son *Contre les hérésies*, il s'oppose fermement aux fausses doctrines défendues par des courants chrétiens marginaux tel que le Montanisme²⁶, représenté à Lyon par un petit groupe. Dans la *Démonstration de la prédication apostolique*, il expose les fondements de la doctrine chrétienne, dans le but d'affermir la foi d'un ami nommé Marcien.

La date de sa mort nous est inconnue. Mais un article de J. Van Der Straeten²⁷ mentionne la lettre d'Irénée au Pape Victor rédigée entre 189 et 198 comme preuve démontrant la poursuite de sa mission au début du règne de Septime Sévère. D'après la tradition pieuse, il aurait été fait martyr vers

²² Irénée de Lyon, <http://fdier.free.fr/AdvHaer.pdf>, p.1.

²³ François, R., *Irénée de Lyon*, Colloque "Irénée entre Bible et Hellénisme", Lyon, 2014, à paraître.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Bertrand de Vregille, « La plus ancienne version de la passion des saints Ferréol et Ferjeux », *Autour de Lactance*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 186.

²⁶ Corpus, Fiche n°16, 7, p. 75 – 76, et fiche n°17, 4, p.81.

²⁷ Van Der Straeten, J., « Saint Iréné fut-il martyr ? », *Les martyrs chrétiens de Lyon 177*, éditions du CNRS, 1977 – p.145.

202, lors de nouvelles persécutions à Lyon. J. Van Der Straeten appuie son propos sur une notice issue du *martyrologe lyonnais*, rédigé à Lyon peu avant 806 :

« IV kal. Iulii. Lugdano Galliae, natale sancti Irenaei episcopi : qui persecutione Severi, post multa tormenta, inter quae ab *angelo* meruit *confortari*, gloriosam *martyrii* accepit coronam. *Corpus eius a Zacharia presbytero in crypta conditum est.* »²⁸

I.C- Les origines sociales et ethniques de la communauté chrétienne lyonnaise :

I.C.1- Les chrétiens orientaux de Lyon :

D'après l'article de Garth Thomas²⁹, la communauté chrétienne de Lugdunum serait principalement originaire d'Asie et de Phrygie. C'est par les échanges commerciaux avec l'Asie Mineure et la Syrie que les orientaux sont arrivés à Lugdunum, et notamment par un trafic d'esclaves. Cette expansion dans la cité depuis le I^{er} siècle a été confirmée par une étude démographique. Suivant les données onomastiques, il a classifié les chrétiens de Lyon en 4 catégories :

- ceux de condition libre, et sans liens intimes apparents ;
- des maîtres d'esclaves païens ;
- des esclaves sans liens intimes apparents dont nous croyons volontiers que certains appartenaient à des maîtres païens ;
- des familles, des maîtres chrétiens et leurs esclaves chrétiens.

D'après les martyrs cités dans la lettre, la communauté chrétienne lyonnaise est représentative de l'uniformisation de la société romaine. Lyon est une cité cosmopolite où les chrétiens sont esclaves (Blandine), affranchis (Vettius Epagathus), notables (Attale), actifs (Alexandre), très jeunes (Ponticus) et aussi très vieux (Pothin).

Quant à leur culture, comme l'indique la lettre rapportée par Eusèbe, sur le groupe des 47 martyrs, au moins 2 sont d'origine asiatique : Attale de Pergame et Alexandre le Phrygien. Rappelons que la lettre ne cite que 11 noms : Vettius, Epagathus, Potheinus, Sanctus, Maturus, Attale, Blandine, Biblis, Alexandre, Ponticus, Alcibiade.

Pour déterminer les origines des 47 martyrs, un classement des noms par type de condamnation est analysé par François Richard³⁰. Ces noms correspondent à la liste complète des 48 noms classés

²⁸ *Ibid.* p. 147.

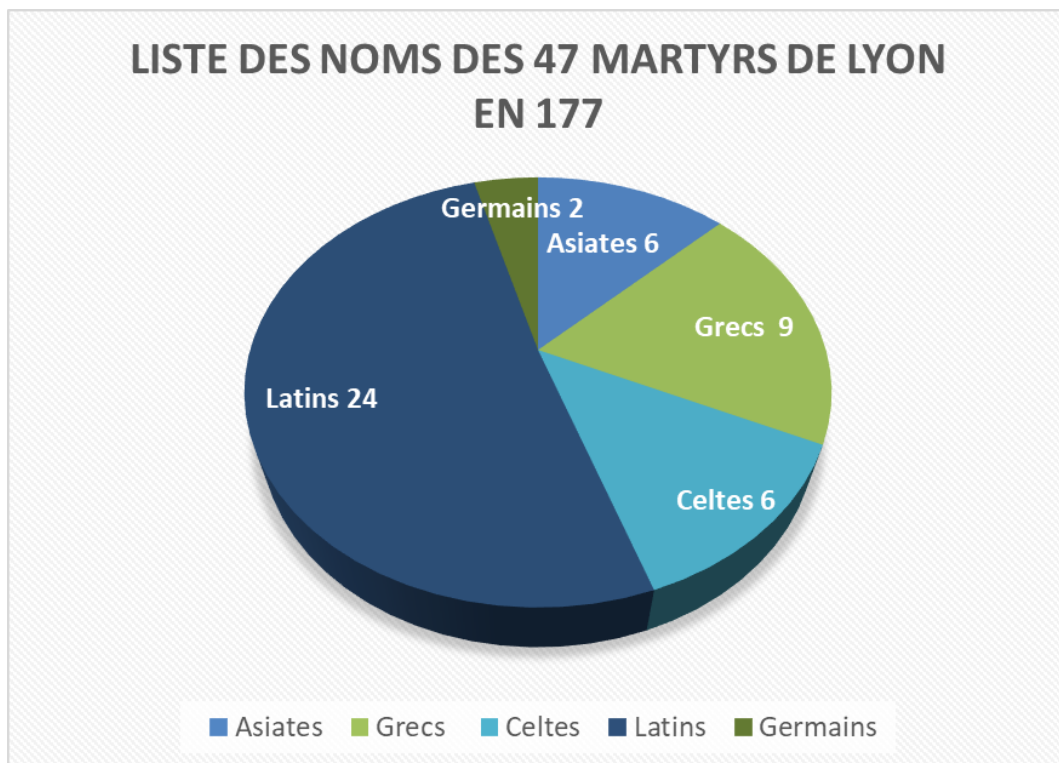
²⁹ Garth, T., « La Condition Sociale de l'Église de Lyon en 177 », *Les martyrs chrétiens de Lyon 177*, éditions du CNRS, 1977, - p. 93-106.

³⁰ Richard, F., Pelletier, A., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. Lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 73 à 80.

par type de condamnations, présentée dans trois sources anciennes de références : *le martyrologe hiéronymien*³¹, *Grégoire de Tours*³², *les Passionnaires*³³. En voici les 5 catégories :

| | |
|----------|--|
| ASIATES | Pothinus, Epagathus, Alciabiades, Attalus, (Ponticus)*, Aristaeus. |
| GRECS | Zoticus, Zosimus, Helpis quae Ammas, (Albina)*, Potamia, (Biblis)*, (Quarta)*, Alexander, Apollonius. |
| CELTES | Blandina, Macarius, Cominius, Maturus, Ausone, Gannica. |
| LATINS | Sanctus, Silvius, Primus, Ulpus, Vitalis, October, Philomenus, Gemina, Julia, Grata, (Pomponia)*, Rhodana, Materna, Cornelius, Titus, Julius, Julia, (Aemilia)*, Pompeia, Domna, (Justa)*, Trophime, Antonia, Aemilia. |
| GERMAINS | Geminianus, Mamilia. |

* (...) pour signifier les réserves des historiens sur l'origine exacte des noms (étymologique et géographiques).



L'analyse des données de ce groupe indique que le christianisme s'est diffusé largement à l'ensemble de la société romaine à Lyon. Et indistinctement, bien que les proportions diffèrent dans les cinq catégories de noms. À noter que les noms à consonance latine composent la moitié des chrétiens de Lyon, contre un tiers d'orientaux et une minorité de celtes et germaniques.

³¹ VI^e siècle après J.C.

³² VI^e siècle après J.C.

Grégoire de Tours, traduction L. Pietri, *La Gloire des Martyrs*, Belles Lettres, 2020.

³³ VIII^e et IX^e siècle après J.C.

Glen W. Bowersock³⁴ a également repris la liste des 47 noms restituée par Dom Quentin. Dans son analyse, il est interpellé par 9 noms en particulier, car une fois l'orthographe légèrement remaniée, ils « *apparaissent dans les textes sur l'histoire du Montanisme chez Eusèbe*³⁵ ». Voici ce que donne la comparaison des 9 noms de la Lettre avec le nom d'un personnage associé au Montanisme :

« Aemelia (bis) et Aemilius (*H.E. 5. 18.9*), Ammas et Ammia (*H.E. 5. 17. 2-3*), Apollonius et Apollonius (*H.E. 5. 18. 1,12*), Arestius et Asterius (*H.E. 5. 16.17*), Grata et Gratus – ce dernier est un proconsul romain ! (*H.E. 5. 15.7*), Iulius (Iulia aussi) et Iulius (*H.E. 5. 19.3*), Philomenus et Philoumene (*H.E. 5. 13.2*), Rhodana et Rhodo (*H.E. 5. 13.1*), Zoticus et Zoticus (*H.E. 5. 16.5*).

Effectivement, cette analyse penche en faveur d'un groupe de chrétiens de culture grecque ou asiatique. Cependant, elle mériterait d'être approfondie par le biais de sources épigraphiques, notamment celles étudiées par Stephen Mitchell et ses contemporains à l'issue des campagnes de fouilles de 1986 à Temenouthyrai.

I. C. 2- Le courant Montaniste :

À propos du Montanisme que nous venons de mentionner, M.-F. Baslez a mis en évidence les identités régionales en Asie Mineure³⁶, dont deux courants en particulier qui sont représentés dans le christianisme lyonnais au II^e siècle :

- Le montanisme ou christianisme phrygien, est fondé par Montan dans un bourg appelé Ardabau, situé en Mysie sur la frontière de Phrygie³⁷. Ce courant s'appuie sur la croyance en la promesse de Jésus à ses disciples, d'envoyer après sa mort l'Esprit de vérité, le Paraclet, pour les accompagner. C'est « *un Christianisme inspiré, qui considère que la révélation se continue par la révélation de l'Esprit dans le monde et qui oppose – fût-ce une femme- à celles de chefs de communautés établis, à un moment où commence à émerger la figure de l'évêque* ». Il subit l'influence paulinienne dans la mesure où fait valoir la place des femmes à travers les deux prophétesses qui accompagnent Montan : Priscilla, Maximilla. De même, ce courant suit l'apocalypse de Saint Jean car il valorise l'extase, la souffrance et le martyre. Considéré comme judaïsme hellénisé ou christianisme social, c'est un mouvement rural qui est passé dans les villes et a voyagé jusqu'à l'Occident romain.

Cette minorité est connue grâce aux auteurs des premiers traités contre les hérésies. L'existence du Montanisme à Lyon au II^e siècle n'est prouvée dans la lettre que dans un chapitre citant Alcibiade, un des dix-neuf martyrs emprisonnés dont la description présente des caractéristiques similaires du

³⁴ Bowersock, G. W., « Les Églises de Lyon et de Vienne : relations avec l'Asie », dans *Les martyrs chrétiens de Lyon 177*, éditions du CNRS, 1977 – p. 249 à 255.

³⁵ Eusèbe de Césarée, *H.E.*, 5. 13-20.

³⁶ Baslez. M.F, *Comment notre monde est devenu chrétien*, V : La christianisation, une affaire locale, II^eème – III^eème siècle, p. 99 à 102.

³⁷ Corpus, Fiche n°16, 7, p.75-76.

Montanisme « *Un certain Alcibiade qui se trouvait parmi eux menait une vie tout à fait misérable, et tout d'abord il ne prenait sa part d'absolument rien : il n'usait que de pain et d'eau pour nourriture ; même en prison, il essaya de vivre de la sorte.* »³⁸ Effectivement, Eusèbe le présente comme un chrétien différent du groupe et note un rigorisme alimentaire dans son comportement en prison. Ce qui concorde avec le discours de Tertullien³⁹ dans son œuvre à deux reprises :

- *Ad martyras* (entre 197 et 203 après J.C.) dédié aux martyrs emprisonnés :

« *Voilà pourquoi le Christ, votre divin maître, qui vous a introduits dans la milice après vous avoir marqués des onctions de son Esprit saint, a voulu vous séparer du monde avant le jour du combat et vous soumettre à ces laborieux exercices, afin de fortifier votre courage. Voyez en effet les athlètes! On les ploie au joug d'une discipline sévère, afin qu'ils bâtissent l'édifice de leur corps; on les tient éloignés des plaisirs, des aliments recherchés, des boissons délicieuses; on les gêne, on les fatigue, on les torture. Plus ils se sont endurcis à ce régime, plus ils comptent sur la victoire. Et pourquoi tant de peine? « Pour acquérir, dit l'Apôtre, une couronne corruptible. » Pour nous, qui en attendons une incorruptible, regardons le cachot comme un gymnase où, éprouvés de mille manières différentes, nous devons arriver avec gloire devant le tribunal de Dieu, parce que, si la vertu s'entretient par le travail, elle se perd par la mollesse.* »⁴⁰

- *De ieiunio adversus psychicos* :

« *Nos adversaires nous reprochent d'observer des jeûnes qui nous sont propres; de prolonger quelquefois jusqu'au soir nos stations, de nous livrer à des abstinences particulières, de nous interdire les viandes, les assaisonnements, les fruits dont les sucs sont vineux, afin de ne jamais goûter à du vin sous quelque forme que ce soit; et enfin de renoncer au bain, conformément à la sévérité de ce régime. Us nous objectent la nouveauté, pour déclarer ces prescriptions illégales. Ou il faut les tenir pour hérétiques, disent-ils, si c'est là une invention humaine, ou il faut les regarder comme de fausses prophéties, si ce sont des ordonnances spirituelles. Qu'importe pourvu « que nous soyons appelés anathème » de part et d'autre, « puisque nous annonçons un autre Evangile.* » »⁴¹

Ces deux passages nous renseignent sur l'appartenance de Tertullien au courant Montaniste. D'une part, il explique que tous les chrétiens sans exception sont persécutés par les païens et romains, qui leurs reprochent de ne pas participer aux cultes païens et à l'Empereur. D'autre part, il se place

³⁸ Eusèbe, *H.E.*, V. 3,2.

³⁹ (Né vers 155 – mort en 255 après J.C.) C'est un écrivain romain converti au christianisme, qui devient théologien à Carthage avant de rejoindre le courant montaniste à la fin de sa vie.

⁴⁰ Tertullien, *Œuvres*, Tome 2, Aux martyrs, III, <http://eucharistiemisericor.free.fr/tertullien.php>

⁴¹ Tertullien, *Œuvres*, Tome 3, Du Jeûne ou Contre les Psychiques, I, <http://eucharistiemisericor.free.fr/tertullien.php>

explicitement parmi les montanistes exclus par les représentants de l'Église - faisant sans doute allusion à ceux qui réfutent les fausses prophéties : Appolinaire d'Éphèse, Miltiade⁴², Sérapion d'Antioche⁴³, Justin, Tatien⁴⁴, Irénée de Lyon et Victor de Rome⁴⁵. Les correspondances et traités contre les hérésies rapportés par Eusèbe⁴⁶ montrent que Montan fut à la fois contesté pour son interprétation religieuse non conforme à la tradition catholique, et marginalisé pour ses pratiques et attitudes contraires à l'usage. En effet, les chefs de l'Église désapprouvent ses extases, son langage étrange, mais le blâment surtout de prophétiser des erreurs et d'entraîner deux femmes avec lui. C'est pourquoi les montanistes sont excommuniés, et accusés de ne pas prendre part au martyre. Hors, les chrétiens du mouvement charismatique de la Nouvelle Prophétie ne se considèrent pas comme séparés des autres chrétiens. D'ailleurs, les *Actes du martyre de Polycarpe* et la *lettre des martyrs chrétiens de Lyon* prouvent qu'ils subissent les mêmes condamnations.

⁴² Corpus, Fiche n°17, p. 81.

⁴³ Corpus, Fiche n°18, p. 83.

⁴⁴ Corpus, Fiche n°21, p. 93.

⁴⁵ Corpus, Fiche n°19, p. 85.

⁴⁶ Corpus, Fiche n°16, p. 75 – 78.

CHAPITRE II :

LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES D'ASIE MINEURE

Dans l'historiographie récente, la question du Montanisme et ses origines en Asie Mineure a été étudiée plus particulièrement par l'Historien Stephen Mitchell, qui y consacra ses recherches en s'appuyant sur l'exploration de textes, d'inscriptions et d'archéologie. C'est pourquoi se référer à ses travaux permet d'élargir nos connaissances sur un des mouvements chrétiens des débuts de l'Église. Nous allons nous appuyer plus particulièrement sur les conclusions de l'un de ses articles récents⁴⁷, où il identifie les caractéristiques du courant Montaniste sous plusieurs points. Pour mieux comprendre les origines asiatiques du christianisme en Gaule, son langage et ses symboles, nous nous tournerons ensuite vers une découverte archéologique majeure dans l'épigraphie chrétienne : la confession de foi d'Abercius. Son épitaphe fut reconstituée par William Ramsey vers la fin du XIX^e siècle. Il s'agira autant d'effectuer une analyse sur le langage et le symbolisme du christianisme primitif, que de situer la place de la nouvelle religion dans la cité et plus largement dans l'Empire. Ce que nous ferons à partir d'une récente étude menée par Peter Thonemann.

II.A- Une enquête épigraphique sur l'origine du montanisme :

II. A.1- Les origines géographiques du Montanisme :

Pour la localisation géographique du Montanisme, nous pouvons partir d'Eusèbe de Césarée, qui dans son Histoire Ecclésiastique, mentionne le village d'Ardabau⁴⁸ en Mysie, région proche de la Phrygie. Montan⁴⁹ y est présenté comme le fondateur du Montanisme. Ce chapitre rapporte l'existence de deux prophétesses qui ont été mariées avant de prendre les noms religieux de Maximilla et Priscilla. Grâce à un rescrit impérial de la *colonie de Tymorium et Simoen* datant de 205 à 208 après J.C. et les recherches topographiques approfondies de W. Tabbernee et P. Lampe à partir du rescrit, il a été possible de localiser Pepouza, où les montanistes auraient élu domicile et proclamé la Nouvelle Jérusalem. En s'appuyant sur Strabon, Mitchell situe Ardabau à l'ouest ou nord-ouest d'*Uşak*, l'ancienne Temenouthyrai.

⁴⁷ Mitchell, S., "An Epigraphic probe into the origin of Montanism", in Peter Thonemann, in *Roman Phrygia, culture and society*, Cambridge University press, 2013, p. 168-169.

⁴⁸ Eusèbe, Livre V, 16, 1-22. - Corpus, Fiche n°16, p. 75 à 78, 1-22.

⁴⁹ Eusèbe, Livre V, 14. - Corpus, Fiche n°15, p. 73.

II. A.2- La datation des origines du Montanisme :

Eusèbe situe ses débuts à la onzième ou douzième année du règne de l'empereur Marc Aurèle, en 172 après J.C.⁵⁰ Comme aucune source ne permet de vérifier que le courant Montaniste a émergé lorsque Gratus fut proconsul d'Asie, un passage du *Panarion* de l'Évêque Epiphanius de Salamine, source plus tardive datant de la fin du IV^e siècle, situe plus précisément les origines du Montanisme à la dix-neuvième année du règne de l'empereur Antonius Pius, en 156-157⁵¹. Mais ce sont les conclusions de chercheurs qui pensent que Quintus - cité dans le martyre de Polycarpe vers 150 - était montaniste, qui permettent de reculer encore les origines du courant.

II. A.3- Identification des inscriptions :

Mitchell a analysé un groupe d'inscriptions situé à Temenouthyrai dont les sources ont été rapportées par Elsa Gibson et Waelkens, repris par William Tabbernee. Pour situer leur contexte d'origine, il a fallu procéder à une comparaison entre le catalogue de Waelkens et les bibliographies de Tabbernee. L'analyse détaillée des pierres funéraires montre qu'elles présentent toutes les mêmes caractéristiques, chacune avec ses particularités : un premier groupe porte les symboles de l'orthodoxie, d'autres présentent des arches doubles ou simples⁵².

II.A.4- Analyse épigraphique des pierres funéraires :

Sur les onze pierres funéraires présentées dans l'article, cinq peuvent être considérées sans aucun doute comme étant chrétiennes. Deux noms d'évêques sont mentionnés avec un membre du clergé de sexe féminin :

- La pierre funéraire de l'Évêque Artemidoros⁵³, datée par Mitchell à 180 ap. J.C.

Traduit du grec ancien en français :

'Diogas, pour l'évêque Artemidoros, à partir des fonds de l'église, en mémoire.'

⁵⁰ Mitchell, Stephen, *art. cit.* p. 170.

⁵¹ *Ibid*, p. 171.

⁵² *Ibid*, p. 171.

⁵³ Corpus, fiche n°23, p. 102.



Pierre funéraire de l'évêque Artemidoros

- La pierre funéraire d'un individu inconnu⁵⁴, datée par Mitchell à 185 ap. J.C.

Traduit du grec ancien en français :

'Evêque Diogas, pour le prêtre (femme) Ammion, à la mémoire de l'évêque.'

⁵⁴ Mitchell, S., *art. cit.*, p. 175.

- La pierre funéraire de Lucius et Tatia⁵⁵, datée par Mitchell entre 200 et 210 ap. J.C.

Traduit du grec ancien en français :

'Marcia pour Lucius son neveu et Tatia sa femme, en mémoire.'



- Pierre funéraire anonyme⁵⁶, datée par Mitchell vers 210 ap. J.C.

Traduit du grec ancien en français :

'...mis en mémoire.'



⁵⁵ Corpus, Fiche n°25, p. 106.

⁵⁶ Corpus, Fiche n°26, p. 109.

Stephen Mitchell aborde ensuite l'analyse détaillée des dessins représentés sur les blocs :

Le symbole la croix dans sa couronne sur ces blocs représenterait le triomphe du christianisme⁵⁷. Ces symboles sont également représentés dans une série de monuments datant de la fin du III^e siècle, découverts sur les hauteurs de la vallée de Tembris, référencés par Gibson et intitulée '*Christians for Christians*'. Selon Peter Thonemann, la table est une illustration de la tradition funéraire helléniste et romaine. Ce type de symbole serait davantage une preuve de l'appartenance sociale et du niveau économique des familles ayant ces inscriptions. Elles servent également à mieux identifier la communauté de Temenouthyrai.

II.A.5- La représentation du clergé féminin dans le Christianisme primitif et le Montanisme :

Une attention particulière a été portée sur l'inscription sans image de la pierre funéraire de l'évêque Diogas à Ammion⁵⁸ (une femme), dont le prénom était répandu en Anatolie d'après une étude de William Tabbernee. Effectivement, Epiphanius puis Augustin qui ont rapporté l'existence d'un clergé féminin chez les Montanistes « *Évêques, prêtres et tout le reste* ». Mitchell voit deux raisons à cette particularité :

- la fondation du Montanisme par Montan avec ses co fondatrices Priscilla et Maximilla.
- les pratiques des presbytres féminins dans le culte juif, reprises par le courant Montaniste.

Cette inscription constitue bien une preuve de l'existence d'un groupe Montaniste à Uşak', correspondant à la localisation de Temenouthyrai par rapport à Pepouza et Tymion. Mais rien n'indique que c'est le seul courant chrétien avec des femmes dans la région.

II.A.6- Le statut social des montanistes :

D'après l'étude des motifs onomastiques retrouvés à Temenouthyrai, et une restitution chronologique de chaque pierre funéraire d'après le catalogue des monnaies de Thomas Drew Bear, il apparaît que le style monumental des tombes non chrétiennes est représentatif du statut social des familles. C'est pourquoi la pierre tombale d'Iskopellianos⁵⁹ (Père de Tatianos et Clemens) et son groupe entier ne démontre en rien l'appartenance à un statut social plus modeste. En revanche, les prénoms cités témoignent d'une acculturation romaine, malgré le statut de ces familles qui ne sont pas des citoyens romains. En effet, la proximité de ce groupe de tombes avec celles des premiers montanistes - Montan, Priscilla et Quintilla - attestés par la tradition littéraire, constitue une preuve de leur appartenance à cette communauté religieuse. Ainsi, il est possible de conclure à l'émergence

⁵⁷ Mitchell, S., *art. cit.*, p. 183.

⁵⁸ Mitchell, S., *art. cit.*, p. 184.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 188.

du Montanisme vers la moitié du II^e siècle, dans un contexte de prospérité économique à Temenouthyrai. De plus, les signes représentatifs de richesses associées à ce courant constituent un motif remettant en cause sa légitimité par les évêques issus de la tradition. C'est pourquoi Mitchell reprend la traduction de Jérôme, d'une tirade d'Apollonios, évêque anti montaniste, cité par Eusèbe de Césarée dans son *Histoire de l'Église*. Les épitaphes de Temenouthyrai vont en effet dans le sens des accusations portées par Apollonios et Jérôme, mais cette position sociale chez les montanistes n'était pas inhabituelle.

- La pierre funéraire d'Iskopellianos et Severa⁶⁰, datée par Mitchell vers 180 ap. J.C.

Traduit du grec ancien en français :

'Tatianos et Clemens pour Iskopellianos, leur père le plus cher, et leur mère Severa, toujours vivante, en mémoire'



II.A.7- Christianisme Orthodoxe et Montanisme : deux idéologies distinctes :

Pour savoir si cette communauté chrétienne porte les signes d'intégration à la société romaine propre à l'orthodoxie judaïque, une étude de Thonemann a été comparée à deux groupes de pierres funéraires identiques : la communauté chrétienne de Temenouthyrai avec la communauté juive

⁶⁰ *Ibid.*, Figure 8.3, p.176.

d'Akmoneia⁶¹, car elles avaient la même position sociale et religieuse. Il en ressort une fracture idéologique entre le christianisme orthodoxe intégré à la société romaine et le courant Montaniste qui le refuse jusqu'au martyre, et se démarque par sa volonté à vouloir fonder la nouvelle Jérusalem à Pepouza, selon la prophétie de Saint Jean.

En conclusion, les évêques Artémidoros et Diogas, la femme presbytre Ammion et la majorité des chrétiens cités sur les inscriptions de Temenouthyrai entre 180 et 215 après J.C., ne sont pas Montanistes, mais des chrétiens opposants à ce courant religieux qui ont fait le choix d'intégrer la société romaine.

II.B- L'építaphe d'Abercius :

Cette source épigraphique constitue une confession de foi analogue à la lettre des martyrs de Lyon dans la mesure où elle témoigne de l'expansion du Christianisme dans tout l'Empire sur la même période. Dans l'historiographie récente, l'historien Peter Thonemann⁶² présente l'építaphe d'Abercius comme la reine des inscriptions funéraires chrétiennes datant de la moitié du II^e siècle après J. C. Car au-delà du témoignage de sa foi, le texte d'Abercius nous renseigne sur le langage et le symbolisme du christianisme primitif. Afin de reconstituer l'építaphe funéraire d'Abercius, Thonemann a combiné trois sources :

- la tombe d'Alexandre, découverte en 1881 à Kilandiras, au nord Sandikli ovasi, par William Ramsay dont l'inscription d'Alexandre fils d'Antonius, originaire de Hiérapolis, datée de 215/16.
- les deux fragments de Kochisar (ancienne Hiérapolis), découverts dans les bains publics situés près des sources chaudes, par Ramsay en 1883.
- le manuscrit de la Vita Abercii, texte apocryphe de La Vie de Saint Abercius, rapporté par un rédacteur anonyme au IV^e siècle.

II.B.1- L'építaphe :

« Citoyen d'une ville distinguée, j'ai fait ce [monument] de mon vivant, afin d'y avoir un jour une place pour mon corps. Je me nomme Albercius ; je suis disciple d'un saint Pasteur, qui fait paître ses troupeaux de brebis sur les montagnes et dans les plaines, qui a de grands yeux dont le regard atteint partout. C'est lui qui m'a enseigné les écritures

⁶¹ Thonemann, Peter, *Roman Phrygia, culture and society*, Cambridge University press, 2013, p. 193.

⁶² "Abercius of Hierapolis, Christianization and Social Memory in Late Antique Asia Minor", in *Historical and Religious Memory in the Ancient World*, Beate Dignas and R. R. R. Smith (eds), Oxford University Press, 2012 - p.257 – 282.

sincères (1). C'est lui qui m'envoya à Rome, contempler la majesté souveraine et voir une reine aux vêtements d'or, aux chaussures d'or. Je vis là un peuple qui porte un sceau brillant. J'ai vu aussi la plaine de Syrie, et toutes les villes, Nisibe au-delà de l'Euphrate. Partout j'ai trouvé des confrères. La foi me conduisait partout ; partout elle m'a servi en nourriture un poisson de source, très grand, pur, pêché par une vierge sainte : elle le donnait sans cesse à manger aux amis ; elle possède un vin délicieux qu'elle donne avec le pain.

J'ai fait écrire ici ces choses, moi, Abercius, à l'âge de soixante-douze ans. Que le confrère qui le comprend prie pour Abercius.

On ne doit pas mettre un autre tombeau au-dessus du mien, sous peine d'amende : deux mille pièces d'or pour le fisc romain, mille pour ma chère patrie, Hiéropolis. »⁶³

II.B.2- La Vita Abercii :

Selon Peter Thonemann, la *Vita Abercii* serait l'histoire de la conquête chrétienne sur les territoires de l'Empire romain en Asie Mineure, élaborée à partir des épigraphies monumentales rescapées du II^e siècle, dans la région d'Hiéropolis. Le rédacteur de la *Vita Abercii* a tenté de reconstituer l'Histoire du Christianisme de Hiéropolis au II^e siècle, à partir d'inscriptions encore visibles dans la région, car les villes du IV^e siècle en Asie Mineure étaient jonchées de débris issus des monuments de l'empire romain. Mais l'auteur aurait aussi tenté de faire une biographie de l'évêque Abercius. Chose courante dans l'Hagiographie phrygienne du IV^e siècle, qui comporte également des inscriptions lapidaires honorifiques datant du haut empire.

La *Vita Abercii* fournit des informations très précises sur des événements remontant au II^e siècle. Par exemple, dès le début du récit il est fait mention de l'édit de Marc Aurèle et Verus⁶⁴, imposant les sacrifices à tout l'Empire pour conjurer la peste de 167. Le manuscrit rapporte également la *Lettre de l'Empereur Marc Aurèle à Euxenianus Pollio de Hiéropolis*⁶⁵, pour le remercier de son assistance auprès des habitants de Smyrne après le séisme de 177. D'après Joël Schmidt⁶⁶, l'Empereur

⁶³ Corpus, fiche n°22 p. 95.

⁶⁴ Thonemann, Peter, "Abercius of Hierapolis, Christianization and Social Memory in Late Antique Asia Minor", in *Historical and Religious Memory in the Ancient World*, Beate Dignas and R. R. R. Smith, (eds), Oxford University Press, 2012, p. 261.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 265.

⁶⁶ Schmidt, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus Christ*, Salvator, 2019, p.30.

très attaché au culte, voit-en ces calamités la colère des dieux romains. Les apologies et actes des martyres cités dans la troisième partie du mémoire nous permettrons de comprendre les enjeux du conflit idéologique entre païens et chrétiens.

Il faut considérer la *Vita Abercii* comme la biographie d'une cité devenue chrétienne, et qui a fait perdurer l'usage des bains de sources chaudes à Agros Thermôn. En effet, la lettre de Marc Aurèle à Euxeinianus aurait été utilisée pour faire valoir le thaumaturge chrétien, notamment l'histoire pieuse des bains offerts par Faustina en remerciement à Abercius, pour la guérison de sa fille. Cependant l'analyse de l'*epistulae* démontre qu'il s'agit en fait d'une version interpolée d'une véritable lettre impériale, datant de 177 ou 178, et inscrite sur une pierre et encore visible vers la fin du IV^e siècle. Car si la première partie ne comporte pas d'anachronismes d'après la formule de salutation employée, la seconde en revanche, cite des noms et attributions employées seulement vers la fin du III^e et début du IV^e siècle. Nous allons justement voir quelle incidence peut avoir ce procédé d'interpolation, à travers le passage mentionnant l'envoi d'Abercius à Rome par Pollio.

Le rédacteur de la *Vita Abercii* mentionne un voyage d'Abercius à Rome auprès de la femme de Marc Aurèle, mais il a visiblement confondu « *Rome la Reine* » (sous-entendu, la basilique Saint Pierre) avec la femme de l'Empereur Marc Aurèle. Ces observations montrent bien qu'il n'existe aucun rapport entre la visite d'Abercius à Rome mentionnée par l'épithaphe et l'Empereur. En outre, il est tout à fait étonnant que le rédacteur qui a établi la biographie d'Abercius, n'ait pas été capable de comprendre la symbolique chrétienne employée par l'évêque sur son épithaphe. Ceci dès les trois premiers vers. Citons par exemple :

« *Je me nomme Abercius, je suis disciple d'un saint Pasteur, qui fait paître ses troupeaux de brebis sur les montagnes et dans les plaines, qui a de grands yeux dont le regard atteint partout (...)* C'est lui qui m'envoya à Rome, contempler la majesté souveraine et voir une reine aux vêtements d'or, aux chaussures d'or. »

Notons que le témoignage d'Abercius semble n'avoir aucun rapport avec ce passage de la deuxième partie de l'*epistula* de Marcus Aurelius à Euxeinianus Pollio, rapporté par l'auteur de la *Vita Abercii* :

« *Quant à l'époque actuelle, nous connaissons un certain Abercius, évêque de la foi chrétienne dans votre ville de Hiéropolis, un homme pieux capable à la fois de chasser les démons et d'accomplir d'autres actes de guérison. Puisque nous avons besoin de cet homme de toute urgence, nous ordonnons à votre Fortitude de lui ordonner de nous assister (...)* »

Vue la violence des persécutions qui s'opéraient à Lyon en 177 contre les chrétiens, et l'attachement de Marc Aurèle aux divinités romaines et au culte impérial, il est difficile d'envisager

de sa part de telles considérations envers un représentant du christianisme, doctrine perçue comme une secte par les païens. Il semble plus probable qu'Abercius ait visité l'Église de Rome pour y rencontrer l'évêque Pie, si la date de son décès estimée à 167 s'avère exacte. Ce qui serait logique, puisque la structure employée par l'Empereur dans sa lettre à Euxeinianus n'est pas antérieure à 175/178.

Cette interprétation questionne sur les motivations de l'Église à avoir inventé cette histoire, et sur le rôle d'Abercius à Hiérapolis. Car l'inscription funéraire a été découverte par William Ramsay en 1882-83, dans les bains publics situés près des sources chaudes à quelques pas de Kochisar, l'ancienne Hiérapolis. Donc éloignée de la cité, et non à proximité d'autres tombes chrétiennes. Contrairement aux pierres funéraires découvertes en 1986 à Temenouthyrai, et étudiées notamment par Stephen Mitchell. Enfin, compte tenu des martyres de Polycarpe à Smyrne et Justin à Rome entre 155 et 165, on peut se demander comment Abercius était perçu par les autorités romaines à Hiérapolis.

Conclusion :

La fondation de l'Église primitive au II^e siècle repose sur la communauté chrétienne locale. C'est en effet le peuple et le clergé qui choisissent leur évêque. En outre, la lettre rapportée par Eusèbe nous confirme ce lien permanent des chrétiens lyonnais entre eux, et avec les autres communautés en Asie Mineure et à Rome. Mais la fondation de l'Église repose également sur le rôle des premiers évêques et leurs différentes missions qui consistent à :

- rapporter le témoignage apostolique et le restituer par écrit,
- exposer les fondements de la doctrine chrétienne,
- collecter des informations lors des persécutions pour les transmettre aux autres églises,
- défendre la doctrine chrétienne contre les courants schismatiques et les hérésies.

L'analyse sur les origines et caractéristiques de cette communauté nous permet d'affirmer qu'un nombre important d'étrangers d'origine grecque se trouvait à Lyon au II^e siècle, ce que confirment les échanges commerciaux en Méditerranée remontant par le Rhône. Et qui pourrait expliquer l'arrivée de Pothin et Irénée dans la capitale des Gaules. Effectivement, sur les 47 martyrs chrétiens mentionnés par Eusèbe, au moins un tiers était d'origine syro-asiatique, dont certains noms peuvent être associés au montanisme. Cependant, l'étude onomastique a également montré qu'à Lyon, le christianisme s'est diffusé largement à l'ensemble de la société romaine.

Concernant le domaine de l'archéologie, les inscriptions étudiées par les chercheurs dans les années 1980 en Asie Mineure, mettent en évidence la présence de communautés chrétiennes orthodoxes et du courant montaniste, également représentés à Lyon. Cet éclairage nous montre que les mouvements schismatiques n'ont pas eu d'incidence sur la fondation de l'Église - Bien que

significatifs des divisions idéologiques qui se sont opérées au cours des deux premiers siècles. Nous avons surtout compris pourquoi le christianisme phrygien n'a pas pu se développer : d'une part parce que ses représentants se distinguent des apôtres, alors que la construction de l'Église est passée de la filiation apostolique de Jean vers Pothin et Polycarpe vers Irénée. D'autre part, parce qu'ils défendent une idéologie contraire à la tradition. Et comme l'a montré l'étude de Mitchell, les montanistes vivent en marge de la société romaine, contrairement aux communautés chrétiennes implantées dans les grandes métropoles d'Asie, et de l'occident romain. C'est ce refus de l'autorité des héritiers des apôtres et leurs disciples qui justifient l'extinction de ces courants déviants.

DEUXIÈME PARTIE :
CHRISTIANISME ET LÉGISLATION ROMAINE

INTRODUCTION À LA DEUXIÈME PARTIE

Dans le premier chapitre, nous allons aborder les différents motifs que les apologistes et autorités romaines ont allégués contre les chrétiens, dans le cadre des persécutions couvrant le règne de Marc Aurèle jusqu'à son fils Commode. Pour ce faire, nous commencerons par une analyse approfondie de la *Lettre des martyrs chrétiens de Lyon*, afin d'effectuer un classement thématique sur la législation romaine et appuyer notre argumentation. À l'aide de sources anciennes et de l'historiographie récente, nous allons voir ensuite que les motifs des persécutions se fondent sur un conflit idéologique entre doctrine païenne et chrétienne. Afin de comprendre les raisons de cette opposition, nous citerons les *Actes des Apôtres*, puis nous comparerons les *Apologies* des chrétiens, romains et philosophes stoïciens. Comme les motifs des persécutions reposent également sur des tensions sociales et politiques, nous verrons à quelles difficultés l'Empereur Marc Aurèle fut confronté durant son règne. Puis, pour retracer la chronologie des événements, il faudra à nouveau partir de la *lettre* transmise par Eusèbe. Les rescrits des empereurs Trajan et Marc Aurèle nous permettront de comprendre ensuite le type de condamnations infligées aux martyrs.

Le deuxième chapitre présente Lugdunum de sa fondation jusqu'au II^e siècle, en nous appuyant sur les travaux d'André Pelletier et François Richard, et sur les campagnes de fouilles réalisées par le service archéologique de Lyon. Dans un premier temps, nous traiterons de l'assimilation des divinités gauloises au panthéon des dieux romains, et nous présenterons les dieux protecteurs de la cité. Ensuite, nous étudierons l'organisation politique de la capitale des Gaules dirigée par Rome, dont l'Empereur était représenté par le gouverneur, et honoré par le culte impérial. Puis nous nous pencherons sur l'organisation administrative de la cité, et expliquerons en quoi la situation géographique de Lyon a favorisé son économie. Pour ce faire, nous pourrions nous tourner vers les inscriptions retrouvées depuis le XVIII^e siècle sous le sol de la ville. Le deuxième point présentera les caractéristiques de la société lyonnaise, à partir des travaux d'André Pelletier, et de l'étude démographique et épigraphique d'Amable Audin. Enfin, le troisième point sera consacré aux dieux romains et orientaux faisant partie du culte dans l'espace public et domestique. À l'aide des collections du musée gallo – romain de Lyon, nous pourrions établir un lien entre la présence à Lyon d'une colonie grecque et de divinités orientales. Aussi, nous expliquerons pour quelles raisons les autorités religieuses ont adopté Cybèle dans la cérémonie du culte impérial. Puis nous terminerons en présentant les lieux où se sont déroulés les événements de 177 après J.C.. Pour ce faire, nous exposerons l'étude topographique de Michel Lenoble. Ainsi, nous pourrions restituer le contexte où s'est développée la communauté chrétienne lyonnaise au II^e siècle.

Le troisième chapitre abordera, de manière approfondie, l'épisode des persécutions de 177 à Lyon, et se divise en trois parties. Tout d'abord, nous poserons les questions suivantes : quels sont éléments déclencheurs à l'origine de ces persécutions ? Et sur quel cadre légal s'appuient les autorités pour lancer le « pogrom » contre les chrétiens de Lyon ? Pour comprendre la place de la chrétienté dans la culture gréco-romaine, nous citerons dans les *Actes des apôtres*, l'épisode des émeutes à Éphèse, où Paul a contesté l'utilité des statuettes à l'effigie des divinités locales. Nous examinerons ensuite sur quels fondements l'Empereur Marc Aurèle légifère contre les chrétiens, et en quoi la communauté chrétienne lyonnaise est-elle marginale : qu'est-ce qui distingue les chrétiens du reste de la population ? Dans un deuxième temps, il s'agira de reconstituer le déroulement des arrestations, en nous appuyant sur la *lettre des martyrs chrétiens de Lyon* rapportée par Eusèbe. À partir de là, nous poserons cette question : le cadre légal des arrestations a-t-il été respecté ? C'est en comparant le rescrit de Trajan adressé à Pline, avec la réponse de Marc Aurèle au gouverneur de Lyon que nous pourrons constater le durcissement de la législation romaine à l'encontre des chrétiens. Ensuite, nous aborderons la problématique des dénonciations et conditions d'emprisonnement des chrétiens, en comparant les *Actes des martyrs* de cette période. Puis nous nous pencherons sur l'étude de Yann Rivière pour voir quels ont été les conditions d'emprisonnement des chrétiens lors des persécutions de 177. Enfin il s'agira de mesurer la place accordée au peuple par les autorités romaines, dans les condamnations infligées aux chrétiens de l'arène.

CHAPITRE I :

APOLOGIES ET POUVOIR IMPÉRIAL – DE TRAJAN À MARC AURÈLE

Dans ce chapitre, nous verrons que la *lettre des martyrs chrétiens de Lyon* rapportée par Eusèbe, met surtout en perspective le développement de l'Église et la législation romaine contre les chrétiens. Hors, pour trouver des informations sur le type de condamnations reçues, il est essentiel de se tourner vers la liste complète des noms des martyrs rapportée dans d'autres sources. Pour comprendre les raisons de ces persécutions, nous aborderons la question des représentations des romains sur le christianisme. Pour ce faire, nous utiliserons la méthode Joël Schmidt, en comparant les arguments des philosophes et apologistes païens et chrétiens. Nous présenterons ensuite les *Apologies pour les chrétiens* de Quadratus et Justin, et leurs différentes fonctions, qui consistent à statuer sur le droit des chrétiens, réfuter les accusations des païens et défendre la nouvelle doctrine. Concernant le refus des dénonciations calomnieuses des païens contre les chrétiens, nous comparerons les réponses de Trajan et d'Hadrien dans leurs rescrits, avec celles d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle. À travers l'analyse des apologies romaines, nous exposerons quelles sont les règles de la société romaine auxquelles les chrétiens refusent de se soumettre. Nous verrons enfin l'influence de la tradition religieuse sur l'éducation de Marc Aurèle, et le contexte géopolitique de son règne pour justifier ses décisions sur le sort des martyrs chrétiens de Lyon.

I.A- La lettre des martyrs chrétiens de Lyon :

L'analyse détaillée de la *Lettre des martyrs chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie*, fournit de précieux renseignements sur la première communauté chrétienne à Lyon, la condition sociale et l'origine ethnique des martyrs, mais nous indique aussi les raisons des persécutions et le développement du christianisme en Gaule après les événements de 177.

Sur les 63 paragraphes du document, près de la moitié nous renseigne sur le développement de l'Église à Lyon, et plus largement en Gaule puis dans l'Empire. Et autant sur la législation romaine, ce qui est significatif de l'opposition entre romains et chrétiens, mais aussi de l'élargissement de cette communauté au sein de la cité. En revanche, si plus de la moitié des paragraphes de la lettre fait mention des différents types de condamnation et traitements subis par les martyrs, nous sommes moins renseignés sur leurs origines sociales et ethniques en raison du faible échantillon d'hommes et de femmes cités en exemple dans le document. Eusèbe ne présente que onze personnages soumis à différents types de condamnations et traitements, en fonction de leur statut et état civil, mais il n'a

laissé aucun autre témoignage dans son récit sur le sort des autres martyrs. D’où la nécessité de se tourner vers la liste complète des 48 noms classés par type de condamnations, présentée dans trois sources anciennes de références : *le martyrologe hiéronymien*⁶⁷, *Grégoire de Tours*⁶⁸, *les Passionnaires*⁶⁹. Enfin, à peine un quart des paragraphes de la lettre fait allusion aux motifs des persécutions.

Pour comprendre leur déroulement et le cadre légal des arrestations, voici un résumé synoptique à partir de la *Lettre des martyrs chrétiens de Lyon* rapportée par Eusèbe, regroupant quatre thématiques liés à la législation romaine :

| THÈMES | PARAGRAPHES |
|---|--|
| Motifs des persécutions | 5, 6, 10, 12, 14, 15, 19, 30, 31, 39, 50, 53 |
| Types de condamnations | 4, 6, 12, 13, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25 |
| Conditions sociale des martyrs | 17, 18, 20, 24, 25, 29, 37, 38, 43, 49, 53 |
| Législation romaine | 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 24, 25 |
| Développement de l’Église après les persécutions | 1, 2, 3, 6, 9, 10, 11, 15, 17, 22, 23 |

I.B- Christianisme et culte impérial : un conflit idéologique

Dès la moitié du I^{er} siècle, apparaissent les signes évidents d’une incompréhension idéologique qui sépare les doctrines et les cultes des païens et chrétiens. Un premier passage tiré des *Actes des Apôtres* montre la réaction offusquée des philosophes athéniens, lorsque Paul vient leur annoncer la Résurrection du Christ :

« Tandis que Paul les attendait à Athènes, il avait l’âme bouleversée de voir cette ville pleine d’idoles. (...) Il y avait même des philosophes épicuriens et stoïciens qui s’entretenaient avec lui. Certains disaient : « Que veut donc dire cette jacasserie ? » Et d’autres : « Ce doit être un prédicateur de divinités étrangères. » - Paul annonçait en effet Jésus et la Résurrection. Ils mirent donc la main sur lui pour le conduire devant l’aéropage. : « Pourrions-nous savoir, disaient-ils, quelle est cette nouvelle doctrine que tu exposes ? En effet, tu nous rebats les oreilles de propos étranges et nous voudrions bien savoir ce qu’ils veulent dire. » »⁷⁰

Rappelons cependant qu’un possible point de contact entre les doctrines philosophiques gréco-romaines et le christianisme se situe dans la croyance en une divinité unique supérieure. D’ailleurs,

⁶⁷ VI^e siècle ap. J.C.

⁶⁸ VI^e siècle ap. J.C.

⁶⁹ VIII^e et IX^e siècle ap. J.C.

⁷⁰ « Paul et les philosophes d’Athènes », Actes des Apôtres, *La Bible*, traduction œcuménique, édition intégrale T.O.B., éditions du Cerf, p. 2681, 16, 18 – 20, 2004.

J. Schmidt rappelle en citant Jean Beaujeu que l'Empereur Marc Aurèle fonde sa foi en la providence des dieux gréco-romains, qui sont penchés sur le sort des hommes et possèdent chacun des attributions spécifiques pour les aider dans leurs vies privées, leurs carrières, leurs maladies ou leurs tourments - mais aussi en un Dieu au singulier, comme principe d'unité⁷¹ :

*« Les œuvres des Dieux sont pleines de providence ; celles de la Fortune ne se font pas sans la nature ou sans être filées et tissées avec les événements que dirige la Providence. Tout découle de là. »*⁷²

*« En toute occasion, invoque les Dieux, et ne t'inquiète pas de savoir durant combien de temps tu agiras ainsi, car c'est assez même de trois heures employées de la sorte. »*⁷³

*« Ne mets ton plaisir et ton acquiescement qu'en une seule chose : passer d'une action utile à la communauté à une action utile à la communauté, en pensant à Dieu. »*⁷⁴

C'est bien ce Dieu inconnu que les athéniens vénèrent par la parure monumentale - et qu'ils dédient au culte dans leur cité -, que Paul vient leur présenter :

*« Ce que vous vénerez ainsi sans le connaître, c'est ce que je viens, moi, vous annoncer. Le Dieu qui a créé l'univers et tout ce qui s'y trouve, lui qui est le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite pas des temples construits par la main des hommes et son service non plus ne demande pas de mains humaines, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous, la vie et le souffle, et tout le reste. »*⁷⁵

Mais en dehors des théories des philosophes réservées à la minorité de l'élite cultivée, comme le rappelle Marie Françoise Baslez⁷⁶, la cité dans son ensemble perçoit les chrétiens comme une minorité religieuse, apportant un culte étranger et nouveau fondé sur la foi en la résurrection. Pour mieux comprendre les motifs des persécutions, il faut tout d'abord se pencher du côté des représentations des romains sur le christianisme pour mieux comprendre leur hostilité envers les communautés chrétiennes dans tout l'Empire au II^e siècle.

⁷¹ Schmidt, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus-Christ*, Salvator, 2019, p. 34 et 35.

⁷² Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même suivi du manuel d'Épictète*, Traduction, préface et notes par Mario Meunier. Paris : Garnier - Flammarion, Livre II – III, p.44. 1992.

⁷³ *Ibid.* Livre VI, XXIII, p. 90.

⁷⁴ *Ibid.* Livre VI, VII, p. 86.

⁷⁵ *Ibid.* p. 2682, 23-25.

⁷⁶ Baslez, M.F., *Les persécutions dans l'Antiquité : victimes, héros, martyrs*, Fayard, 2007, p. 87.

Les stéréotypes de la persécution sont liés à une problématique de religion⁷⁷, des sectes et du droit d'association. En effet, Pline et Tacite ont tous les deux recouru à l'amalgame comme mobile à la persécution : Pline comparât l'Eucharistie à l'anthropophagie et Tacite posa également le problème de ces rituels, considérant le sacrifice humain comme de la barbarie. C'est pourquoi les romains et païens usaient de mensonges et dénonciations calomnieuses. Un passage de la *Lettre des martyrs chrétiens de Vienne et Lyon* en témoigne :

« [14] On arrêta même quelques païens, serviteurs des nôtres, car le gouverneur avait officiellement ordonné de nous rechercher tous. Ces gens, par une ruse de Satan, furent effrayés par les supplices qu'ils voyaient souffrir aux saints ; et poussés à cela par les soldats, ils nous accusèrent faussement de nous livrer à des festins de Thyeste et à des incestes semblables à ceux d'Œdipe, et de faire ce qu'il ne nous est pas permis de dire ni même d'imaginer, ce que nous ne pouvons pas croire que des hommes aient jamais fait. [15] Ces bruits se répandirent pourtant et tous entrèrent contre nous dans une colère de fauves, si bien que quelques-uns, qui tout d'abord avaient été modérés à cause de nos relations familières avec eux, se montraient alors violemment hostiles et grinçaient des dents contre nous : ils accomplissaient la parole qui a été dit par notre Seigneur : « Un temps viendra où quiconque vous tuera, pensera rendre un culte à Dieu. »⁷⁸

Nous verrons que les persécutés ont aussi recouru à l'amalgame contre leurs persécuteurs, notamment Justin dans son *Apologie*. Car la mentalité romaine méprisait la religion chrétienne, contraire à la tradition par ses cultes qu'elle qualifiait de superstitions.

L'historien Joël Schmidt⁷⁹ s'est lui aussi intéressé au conflit idéologique entre païens et chrétiens, dans le cadre des persécutions lyonnaises. Pour ce faire, il s'est appuyé sur le règne de l'Empereur Marc Aurèle, et les écrits des apologistes et philosophes païens et chrétiens du II^e siècle. Pour comprendre la période qui se situe entre la fin du règne d'Antonin le Pieux à celui de Marc Aurèle, notons que les martyres de : Justin et ses compagnons à Rome (165 ap. J.C.), Polycarpe de Smyrne (entre 155 et 167 ap. J.C.), Félicité et ses sept fils à Rome (150-164 ap. J.C.), sont les signes annonciateurs des persécutions lyonnaises. Son fils Commode, également nommé imperator en 177 lui succède en 180, et a aussi poursuivi les chrétiens. Afin de saisir les motifs et points communs de ces persécutions, il sera utile de nous appuyer sur la méthode de Joël Schmidt : tout d'abord en présentant et en comparant les arguments des apologistes et philosophes païens et chrétiens. Puis en examinant l'éducation de Marc Aurèle et l'influence du contexte géo – politique de l'Empire romain

⁷⁷ Baslez, M.F., *Comment notre monde est devenu chrétien*, Points, « collection Points Histoire », n° 441, mars 2011, p.39.

⁷⁸ Corpus, Fiche n°12, 14-15, p.51.

⁷⁹ Schmidt, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus-Christ*, Salvator, 2019.

sur ses mesures à l'encontre des chrétiens. Ainsi, nous verrons à quel niveau se situe l'opposition des deux doctrines.

I.C- Les apologistes chrétiens :

Ce sont tout d'abord les apologistes Quadratus d'Athènes⁸⁰ et Arisitide d'Athènes qui présentent en 125, une *Apologie de la religion* à l'Empereur Hadrien, plutôt bien reçue. Pour distinguer la doctrine chrétienne du judaïsme, Aristide (mort en 134) fonde le Christianisme sur la résurrection du fils de Dieu⁸¹, et définit les juifs comme les descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob⁸². Cette apologie fait suite à un *Rescrit d'Hadrien* adressé à Minicius Fundanus, proconsul d'Asie (Anatolie) sur la législation envers les chrétiens, vers 122 – 123. En effet, dans la continuité des commandements de Trajan⁸³ qui refuse les dénonciations anonymes calomnieuses, l'empereur conclue :

« Si donc quelqu'un les accuse et prouve qu'ils font quelque chose contrairement aux lois, décide selon la gravité de la faute. Mais, par Hercule ! Si quelqu'un allègue cela par délation, prononce un verdict sur cette conduite criminelle et aie le souci de la punir⁸⁴. »

Ce qui rejoint effectivement les consignes de Trajan à Pline le Jeune :

« Il ne faut pas les rechercher ; s'ils sont dénoncés et convaincus, il faut les châtier, mais en faisant en sorte que celui qui aura nié être chrétien et qui l'aura prouvé dans les faits, c'est-à-dire en adressant des prières à nos dieux, même si on le suspecte pour le passé, obtienne le pardon pour son repentir. Quant aux listes placardées anonymement, elles ne doivent avoir leur place dans aucune affaire criminelle. Car c'est d'un exemple détestable, et qui n'est pas de notre temps. »⁸⁵.

C'est ensuite Justin de Naplouse (vers 100-165 après J.C.), citoyen romain originaire de Samarie, enseignant la philosophie et converti au christianisme, qui explique sa conversion et défend la nouvelle religion auprès de l'empereur Antonin le Pieux et au Sénat des romains⁸⁶. Il leur adresse vers 150 à sa *Première Apologie pour les Chrétiens*, afin de faire cesser leurs condamnations, toujours sur la base de calomnies et de mensonges inventés par les païens :

⁸⁰ Corpus, Fiche n° 1, p. 5.

⁸¹ Aristide d'Athènes, *Apologie*, Sources Chrétiennes, Éditions du Cerf, 2003, XV, 1, p.287.

⁸² *Ibid.* XIV, 1, p.285.

⁸³ Corpus, Fiche n°29, p. 119.

⁸⁴ Corpus, Fiche n°30, p. 121.

⁸⁵ Corpus, Fiche n°29, p.119.

⁸⁶ Corpus, Fiche n°3, p. 10.

« Et moi aussi, en effet, je me plaisais aux enseignements de Platon ; mais en entendant calomnier les chrétiens et en voyant qu'ils étaient sans crainte devant la mort et tout ce qu'on estime redoutable, je pensais qu'il était impossible qu'ils vécussent dans le mal et l'amour du plaisir : quel est en effet l'ami du plaisir, l'intempérant, celui qui trouve bon de manger de la chair humaine, qui pourrait saluer la mort avec joie, de manière à être privé (par elle) de tout ce qu'il désire ? Ne s'efforcera-t-il pas au contraire, par tous les moyens, de vivre toujours l'existence d'ici-bas et d'échapper aux magistrats, plutôt que de se dénoncer lui-même pour être mis à mort ? »⁸⁷

Dans sa *Seconde Apologie*, adressée au Sénat ou peut-être à Marc Aurèle et Lucius Verus vers 155, Justin revient sur les condamnations prononcées par Urbicus, préfet de Rome, à l'encontre les chrétiens Ptolémée et Lucius en 150 :

« Quel est le chef d'accusation pour lequel, alors qu'il n'a été convaincu ni adultère, ni de débauche, ni de meurtre, ni de brigandage, ni de vol, ni d'avoir commis le moindre délit, mais qu'il a avoué seulement répondre au nom de chrétien, tu as condamné cet homme à mort ? Ton jugement ne fait honneur ni au pieux empereur (philosophe, ni au fils de César) philosophe, ni au vénérable Sénat, non vraiment, Urbicus⁸⁸. »

Ce passage laisse entendre que de nouvelles persécutions ont lieu vers la fin du règne d'Antonin le Pieux. D'ailleurs, la dernière phrase citée montre une très nette contradiction avec le *rescrit d'Antonin au Conseil d'Asie sur la doctrine des chrétiens*⁸⁹, rapporté par Justin et cité par Eusèbe, où Marc Aurèle fait mention d'un rescrit de son prédécesseur en 152 :

« [6] En faveur de tels hommes, déjà beaucoup des gouverneurs de province ont aussi écrit à notre très divin père, et il leur a répondu qu'il ne fallait pas les inquiéter, à moins qu'ils ne parussent entreprendre quelque chose contre la souveraineté des Romains. À moi aussi, beaucoup se sont adressés à leur sujet, et je leur ai répondu conformément à l'avis de mon père. [7] Si donc quelqu'un persévère à porter plainte contre un chrétien parce qu'il est chrétien, que l'accusé soit renvoyé des fins de la plainte, même s'il est évident qu'il est chrétien ; quant à l'accusateur, il sera passible de punition. Promulgué à Éphèse, dans l'assemblée d'Asie. »

Dans cette perspective, l'Empereur Marc Aurèle poursuit bien les règles établies par Trajan dans son rescrit de 112 interdisant de recevoir les accusations anonymes :

⁸⁷ Corpus, Fiche n°2, p. 7.

⁸⁸ Justin, *Apologie pour les chrétiens, II^e Apologie en faveur des Chrétiens*, 2, 16, Charles Munier, Cerf, « collection Sources chrétiennes », n° 507 (décembre 2006) p. 325 et 327.

⁸⁹ Corpus, Fiche n°31, p. 123.

« Quant aux listes placardées anonymement, elles ne doivent avoir leur place dans aucune affaire criminelle. Car c'est d'un exemple détestable, et qui n'est pas de notre temps⁹⁰. »

Pourtant, les actes des martyres du II^e siècle montrent que selon les autorités et la législation romaine, pratiquer la nouvelle religion constitue un délit. Pour cette raison, les différents motifs de condamnations se fondent essentiellement sur le refus des chrétiens à participer au culte impérial. Ainsi, la réponse de Justin repose sur le principe qu'on ne peut pas condamner un homme à cause de sa religion. C'est pourquoi il se fait l'avocat des persécutés dans sa *Première Apologie pour les Chrétiens*, où il argumente en réfutant les accusations portées contre eux. Pour cela, il mentionne quatre motifs de condamnations :

- le nom de « Chrétien » :

« En effet, un nom ne saurait être raisonnablement objet de louange ou de blâme, si l'on ne peut, à travers des actes, faire la preuve de quoi que ce soit d'honnête ou de malhonnête⁹¹. »

Notons que Justin a précédemment fait mention de l'accusation par le nom, dans sa lettre à Urbicus.

« Mais nous ne voulons pas vivre au prix d'un mensonge car, animés du désir de la vie éternelle et pure, nous aspirons à vivre avec Dieu le père et le créateur de l'univers et nous nous empressons de nous avouer chrétiens, car nous sommes convaincus et nous croyons que peuvent obtenir ces biens ceux qui auront persuadé Dieu, par des actes, qu'ils l'ont suivi et ont aspiré à vivre auprès de lui, là où le mal n'a plus de prise⁹². »

- l'amalgame :

« Mais lorsque Socrate, à la lumière de la raison véritable et après une enquête approfondie, s'efforça de tirer ces choses au clair, et de détourner les hommes des démons, ces mêmes démons, par l'intermédiaire de ces hommes pervers qui trouvent leur joie dans le mal, s'employèrent à le faire condamner à mort comme athée et impie, sous prétexte qu'il introduisait des divinités nouvelles ; et pareillement, pour ce qui nous concerne, ils mettent en œuvre les mêmes procédés⁹³. »

« C'est pourquoi nous demandons que l'on examine la conduite de tous ceux qui vous sont déférés, afin que celui qui aura été convaincu de crime soit puni en tant que coupable au regard de

⁹⁰ Corpus, Fiche n°29, p. 119.

⁹¹ Justin, *Première Apologie pour les Chrétiens*, Exorde, I, 4,3, Charles Munier, Cerf, « collection Sources chrétiennes », 2006, p. 135.

⁹² Exorde, I, 8,2, p.145.

⁹³ Exorde, I, 5,3, p.139 et 141.

*la loi mais non point en tant que chrétien, mais s'il s'appert que tel d'entre eux ne peut être convaincu de crime, qu'il soit relaxé en tant que chrétien, puisqu'il ne commet rien de mal*⁹⁴. »

- l'athéisme :

*« De là vient aussi qu'on nous appelle athées. Oui, nous l'avouons, nous sommes athées à l'égard des prétendus dieux de cette sorte, mais non point à l'égard du Dieu de vérité, qui est aussi le Père de la justice, de la chasteté et des autres vertus, sans nul mélange de mal*⁹⁵. »

- le refus de sacrifier :

*« Nous n'honorons pas non plus, par de nombreux sacrifices et des guirlandes de fleurs les êtres que les hommes ont façonnés et placés dans les temples en les appelant des dieux, car nous savons que ce sont là des objets inanimés et sans vie, qui ne possèdent pas de forme divine – nous ne croyons pas, en effet, que la divinité ait une forme semblable à celle que d'aucuns prétendent avoir imitée afin de l'honorer -, mais nous croyons que les dieux portent les noms et offrent les apparences de ces mauvais démons qui se sont manifestés autrefois*⁹⁶. »

*« Tout au contraire, nous avons appris que Dieu n'a pas besoin d'offrandes matérielles de la part des hommes : nous voyons bien que c'est lui qui nous donne tout ; nous avons appris aussi, nous sommes fermement convaincus et nous croyons que ceux-là seuls l'accueillent qui imitent ses intimes perfections : chasteté, justice, amour des hommes, enfin tout ce qui appartient en propre à Dieu, lui qui ne saurait désigner aucun des noms qu'on lui donne*⁹⁷. »

Il achève cette première partie en utilisant l'amalgame contre les persécuteurs :

*« Toutefois si vous aussi, à l'instar des insensés, préférez la coutume à la vérité, agissez selon votre pouvoir ; quand ils sacrifient la vérité à l'opinion, le pouvoir des princes équivaut à celui de brigands dans un désert*⁹⁸. »

Puis Justin procède à un exposé complet de la doctrine chrétienne, et de ses enseignements en expliquant les actes du culte des chrétiens, comme le baptême et l'Eucharistie, à partir des recommandations du Christ. Vers 160, il renouvelle sa démonstration à l'aide des Écritures dans *Un dialogue avec Tryphon*, mais aussi pour distinguer juifs et chrétiens, souvent confondus par les païens. Après avoir été dénoncé par Crescens en 163, Justin et ses six compagnons sont auditionnés au

⁹⁴ Exorde, I, 7,4, p.143 et 145.

⁹⁵ Exorde, I, 6,1, p.141.

⁹⁶ Exorde, I, 9,1, p.147 et 149.

⁹⁷ Exorde, I, 9,1, p.149 et 151.

⁹⁸ Exorde, I, 12,6, p.157.

tribunal devant Junius Rusticus, philosophe stoïcien et préfet de Rome. Les *Actes du martyre de saint Justin et de ses compagnons*, retracent l'interrogatoire de Junius, à qui Justin soumet sa doctrine avec ses amis. Citoyen romain, il est condamné au fouet et à la décapitation. Cet interrogatoire apporte des éléments supplémentaires sur les auditions qui ont suivi en 177 à Lyon, et le silence de Marc Aurèle qui délègue aux autorités ces condamnations appliquées depuis le rescrit de Trajan à Pline :

I.D- Les apologistes païens :

Les écrits des apologistes païens qui s'insurgent contre les chrétiens, rendent compte de l'expansion de la nouvelle religion, qu'ils comparent à une secte. Et comme nous venons de le voir, ils justifient le plus souvent les persécutions parce qu'elle induit le refus de vénérer l'Empereur et les dieux. Parmi ces apologistes anti chrétiens, on peut citer les noms de : l'écrivain Apulée (environ 125-170 après J.C.), Celse le philosophe, et le satiriste Lucien de Samosate (environ 120-180 après J.C.).

Dans son *Discours vrai contre les chrétiens*, qu'il rédige un an après les persécutions lyonnaises, Celse adresse un vrai réquisitoire en accusant les chrétiens : pour leur charlatanisme qu'il associe à la croyance en la résurrection, pour récupérer les faibles et ne pas remplir leurs devoirs civils. Il use même de propos méprisants et ne fait aucune distinction entre juifs et chrétiens qu'il compare à « *une troupe de chauves-souris ou de fourmis sortant de leur trou, ou de grenouilles établies près des marais, ou de vers tenant séance dans le coin d'un borbier*⁹⁹. » Il voit les chrétiens comme de misérables perdants en comparaison à la figure de l'Empereur et ses grands exploits. Il leur reproche surtout d'être fidèles à leur doctrine mais infidèles au culte impérial. C'est pourquoi il dirige ses attaques contre eux en plusieurs points :

- La résurrection de Jésus :

« *Il faudrait peut-être examiner d'abord si jamais homme réellement mort est ressuscité avec le même corps*¹⁰⁰. »

« *De son vivant il se prodigue ; mort, il ne se fait voir en cachette qu'à une femmelette et à des comparses. Son supplice a eu d'innombrables témoins ; sa résurrection n'en a qu'un seul. C'est le contraire qui aurait dû avoir lieu*¹⁰¹. »

- L'Église :

⁹⁹ Schmidt, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus-Christ*, Salvator, 2019, p. 248.

¹⁰⁰ *Ibid.* p. 249.

¹⁰¹ *Ibid.* p. 249.

« Refusent-ils d'observer les cérémonies publiques et de rendre hommage à ceux qui y président ; alors qu'ils renoncent aussi à prendre la robe virile, à se marier, à devenir pères, à remplir les fonctions de la vie. Qu'ils s'en aillent loin d'ici, sans laisser la moindre semence d'eux-mêmes et que la terre soit débarrassée de cette engeance¹⁰². »

- Le Dieu des Chrétiens :

« Vous ne prétendez pas sans doute, que les Romains abandonnent pour embrasser vos croyances leurs traditions religieuses et civiles, qu'ils laissent là leurs dieux pour se mettre sous la protection de votre Très-Haut qui n'a pas su défendre son peuple. Les Juifs¹⁰³ ne possèdent plus une motte de terre, et vous, traqués de toute part, errants, vagabonds, réduits à un petit nombre, on vous cherche pour en finir avec vous¹⁰⁴. »

- Leur refus de participer aux devoirs civils :

« Vous admettez les anges ; pourquoi n'admettez-vous pas les démons et dieux secondaires ? Si les idoles ne sont rien ; quel mal y a-t-il à prendre part aux fêtes publiques ?¹⁰⁵ »

« Soutenez l'Empereur de toutes vos forces, partagez avec lui la défense du droit ; combattez pour lui si les circonstances l'exigent ; aidez-le dans le commandement de ses armées. Pour cela, cessez de vous dérober aux devoirs civils et au service militaire, s'il le faut pour le salut des lois et la cause de la piété¹⁰⁶. »

Dans *La mort de Peregrinos*, (vers 165 après J.C.) Lucien de Samosate avait déjà condamné les chrétiens pour : leur croyance en la résurrection, leur mépris des supplices et des biens, leur sens de l'unité, leur renoncement aux dieux grecs pour le Christ qu'il compare même à un sophiste, et l'emprise de leur chef Peregrinus sur leurs groupes.

« Ces malheureux se figurent qu'ils sont immortels et qu'ils vivront éternellement. En conséquence, ils méprisent les supplices et se livrent volontairement à la mort. Leur premier législateur leur a encore persuadé qu'ils sont tous frères. Dès qu'ils ont une fois changé de culte, ils renoncent aux dieux des Grecs, et adorent le sophiste crucifié dont ils suivent les lois. Ils méprisent également tous les biens et les mettent en commun, sur la foi complète qu'ils ont en ces paroles¹⁰⁷. »

¹⁰² *Ibid.* p. 250.

¹⁰³ À noter que Celse ne fait aucune distinction entre juifs et chrétiens.

¹⁰⁴ *Ibid.* p. 250-251.

¹⁰⁵ Schmidt, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus-Christ, Salvator*, 2019, p. 250.

¹⁰⁶ *Ibid.* p. 251.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 252.

Vers la fin du II^e siècle, l'attaque polémique du païen Cécilius¹⁰⁸ fait lui aussi office de réquisitoire contre les chrétiens. Dans ce débat avec son ancien ami Octavius, converti au christianisme, il argumente les raisons de son mépris vis-à-vis de la nouvelle religion. Tout d'abord il réfute l'influence d'un Dieu unique sur les éléments de l'univers. Et plaide pour la familiarité des dieux créés par des générations d'hommes sur les territoires conquis par Rome. Il les cite par région pour montrer leur influence sur l'empire et la fonction fédératrice du culte auprès des citoyens. Il fait ensuite valoir l'importance des dieux dans la vie des hommes et de la cité, dans l'épreuve comme la victoire. Puis il dénonce leur prosélytisme, et voit dans leurs assemblées et festins une conspiration contre l'empire. Selon lui, les chrétiens attaquent les dieux par leur infidélité. Pour ces raisons, Cécilius voit la nécessité d'éradiquer cette secte qu'il compare à de la mauvaise herbe qui prolifère sur tout l'empire. Il va jusqu'à leur alléguer diverses perversions et crimes pour les accabler de propos mensongers. Ensuite il dénigre leur croyance en la résurrection après la mort, ainsi que leurs rituels de sépulture. Cécilius achève son accusation en remettant en question le principe du Dieu unique, dont il ne comprend pas les commandements. Enfin, il interroge Octavius sur les limites de sa condition d'homme face au danger, la maladie et la mort. Selon lui, les dieux aident les vivants et le Dieu unique ne vit que pour les morts. Cécilius compare le christianisme à une superstition dangereuse qui encourage l'infidélité aux dieux et à l'empereur, mais il voit aussi en cette religion une servitude qui prive l'homme des plaisirs de la vie.

I.E- Le règne de l'Empereur Marc Aurèle et le christianisme :

À l'évidence, les écrivains chrétiens du II^e siècle pensent que l'empereur Marc Aurèle a de bonnes intentions à l'égard des chrétiens. Citons l'apologiste Mélicon, repris par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique* :

« [8] Et c'est une très grande preuve de son excellence que notre doctrine ait fleuri en même temps que l'heureux commencement de l'empire et que rien de mauvais ne soit arrivé depuis le règne d'Auguste, mais qu'au contraire tout ait été éclatant et glorieux, selon les prières de tous. [9] Seuls entre tous, persuadés par des hommes malveillants, Néron et Domitien ont voulu mettre notre doctrine en accusation ; depuis, par une déraisonnable habitude, le mensonge de la dénonciation s'est répandu contre nous. [10] Mais tes pieux ancêtres ont redressé leur ignorance ; souvent ils se sont adressés par écrit à beaucoup pour les blâmer, à ceux qui avaient osé innover au sujet des chrétiens. Parmi eux, ton grand père Hadrien a manifestement écrit à beaucoup d'autres et à Fundanus, le proconsul qui gouvernait l'Asie ; ton père, alors que tu régissais aussi toutes les affaires

¹⁰⁸ Octavius, *Traité de Minucius Félix*, <http://remacle.org/bloodwolf/orateurs/minucius/octavius.htm>

avec lui, a écrit aux villes, à notre sujet, de ne rien innover ; parmi ces villes, aux habitants de Larisse, de Thessalonique, d'Athènes et à tous les Grecs. [11] Quant à toi, qui as au sujet des chrétiens la même opinion qu'eux, et encore plus remplie d'humanité et de philosophie, nous sommes assurés que tu feras tout ce que nous te demandons. »¹⁰⁹

Dans *Pensées pour moi-même*, Marc Aurèle (121-180 après J.C.) évoque le thème de la mort avec mesure et discernement, montrant clairement son opposition au fanatisme des chrétiens, contraire à la philosophie stoïcienne et l'un de ses maîtres à penser, Épictète :

« Quelle âme, que celle qui se tient prête, s'il lui faut bientôt se délier du corps et s'éteindre, ou se disperser, ou survivre ! Cependant, que cette préparation vienne de son propre jugement, et non d'une simple opiniâtreté, comme chez les chrétiens, mais qu'elle soit raisonnée, et grave et, pour être convaincante, sans théâtralité¹¹⁰. »

Pour comprendre l'attitude de l'empereur, un rappel de sa biographie semble nécessaire. Marcus Annius Verus a été élevé par son grand-père Annius Verus, préfet de Rome, et par des précepteurs. Initié à l'adolescence à la philosophie stoïcienne dont il fera sa discipline toute sa vie, il est instruit à l'éloquence latine et subit l'influence religieuse de l'Empereur Antonin. Ses correspondances avec son maître et ami Fronton révèlent notamment une vénération absolue de Marc Aurèle pour les dieux romains. C'est l'Empereur Hadrien qui l'a guidé vers le pouvoir afin de lui succéder, dès l'âge de 8 ans au collège des Saliens (prêtres dévoués au culte de Mars), puis en le nommant préfet de Rome à 15 ans. À la mort d'Antonin en 161, Marc Aurèle devient Empereur avec Lucius Verus, son frère adoptif.

Malgré son héritage culturel, son règne est contrarié par différents conflits et des tragédies auxquelles il doit faire face. Suite à l'invasion des Parthes en Syrie vers 161, il mène une guerre pour reconquérir ces territoires jusqu'à 166. Un tremblement de terre à Cyzique (cité grecque de Mysie, en Asie Mineure), et les inondations catastrophiques de Rome en 162 après la sortie du Tibre, entraînent la destruction de nombreux édifices. À cela s'ajoute une augmentation du nombre de chrétiens à Rome et dans tout l'Empire, ainsi que la fuite de soldats romains convertis au Christianisme.

Il interprète l'expansion de cette nouvelle religion comme une atteinte qui fâche les dieux. C'est pourquoi il engage un durcissement de la législation pour combattre les pérégrins en provenance

¹⁰⁹ Corpus, Fiche n° 4, 8-11, p. 13.

¹¹⁰ Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même suivi du manuel d'Épictète*, Traduction, préface et notes par Mario Meunier. Paris : Garnier - Flammarion 1992, Livre XI, III, p. 156.

d'Asie. Après avoir célébré leur triomphe à Rome contre les Parthes, les deux empereurs font face à une épidémie, la peste antonine, lourde de conséquences économiques et sociales. Ils sont ensuite confrontés à une nouvelle menace barbare, lorsque les Quades et Marcomans occupent les régions du Danube, aux frontières Nord de l'Italie. Marc Aurèle passe l'hiver en Aquilée avec son frère adoptif, qui meurt de maladie et d'épuisement en 169. À ces luttes vient s'ajouter un manque d'eau qui assoiffé les troupes, donnant lieu à une controverse entre païens et chrétiens.

En effet, durant la campagne germanique dirigée par Marc Aurèle contre les Quades et les Cotins, la Legio XII *Fulminata* assista à un épisode de pluie miraculeuse¹¹¹. Ce récit de l'*Histoire Romaine* du païen Don Cassius, a été rapporté par Xiphilin, un moine chrétien de Constantinople de la fin du XI^e siècle - Toutefois, comme la Légion Fuminata fut déjà nommée par César en 58 av. J.C., il est probable que le texte d'origine ait été réinterprété par Xiphilin. Après cet événement, l'empereur attribua le miracle au dieu Jupiter, mais il aurait également recouru à un ami magicien Égyptien, car dans des situations particulièrement difficiles, il se tourne vers des cultes étrangers reconnus. En l'occurrence, il reconnaît les effets des prières adressées au Dieu Hermès (dieu Thot hellénisé) dont il fait ensuite frapper des monnaies.

Finalement, il ne remporte la guerre contre les « barbares » du Danube qu'en 175, et un usurpateur le croyant mort, - le gouverneur d'Asie, Avidius Cassus - tente de prendre sa place avant d'être assassiné. Ensuite Marc Aurèle perd son épouse Annia Galeria Faustina durant l'hiver 175/176, des suites d'un accident en Cappadoce sur le camp militaire d'Halala. À ce moment, il effectue un voyage à Athènes et devient protecteur de la philosophie. À peine fête-t-il sa victoire sur les peuples germaniques qu'il doit de nouveau retourner combattre en 177 sur la frontière danubienne. La même année, un autre séisme vient frapper les habitants de Smyrne. Deux épisodes majeurs de persécutions marquent son règne : le martyr de Justin et ses compagnons en 165, et celui des chrétiens de Lyon en 177.

En effet, son éducation issue de la tradition romaine, oppose la *religio* à la *superstitio* (qui craint les démons) : « *envers les Dieux, point de superstition* »¹¹². D'après le juriste **Iulius Paulus** (160 – 230 ap. J.C.), les superstitions sont des « *cultes étrangers à l'usage où à la raison* », et « *qui troublent les esprits* ». Hors, depuis Trajan, le Christianisme est considéré comme une *superstitio*, contrairement aux cultes étrangers reconnus comme *religio*. Alors que, pour fédérer les provinciaux gaulois autour de l'Empereur après la conquête des territoires par Rome, les divinités indigènes furent assimilées au culte romain, autour de nouvelles structures religieuses. Mais comme nous le savons,

¹¹¹ Schmidt, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus-Christ*, Salvator, 2019, p.37 - 44.

¹¹² Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même suivi du manuel d'Épictète*, Traduction, préface et notes par Mario Meunier. Paris : Garnier - Flammarion 1992, Livre I, XVI, p. 39.

le christianisme reconnu comme une secte juive par les autorités, défie le pouvoir par sa croyance en un Dieu unique. Ce qui explique que Marc Aurèle se soit appuyé sur les rescrits de ses prédécesseurs Hadrien et Antonin pour légiférer en faveur de la religion civique. Il n'a cependant pas produit de nouveaux édits contre les chrétiens, sans doute en raison de ses principes philosophiques. En effet, son rapport au pouvoir revient souvent au centre de ses questionnements et de son auto critique, quant à l'exercice de sa charge :

*« Prends pour habitude, à toute action, si possible, que tu vois faire à quelqu'un, de te demander à toi-même : « À quel but cet homme rapporte-t-il cette action ? » Mais, commence par toi-même, et examine-toi le premier. »*¹¹³

De ce point de vue, il est évident que les difficultés de son règne avec l'expansion du christianisme aient conditionné sa prise de liberté sur le Rescrit de Trajan, mettant à mal le *modus vivendi* entre chrétiens et païens, instauré depuis près d'un demi-siècle

Pour mieux comprendre dans quel environnement s'est développée la communauté chrétienne de Lyon, nous allons aborder deux points essentiels dans le chapitre suivant : tout d'abord, dans quel cadre politique et religieux s'applique le pouvoir impérial. Puis quelles sont les particularités des cultes païens dans la vie quotidienne.

¹¹³ Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même suivi du manuel d'Épictète*, Traduction, préface et notes par Mario Meunier. Paris : Garnier - Flammarion 1992, Livre X, XXXVII, p. 154.

CHAPITRE II :

LUGDUNUM, CAPITALE DES GAULES

Ce chapitre présente Lugdunum de sa fondation jusqu'au II^e siècle, en nous appuyant principalement sur les recherches d'Armand Desbat, André Pelletier et François Richard¹¹⁴. Nous exposerons tout d'abord l'organisation politique et administrative de la capitale des Trois Gaules. Puis nous verrons en quoi la situation géographique de Lyon a favorisé son économie, et l'évolution de la société lyonnaise, en nous appuyant sur l'étude démographique et épigraphique d'Amable Audin¹¹⁵. Pour aborder la question des croyances religieuses à Lugdunum, nous nous tournerons vers l'archéologie du II^e siècle, lorsque la capitale des Gaules rassemble habitants romains, gaulois et orientaux. Nous verrons que cette diversité culturelle apparaît dans le culte à travers les divinités gallo-romaines et orientales. À l'aide sources épigraphiques et statuettes issues des campagnes de fouilles, nous présenterons le culte municipal, le culte impérial et les divinités orientales. Ainsi, il sera possible de mesurer l'influence des cultes païens et le rôle fédérateur du culte impérial. Enfin nous présenterons les lieux marqués par les événements de 177 après J.C. à travers la topographie de la ville d'après les derniers travaux de Michel Lenoble¹¹⁶.

II.A- Lugdunum, capitale politique et administrative :

La *Colonia Copia Felix Munatia* est fondée en – 43 après J.C. par Lucius Muniatus Plancus, gouverneur de la Gaule chevelue, sur ordre du Sénat pour les vétérans chassés de Vienne par les Gaulois quelques temps auparavant. Elle est établie sur la colline de Fourvière. À l'issue du rite de fondation qui consiste à dresser les plans et déterminer le périmètre de la cité, le gouverneur attribua à chacun des lots de terrain en ville, puis sur le territoire dont les historiens ne connaissent pas les limites. Ensuite la cité s'est élargie au quartier de la Croix Rousse et de la Presqu'île située au confluent du Rhône et de la Saône. Entre -27 et -14, la politique de l'Empereur Auguste favorise le développement rapide de Lugdunum au cours du I^{er} siècle :

- il divise la Gaule en 3 provinces : la Lyonnaise, la Belgique, l'Aquitaine et établit
- Lugdunum qui devient capitale de la Lyonnaise, avec le droit de battre de la monnaie.

¹¹⁴ Richard, F., Pelletier, A., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2011.

¹¹⁵ Audin, A., « Sur la géographie du Lyon Romain – la population, les voies et les quartiers d'après les documents épigraphiques », In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 27, n°2, 1952.

¹¹⁶ Lenoble, M. et coll., 2019, « Atlas topographique de Lugdunum. 1 » - Lyon-Fourvière, Dijon, *Revue archéologique de l'Est – Supplément n° 47*, 580 p., plus de 900 ill. -

- En – 12, Drusus fait construire un autel et le sanctuaire des Trois Gaule dédié au culte impérial afin de rassembler les cités des trois provinces lors d'une fête fédérale annuelle.
- Il donne le droit de battre de la monnaie.

Les fouilles archéologiques de 2014 ont mis au jour 30 mètres de fortifications préromaines sur la colline de Fourvière. Selon les historiens, la découverte du *murus gallicus*¹¹⁷ construit autour de la moitié du I^{er} siècle avant J.C. confirme l'existence d'une forteresse gauloise avant même la fondation de Lugdunum par Lucius Muniatus Plancus. Les recherches précédemment effectuées dans les années 1980, sur le site de l'ancien clos religieux du Verbe Incarné, avaient mis au jour le contenu d'un fossé composé à 95 % d'ossements d'animaux et d'amphores. Il s'agirait d'un sanctuaire daté entre la fin du II^e siècle et le début du I^{er} siècle av. J.-C, et ce lieu de rassemblement et de culte aurait progressivement évolué en agglomération gauloise.¹¹⁸

II.A.1- La hiérarchie politique :

Après l'installation de cette colonie, les peuples gaulois sont dominés par une aristocratie terrienne et militaire. Lugdunum est rattachée à Rome qui envoie de hauts fonctionnaires pour développer l'administration et l'économie de la cité.

Ainsi, la hiérarchie administrative est représentée par différentes fonctions¹¹⁹ :

- Le gouverneur de la province lyonnaise qu'on appelle aussi légat, est un sénateur nommé en conseil impérial, qui est en relation permanente avec Rome et les vingt autres cités de sa province. Comme il possède l'impérium, il en est le commandeur. Par conséquent, il gère les décisions relatives à l'administration et l'ordre public, et rend compte de ses activités à l'Empereur.

Les autorités qui l'entourent sont représentées par trois hauts fonctionnaires :

- Un procureur financier, un deuxième procureur responsable de l'impôt indirect.
- Le tribun et sa cohorte de mille hommes dont la caserne se trouvait dans le quartier de Saint Just sur la pente Sud de Fourvière. Ce tribun fut mentionné dans la Lettre des martyrs de Lyon au moment des arrestations, puis lorsqu'il escorta Pothin, porté par les soldats jusqu'au tribunal¹²⁰.

¹¹⁷ Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Murus_gallicus_de_Lyon#DesbatPoux2018

¹¹⁸ Desbat, A., et Poux, M., « De la Lugdunum gauloise à la colonie de Plancus : l'apport des fouilles récentes », dans François Bérard et Matthieu Poux (dir.), *Lugdunum et ses campagnes*. Actualité de la recherche, Drémil-Lafage, Mergoïl, coll. « Archéologie et histoire romaine » (no 38), 2018, p. 13-41.

¹¹⁹ Richard, F., *Irénée de Lyon*, Colloque "Irénée entre Bible et Hellénisme", Lyon, 2014, à paraître.

¹²⁰ Richard, F., Pelletier, A., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 84.

- Des fonctionnaires responsables pour la collecte des impôts : l'impôt foncier (pour la Lyonnaise et l'Aquitaine), celui sur les successions (pour la Lyonnaise, la Belgique, les Germanies), les taxes douanières (marchandises qui passaient par Lyon vers le reste du pays).

- Un préfet de la Poste Impériale (service centralisé à Lyon pour toute la Gaule)

À Lyon se trouvaient des dizaines, voire des centaines d'employés de bureaux qui assurent tous les services administratifs de la cité.

La vie quotidienne à Lyon dépend de la classe sociale des habitants, selon qu'on est riche citoyen romain, affranchi ou esclave. Au II^e siècle, le quotidien se compose en 4 domaines : la vie de famille, le travail, la vie sociale et religieuse, les loisirs.

II.A.2- L'économie de la cité :

Comme l'explique André Pelletier¹²¹, la situation géographique de Lugdunum avec son réseau fluvial et routier, localisé entre Rome et le reste de la Gaule par les Alpes, a favorisé le développement d'une grande activité commerciale. Les bateaux affrétaient des tonnes de marchandises et il existait à Lyon de très grandes sociétés de transport fluvial parmi lesquelles : la compagnie des transporteurs fluviaux du Rhône, celle du Rhône et de la Saône, celle du Rhône et de la Loire. Enfin, le grand axe Rhône Saône Moselle qui alimentait les armées du Rhin passait par Lyon.

L'activité portuaire à la confluence d'un bras du Rhône et de la Saône, située au pied de la colline de Fourvière est confirmée par des fouilles en 2004, consécutives à la construction d'un parking souterrain dans le quartier Saint Georges. Dans la partie nord du terrain, les archéologues ont mis au jour un ponton de bois, constitué de pilotis et de pieux horizontaux, et utilisé comme aire d'accostage. L'ensemble est daté au I^{er} siècle après J.C. Au sud du site ont été découvertes six embarcations de bois à fond plat, datées entre le I^{er} et le III^e siècle. La plus grande qui a été restituée mesure 40 mètres.¹²²

Ces embarcations à fond plat étaient conduites par les *Utricularius*, terme de l'Antiquité désignant le métier de transporteur. Les utriculaire ou nautes, issus des corporations de bateliers, acheminaient ainsi les marchandises à l'ensemble du territoire et de la Gaule. Ils déchargeaient également les navires pour transférer les marchandises dans les bâtiments de dépôts.

Les nautes travaillaient essentiellement sur le Rhône à l'endroit où les fouilles ont dégagé les restes des six épaves. Les fouilles les plus anciennes remontent à 1815, où des inscriptions en l'honneur des corporations de nautes datées du II^e et III^e siècles ont été retrouvées.

¹²¹ Richard, F. ; Pelletier, A., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. Lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 29 – 30.

¹²² http://www.archeologie.lyon.fr/archo/sections/fr/sites_archeologiques/69005_lyon/parking_saint-george9716

II.B- Les habitants de Lyon :

Les habitants de Lyon au II^e siècle appartenaient à différentes classes sociales et statuts juridiques : on y retrouve citoyens romains, pérégrins, affranchis et esclaves. Dès – 43, les colons romains furent les premiers habitants de la ville, inscrits dans la tribu des *Galeria*. Comme partout ailleurs, ils sont identifiables à leur dénomination qui présente deux caractéristiques : les *tria nomina* pour les hommes (prénom, nom de famille et surnom), et *duo nomina* pour les femmes (nom issu du père, surnom)¹²³. La dénomination incomplète en usage au II^e siècle explique les difficultés des chercheurs à identifier avec exactitude les noms romains de liste des martyrs de 177.

Parmi les autres citoyens romains, on retrouve aussi les vétérans de la cohorte urbaine, qui le plus souvent ont acquis la citoyenneté romaine par mariage avec une lyonnaise, les autres étant des descendants d'affranchis de citoyens. Comme ils possèdent la citoyenneté locale, ils peuvent participer à la vie administrative de Lyon.

Le statut juridique des autres citoyens se divise en trois catégories : les pérégrins, les affranchis et les esclaves.

- Les pérégrins sont libres de circuler et de résider dans la cité, ils sont le plus souvent d'origine gauloise et portent des noms celtiques. Les orientaux qui viennent de Syrie et d'Asie Mineure, sont de langue et de culture grecque dont ils portent les noms. D'après l'étude des épigraphies grecques datées au II^e siècle par Amable Audin, ils représentent une minorité de la population lyonnaise¹²⁴.

Dans son étude démographique de Lyon et ses quartiers au II^e siècle, Amable Audin¹²⁵ a procédé à un classement topographique et chronologique des épitaphes, dont ils a classé les noms en quatre catégories : gauloise, romaine, orientale (grecque) et germanique. Ses recherches montrent que progressivement, les noms celtiques disparaissent car les gaulois établis dans les cités des provinces adoptent des noms latins. Les noms grecs constituent à 19 % du total des noms recensées, soit 212 sur 1 095. Ce même auteur approfondit son étude en vérifiant le pourcentage des noms grecs dans les trois quartiers qui constituaient l'agglomération lyonnaise au II^e siècle : on en trouve 17 % à Lugdunum (Fourvière), 25 % dans la ville commerciale (sur l'île d'Ainay, et la rive droite des fleuves), 21 % dans la ville fédérale de Condate (Croix Rousse). Il souligne aussi que le milieu du I^{er} siècle compta la plus forte proportion de « grecs » à Lugdunum, peut-être due à l'activité

¹²³ Richard, F. ; Pelletier, A., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 23 – 28.

¹²⁴ Audin, A., « Sur la géographie du Lyon Romain – la population, les voies et les quartiers d'après les documents épigraphiques », In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 27, n°2, 1952. pp. 133-139; p. 138, 139.

¹²⁵ *Ibid.*

administrative de la ville haute, et aux besoins en esclaves des riches citoyens romains pour leurs maisons. Notons qu'il leur attribue l'arrivée du culte à Cybèle et du Christianisme¹²⁶.

Enfin, parmi les citoyens romains de Lyon nous retrouvons une hiérarchie sociale qui distingue les *honestiores* des *humiliores*. Aux premiers appartiennent : les décurions, les chevaliers romains, les notables, les sévirs ainsi que les négociants en vins et commerçants rattachés à différentes corporations marchandes.

Aux seconds correspond la classe moyenne, représentée par les professions libérales, les soldats de la cohorte urbaine, les artisans – commerçants, administratifs, personnels de maison.

II.C- Dieux romains et dieux orientaux à Lyon :

La variété des cultes mis au jour par les découvertes archéologiques dès le XVIII^e siècle (épigraphies, statuettes, objets et édifices religieux), témoigne du cosmopolitisme de la cité, où les dieux du panthéon gréco-romain, gallo-romains et divinités orientales étaient largement représentés. Cette diversité signifie également que les divinités étaient omniprésentes dans la vie de la cité, à la fois dans le domaine privé et public.

II.C.1- Les divinités gallo-romaines :

Après la soumission des derniers peuples par Auguste, Rome s'appuie à la fois sur les nouvelles et anciennes structures religieuses pour favoriser l'adhésion des provinciaux gaulois à la citoyenneté romaine. À Lyon, on honorait les divinités gauloises : Lug, Sucellus (ou Silvain) ainsi que les Matrae. Sur la presqu'île au confluent du Rhône et de la Saône fut découvert en 1816, un bloc de marbre blanc sculpté à l'effigie de trois déesses mères d'origine gauloise, daté du I^{er} ou II^e siècle :

¹²⁶ *Ibid.*, p. 139.



Autel dédié aux mères augustes par un médecin, Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon, I^{er} – II^e siècle ap.J.C.

Ces *Matres* sont les gardiennes de la prospérité familiale. Elles apparaissent habillées à la romaine, en position assise, portant des corbeilles de fruits sur les genoux. La déesse du milieu tient sur son bras gauche, une corne d’abondance. La partie inférieure du bas-relief présente une dédicace aux mères Augustes en langue grecque, dont l’auteur est le médecin *Phlégon*¹²⁸.

Peut-être se trouvait-il dans un sanctuaire ou dans sa maison. Cet exemple témoigne de l’assimilation d’un culte gaulois par des individus d’origine orientale.

II.C.2- Les divinités romaines à Lugdunum :

C’est Lucius Munatius Plancus qui a établi la loi de fondation de la *Colonia Copia Felix Munatia Lugdunum*, plaçant la colonie sous la protection des déesses :

- Copia (une déesse allégorique de la Santé et de l’Abondance) et Fortuna (comme l’indique le titre de Felix).

L’archéologie confirme l’existence du culte de Fortuna : en 1992, un trésor fut découvert dans le quartier de Vaise situé au Nord de Fourvière, sous le sol d’une maison. Il est constitué d’objets précieux séparés en deux parties datés de la seconde moitié du III^e siècle, dont une statuette représentant la déesse Fortuna¹²⁹ :

¹²⁷ Autel dédié aux mères augustes par un médecin, Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon, I^{er} – II^e siècle ap. J.C. – Source : <https://lugdunum.grandlyon.com/fr/Oeuvre/2728-Autel-dedie-aux-Meres-augustes-par-un-medecin>

¹²⁸ Hirschfeld, Otto ; Zangemeister, Karl, « Corpus Inscriptionum Latinarum [CIL] » : *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum latinae*. 13, apud G. Reimerum - Berolini – 1966.

¹²⁹ Trésor de Vaise : statuette de la déesse de la Fortune, en argent - Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon. Photographie de Thioc Christian, 1995. Ref : Aubin, Gérard ; Baratte, François ; Lascoux, Jean-Paul ; Lascoux, Jean-



Statuette de la déesse de la Fortune, en argent - Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon. Photographie de Thio Christian, 1995

D'après les découvertes archéologiques, étaient honorés à Lyon les dieux Mars, Mercure, Jupiter, Apollon, Diane, Silvain, Minerve, Vénus, Neptune, les Lares et les Nymphes¹³⁰. Ces divinités étaient honorées selon un calendrier qui rythmait l'année par des processions et des sacrifices. Le culte de ces divinités était organisé par les magistrats. Les sanctuaires étaient financés par la caisse de la colonie.

Un buste de Tutela, déesse protectrice de Lugdunum, datée de l'époque gallo-romaine par les archéologues, fut également découvert en 1846 au sud de Fourvière, lors de la construction du fort de Loyasse¹³¹:

Paul ; Metzger, Catherine - *Le trésor de Vaise à Lyon (Rhône)*, Service régional de l'archéologie - Lyon, diff. ALPARA, Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes - Lyon – 1999.

¹³⁰ Pelletier, André, *Lugdunum*, éditions lyonnaises d'Art de d'Histoire, 2016.

¹³¹ Statuette de la déesse protectrice Tutela, - Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon. Réf : Boucher, Stéphanie ; Tassinari, Suzanne, *Bronzes antiques du Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon*, Musée de la civilisation gallo-romaine - Lyon, diffusion de Boccard - Paris – 1976.



Statuette de la déesse protectrice Tutela, - Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon

La déesse, aux traits réguliers (mais sans finesse), est coiffée en bandeaux onvés surmontés d'une couronne tourelée, composée de quatre tours, de deux murailles latérales percées chacune d'une porte, d'une muraille centrale également ouverte et surmontée d'un fronton. Le buste est drapé (agrafe sur l'épaule droite) et encadré de deux cornes d'abondance qui se croisent sous la poitrine. Ces symboles accompagnent généralement les figures de divinités protectrices comme Fortune.¹³²

II.C. 3- Les cultes domestiques :

Chaque foyer avait son dieu protecteur, pour assurer la protection du chef de famille.

De même qu'il existait un culte des associations, se situant à la limite du public et du privé. Les particuliers se regroupaient en petites ou grandes associations : artisans, clubs et amicales, vie économique. Ainsi, chaque association était sous le patronage d'une divinité, et chaque réunion débutait par les gestes du culte pour la divinité.

II.C. 4- Les cultes orientaux :

D'après les découvertes archéologiques remontant au XVIII^e siècle, ils sont représentés par trois divinités principales : Cybèle (déesse phrygienne), Isis (déesse égyptienne) et Mithra. Appelés cultes à mystères, ils comportent une cérémonie d'initiation conduisant au salut ou à la résurrection.

N° inventaire : br.062 - Source : <https://lugdunum.grandlyon.com/fr/Oeuvre/2613-Statuette-buste-de-la-deesse-protectrice-Tutela>

¹³² Boucher, Stéphanie, « Vienne », *bronzes antiques* n° 173, Éd. des Musées nationaux - Paris – 1971 - p. 109.

II.C.4.a- Le culte de Cybèle :

La découverte archéologique en 1704 d'un autel taurobolique sur le versant oriental de la colline de Fourvière, derrière le petit théâtre antique (Odéon), constitue le plus ancien témoignage du culte de Cybèle en Gaule. Daté de 160, l'autel voué à la déesse phrygienne décoré de têtes de taureau et de bélier, ainsi que d'instruments de sacrifice, porte une inscription¹³³.



Autel de la déesse Cybèle , Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon, II^e siècle après J.C. photographie de Degueule Jean Michel, 2002

« Taurobole de la grande Mère des dieux idaéenne, fait par son ordre pour la conservation de l'empereur César Titus Aelius Hadrianus Antonin Auguste le Pieux, père de la patrie et pour le conservation de ses enfants et le maintien de la colonie de Lyon. Lucius Aemilius Carpus, sévir augustal et dendrophore a reçu et rapporté du Vatican les vires des victimes et consacré à ses frais cet autel et le bucrâne. Le prêtre officiant a été Quintus Sammius Secubdus, décoré par les quindecemvirs du collier et de la couronne et gratifié par décret du sanctissime Ordre lyonnais de la perpétuité du sacerdoce. Sous le consulat d'Appius Annius Atilius Bradua et de Titus Clodius Vibirius Varus. L'emplacement a été donné par décret des décurions. Le mesonyctium a été donné le cinq des Ides de décembre. »¹³⁴

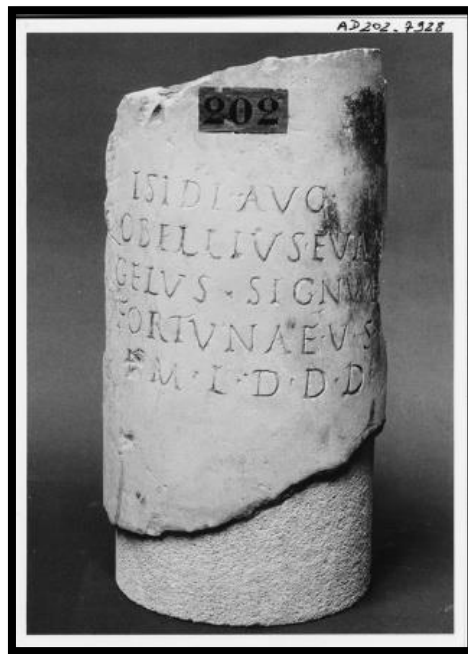
¹³³ Sacrifice offert à la déesse Cybèle – Taurobole, Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon, II^e siècle après J.C. photographie de Degueule Jean Michel, 2002. Réf : Desbat, Armand, « Nouvelles recherches à l'emplacement du prétendu sanctuaire lyonnais de Cybèle: premiers résultats », Paris - 1999, CNRS éditions, publié dans *Gallia*, T 55, 1998, p. 237-277. N° inventaire : AD005 - Source : <https://lugdunum.grandlyon.com/fr/Oeuvre/10-Sacrifice-offert-a-la-deesse-Cybele-taurobole>

¹³⁴ Traduction : Allmer et Dissard. Musée de Lyon. Inscriptions antiques - Allmer, Auguste , 1815-1899 - Dissard , Paul , 1852-1926 – 1888, 1, 1888,5, p. 15-25.

Comme l'inscription l'indique, ce taurobole est rattaché au culte impérial de Lyon qui se situe au niveau de la Croix Rousse, où se trouvait le grand temple consacré au culte impérial.

II.C.4.b- Le culte d'Isis :

La pratique du culte d'Isis dans la capitale des Gaules est attestée par la découverte vers 1856, d'une inscription sur une statue de Fortuna, dédiée à *Isis Augusta*. D'autres statuettes égyptiennes retrouvées sur l'ensemble du territoire gaulois, témoignent de la diffusion du culte vers les vallées de la Loire, de l'Allier et de la Saône. L'existence d'un sanctuaire consacré à Isis à Lyon n'est pas prouvée, cependant il ne s'agit pas d'un culte municipal mais d'une dévotion privée. Comme l'inscription l'indique, la statue de la Fortune a été offerte à la déesse Isis à la suite d'un vœu¹³⁵.



Fragment de fût de colonnette

« A Isis auguste, *Quintus Obellius Evangelus* donne, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu, cette statuette de la Fortune. Emplacement concédé par décret des décurions. »¹³⁶

¹³⁵ Offrande à Isis - Musée gallo-romain de Fourvière – Lyon. Photographie de Degueule Jean Michel. Réf : Hirschfeld, Otto, Zangemeister, Karl, « Corpus Inscriptionum Latinarum » [CIL]: *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum latinae*. 13, apud G. Reimerum - Berolini – 1966. N° Inventaire AD202. Source : <https://lugdunum.grandlyon.com/fr/Oeuvre/2729-offrande-a-Isis>

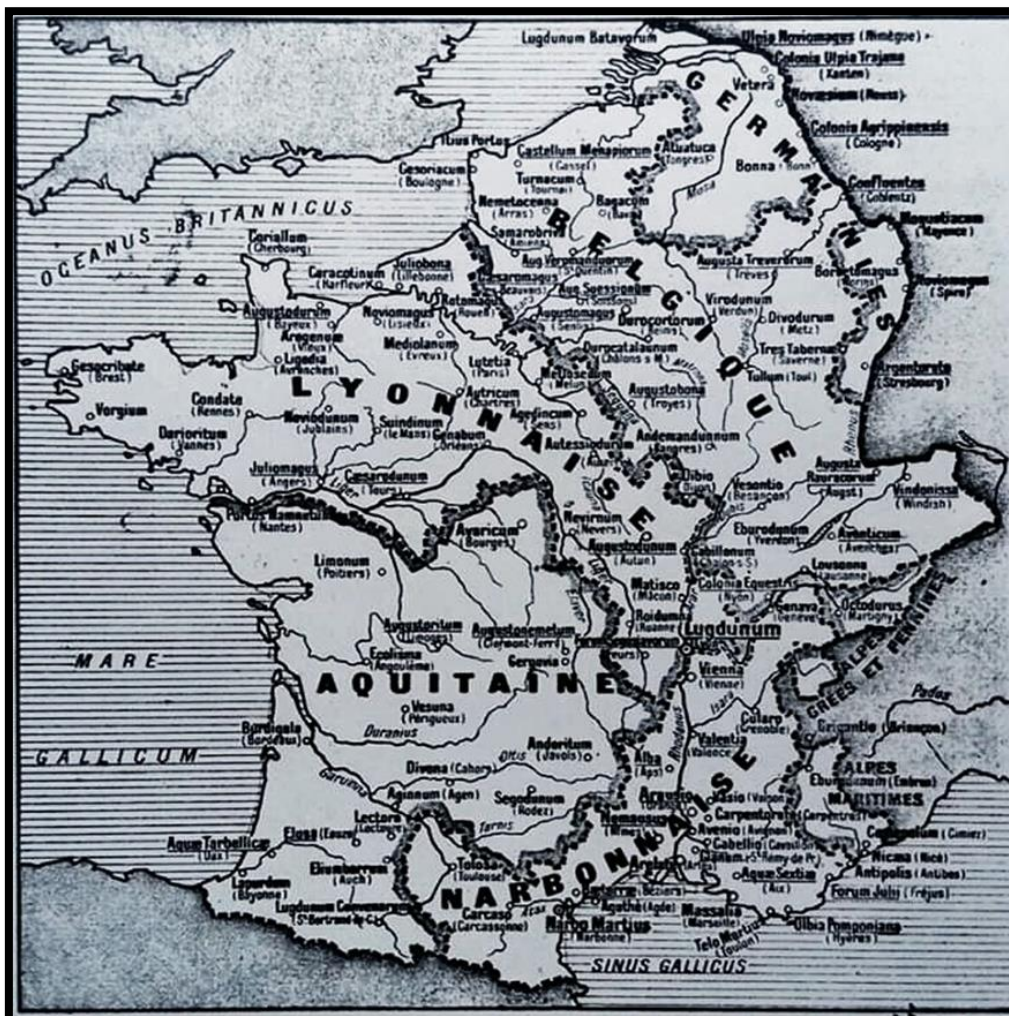
¹³⁶ Traduction Allmer et Dissard, Musée de Lyon. *Inscriptions antiques*, impr. Léon Delaroche - Lyon - 1888-1893.

II.C.4.c- Le culte de Mithra :

Le mithraïsme est un culte à mystères d'origine grecque, présent à Rome depuis la seconde moitié du I^{er} siècle après J.C. Sa pratique était étendue aux soldats, affranchis et esclaves. Mithra est le plus souvent représenté dans les sanctuaires par la Tauroctonie, qui évoque le sacrifice du taureau apportant la fertilité et la vie en ce monde.

II.D- Le culte impérial :

En 12 avant J.C., Drusus fait construire un autel dédié à l'Empereur Auguste à proximité du territoire de la colonie, pour réunir les représentants de 60 cités des trois provinces gauloises : Aquitaine, Lyonnaise et Belgique. Le culte impérial se déroule au sanctuaire fédéral des Trois Gaules chaque 1^{er} Août, date anniversaire de la prise d'Alexandrie par Auguste après Actium, le 1er Août 30 avant J.C.



137

¹³⁷ Carte de la Gaule Romaine (les Germanies ont été détachées de la Belgique à la fin du I^{er} siècle). Lugdunum, Pelletier, A.

Les représentants des cités élisent tous les ans un président pour assurer l'organisation du culte impérial. Le culte impérial célèbre l'Empereur et le dieu du panthéon romain auquel il est associé. Cependant à Lyon, deux cultes orientaux sont aussi vénérés par les païens pour honorer l'Empereur : Isis et Cybèle. Le mithraïsme qui est pratiqué par les soldats de la cohorte romaine, et proche du culte de Cybèle par la tauroctonie, est aussi très présent dans la capitale des gaules.

II.D.1- Le culte du sanctuaire des Trois Gaules :

Le culte impérial des Trois Gaules se déroulait en 4 étapes¹³⁸ :

- L'Élection du président parmi et par les 60 délégués des Trois Gaules. C'est lui qui finance et organise les jeux de l'amphithéâtre. Les Seviri augustales ou Sévirs augustaux sont les responsables du culte (citoyens ou affranchis).
- Le grand sacrifice et la cérémonie religieuse en l'honneur de l'Empereur
- Les jeux et spectacles
- La réunion du conseil des Gaules à l'issue de la fête fédérale

II.D.2- Les représentants du culte impérial :

Il est dirigé par un prêtre (flamine) élu par les décurions (hauts fonctionnaires), assisté d'une prêtresse pour le culte aux impératrices.

Le culte impérial au niveau des trois provinces fédère plus largement que le culte municipal, car autour de cet événement se tient une grande foire - sans doute la plus grande de la Gaule - rassemblant une grande diversité d'artisans venus présenter et vendre leurs produits. À cette occasion, la vie de la cité est aussi animée par les travailleurs du port, les transporteurs et tous les fonctionnaires participants.

II.E- Topographie de la ville :

Il y a quatre quartiers à Lugdunum : Fourvière, Vaise, la presqu'île située près d'Ainay, la Croix Rousse (cf : carte ci-dessous)¹³⁹ :

- Fourvière : Situé sur les hauteurs est le quartier où la *Colonia Copia Felix Munatia* avait été fondée par Lucius Muniatus Plancus, gouverneur de la Gaule chevelue, a fondé Lugdunum en – 43 après J.C. Fourvière est le centre administratif et politique de la cité d'après son ornementation monumentale :

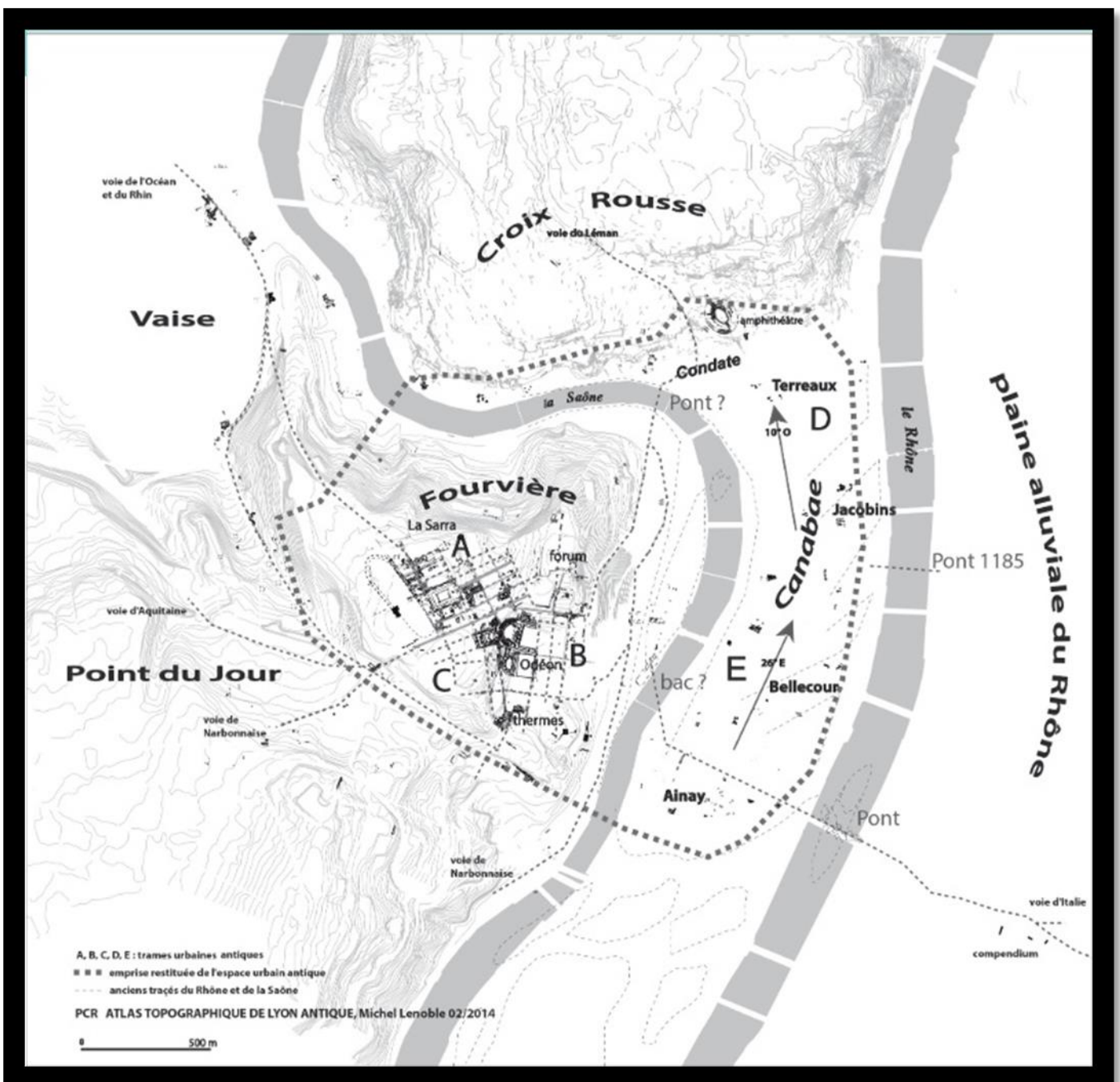
¹³⁸ Richard, F., « Irénée de Lyon », Colloque "*Irénée entre Bible et Hellénisme*", Lyon, 2014, à paraître.

¹³⁹ Lenoble M. et coll., 2019, Atlas topographique de Lugdunum. 1 - Lyon-Fourvière, Dijon, *Revue archéologique de l'Est* – Supplément n° 47, 580 p., plus de 900 ill. – Source : Plan de Lyon au II^e siècle après J.-C. : emprise de l'espace urbanisé et principaux monuments publics ; A, B, C, D, E : principales trames urbaines, voies (cartographie et DAO : Michel Lenoble, février 2014). <http://journals.openedition.org/nda/docannexe/image/2480/img-1.jpg>

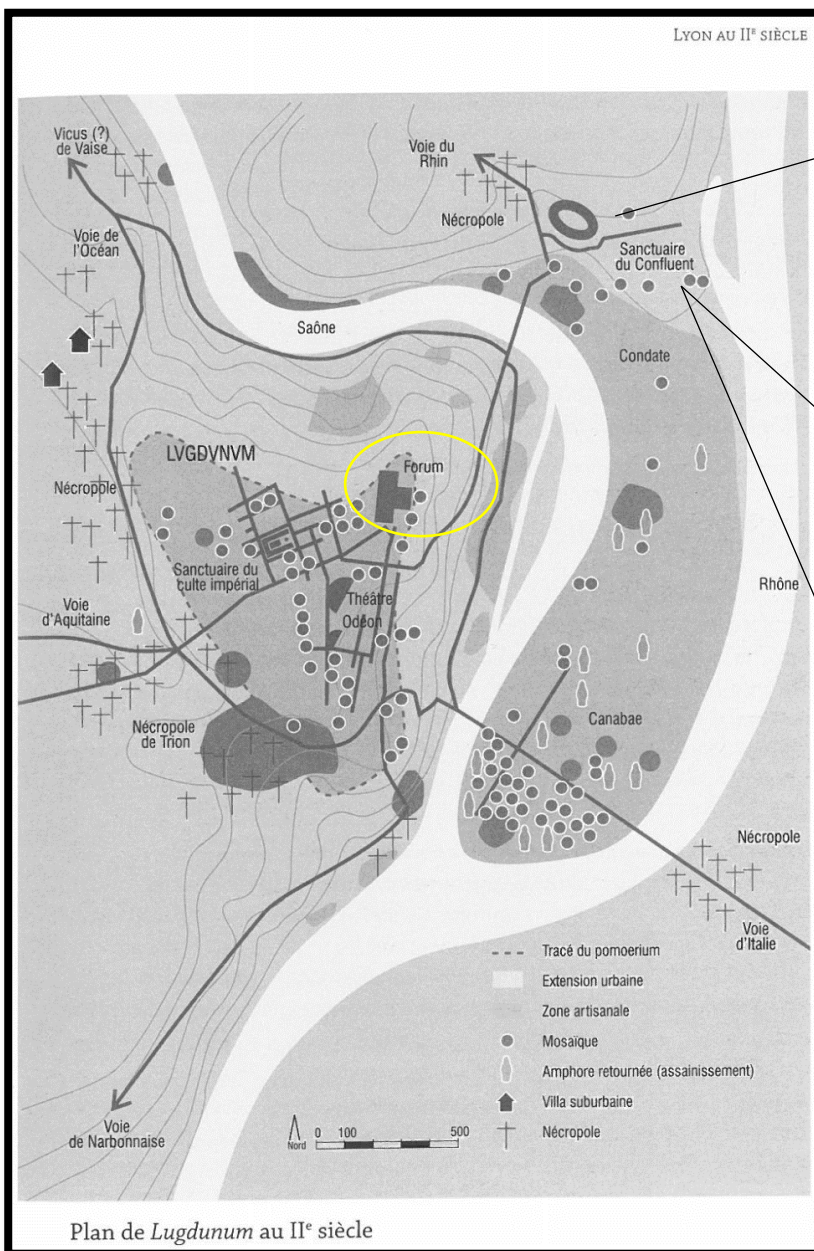
le Forum, le palais du gouverneur, un théâtre, un odéon, un temple municipal du culte impérial et des thermes.

- Vaise : situé au pied de Fourvière près de la Saône, est un quartier commercial et résidentiel.
- La Croix Rousse : ce quartier accueille le sanctuaire interprovincial du culte impérial et l'amphithéâtre des Trois Gaules.
- La presqu'île : elle accueille des entrepôts liés à l'activité commerciale et fluviale qui rattache la capitale au reste des provinces gauloises.

Plan de Lyon au II^e siècle (d'après Lenoble, 2014)



D'après la lettre rapportée par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique*, les persécutions des chrétiens débutèrent dans le quartier de Fourvière où se concentrent les lieux publics d'où ils sont exclus. Puis ils furent rassemblés et conduits jusqu'au Forum (entouré en jaune), avant d'être mis dans la prison en attendant leur interrogatoire au tribunal par le légat. Comme les chrétiens de ce secteur devaient être vus et connus des païens, il est probable que le premier petit groupe ait été arrêté avec son chef Pothin et le diacre Sanctus. C'est ce que nous laisse penser le passage de la lettre mentionnant l'interrogatoire de Pothin au tribunal, avec le martyre de Sanctus à l'Amphithéâtre, correspondant à la première phase des persécutions. Puis elles se sont poursuivies dans le quartier de la Croix Rousse lorsqu'ils furent condamnés aux bêtes dans l'Amphithéâtre des Trois Gaules¹⁴⁰.



Amphithéâtre des Trois Gaules



Autel du sanctuaire fédéral des Trois-Gaules



Sacrifice offert à la déesse Cybèle

Lieux concernés par les persécutions des martyrs chrétiens de Lyon en 177 après J.C.

¹⁴⁰ Pelletier A., Richard F., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2011, p. 21.

II.E.1- Le sanctuaire fédéral des Trois Gaules :

II.E.1.a- Le sanctuaire fédéral du culte impérial :

Strabon, cité par André Pelletier, mentionnait l'autel du sanctuaire fédéral des Trois Gaules, qui cependant n'a pas été retrouvé :

*« Il y a un autel remarquable qui porte une inscription énumérant les soixante peuples, ainsi que les statues, une pour chacun d'entre eux. »*¹⁴¹

L'autel est également représenté sur des monnaies, notamment cet As de Tibère daté au I^{er} siècle¹⁴² :



La monnaie présente la façade de l'autel décorée d'une couronne et de branches de laurier, surmonté d'éléments inconnus. Il est orné de chaque côté de deux colonnes portant une Victoire portant une palme et la couronne, symboles des victoires militaires de l'Empereur. La partie inférieure du dessin porte l'inscription : ROM(ae) ET AVG(usto), signifiant : À ROME ET À AUGUSTE.¹⁴³

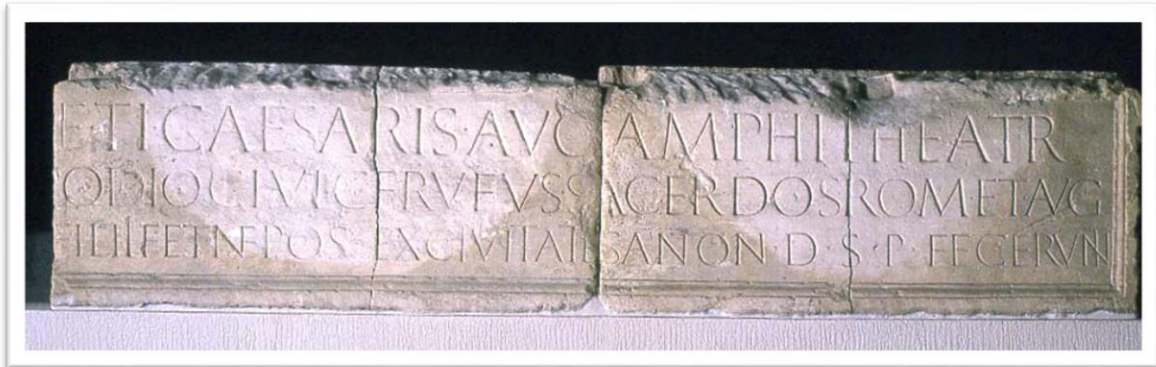
¹⁴¹ Strabon, IV, 3.

¹⁴² As à l'Autel de Lyon, musée gallo-romain de Fourvière, Lyon. - N° inventaire : 2004.0.1 - Source : <https://collections-lugdunum.grandlyon.com/frvportail/ark:/53354/00218025>

¹⁴³ Richard, F. ; Pelletier, A., *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. Lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 39.

II.E.1.b- L'amphithéâtre des Trois Gaules :

En 1958, la découverte d'une inscription sous le jardin des plantes dans le quartier de la Croix Rousse, est venue confirmer la construction de l'Amphithéâtre du sanctuaire des Trois Gaules, entre l'an 14 et 37 après J.C. sous le règne de Tibère¹⁴⁴.



« (Pour le salut de l'Empereur) Tibère, Caius Iulius Rufus, fils de Caius, prêtre de Rome et d'Auguste, avec son fils et son petit-fils, de la tribu des Santons, ont construit à leur frais l'amphithéâtre avec son podium. »¹⁴⁵

Comme l'inscription l'indique, le monument fut construit par le prêtre Caius Julius Rufus et son fils, trente ans après la construction de l'autel du sanctuaire fédéral. Cet exemple illustre la pratique de l'évergétisme dans les cités de l'Empire romain. D'après les historiens, il était originaire de Saintes et faisait partie des délégués rassemblés au sanctuaire. La construction de l'édifice public correspondrait sans doute à l'année de son élection en tant que prêtre de Rome et d'Auguste¹⁴⁶.

¹⁴⁴ Dédicace de l'Amphithéâtre de la Croix Rousse, musée gallo-romain de Fourvière – Lyon. Réf : Willeumier, Pierre, *Inscriptions latines des trois Gaules (France)*, Centre national de la recherche scientifique (Impr. nationale) - Paris – 1963. N° inventaire : 2008.0.602 - Source : <https://lugdunum.grandlyon.com/fr/Oeuvre/15317-Dedicace-de-l-amphitheatre-de-la-Croix-Rousse>

¹⁴⁵ PRO SALUT]E TI(BERI) CAESARIS AUG(USTI) AMPHITHEATR(I)
[- - CUM P]ODIO C(AIUS) IUL(IUS), C(AII) F(ILIIUS) RUFUS, S/ACERDOS ROM(AE) ET AUG(USTI),
[- -]FILII F(ILIIUS) ET NEPOS, EX CIVITATE SANTON(ORUM), D(E) S(UA) P(ECUNIA) FECERUNT.,&NBSP;
Willeumier, P., *Inscriptions latines des Trois Gaules*, Centre national de la recherche scientifique (Impr. nationale) - Paris — 1963, Supplément à Gallia, 17. Inscription N° 2008.0.602

¹⁴⁶ Réf : Willeumier, Pierre, *Inscriptions latines des trois Gaules (France)*, Centre national de la recherche scientifique (Impr. nationale) - Paris – 1963.



Amphithéâtre des Trois Gaules, Lyon, (photographie S. Ouvrard, 2017).

De dimensions réduites (environ 76 x 50 m), il est le plus ancien amphithéâtre de toute la Gaule, Narbonnaise comprise. L'édifice est du type « à structure pleine » (comme à Pompéi). Les vestiges montrent les restes de l'arène de forme ovoïde entourée des fondations de murs elliptiques, puis des gradins. La cavea d'origine pouvait accueillir 1800 à 2000 spectateurs. L'amphithéâtre a ensuite subi des travaux d'agrandissement au niveau de la cavea, dont les dimensions sont estimées à 143, 30 x 117, 40 m.

Rappelons que la lettre des martyrs chrétiens de Lyon rapportée par Eusèbe fait allusion à l'amphithéâtre au tout début du récit :

« [1] *La Gaule fut donc le pays où fut installé le stade où eurent lieu ces événements : elle a des métropoles illustres et qui l'emportent sur les autres de la contrée : celles-ci s'appellent Lyon et Vienne ; elles sont traversées l'une et l'autre par le fleuve du Rhône, qui coule d'un flot abondant à travers tout le pays.* »¹⁴⁷

Les restes des gradins ont été retrouvés à l'emplacement de l'Amphithéâtre en 1832. Ils portent des inscriptions au nom des places réservées aux représentants des provinces. Ici, sont représentés les

¹⁴⁷ Corpus, Fiche n°12, 1, p. 49.

Avernes et Bituriges Cubes, des provinciaux de la Gaule Lyonnaise et des territoires correspondant aux départements du Puy de Dôme, du Cher et de l'Indre¹⁴⁸ :



Gradin de l'amphithéâtre réservé aux Arvernes et aux Bituriges Cubes, Musée gallo-romain de Fourvière, Lyon.

Conclusion :

La situation géographique de Lugdunum au carrefour des trois provinces et de Rome par les Alpes, a considérablement favorisé son développement politique, administratif et économique. Comme nous l'avons vu, la société lyonnaise se distingue des autres cités gauloises par son cosmopolitisme et des raisons évidentes liées en particulier à l'aspect religieux. Bien que la romanisation se soit opérée par l'assimilation des divinités gauloises, les découvertes archéologiques à Lyon ont montré que même ses habitants d'origine gréco-orientale les ont adoptées. Le culte aux déesses protectrices de la cité fait aussi partie de la vie domestique, et les dieux gallo-romains, des corporations et associations. Mais le plus frappant est sans aucun doute dans la place qu'accordent les autorités locales aux cultes orientaux, et à travers Cybèle qui est associée au culte impérial. Cela d'autant plus que ce culte présente des similitudes avec le mithraïsme pratiqué chez les soldats, par la tauroctonie. Ce contexte permet de mesurer la rivalité entre les chrétiens et païens de la capitale des Gaules, avant que n'éclatent les persécutions de 177, objet du prochain chapitre.

¹⁴⁸ Hirschfeld, Otto ; Zangemeister, Karl, *Corpus Inscriptionum Latinarum [CIL]: Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum latinae*. 13, apud G. Reimerum - Berolini - 1966. N° inventaire : AD097.1 - Source : <https://lugdunum.grandlyon.com/fr/Oeuvre/2626-gradin-de-l-amphitheatre-reserve-aux-Arvernes-et-aux-Bituriges-Cubes>

CHAPITRE III :

LES PERSÉCUTIONS DE 177 A LYON

Le contenu de ce chapitre sera développé en trois points principaux. Dans un premier temps, nous chercherons les raisons des persécutions chrétiennes à Lyon dans la lettre rapportée par Eusèbe, et en nous appuyant sur l'analyse des historiens. Pour aborder le motif de l'offense aux dieux des païens auquel le récit fait allusion dans la lettre, et montrer qu'il est fréquemment à l'origine des tensions contre les chrétiens, nous nous appuyerons sur un extrait des *Actes des apôtres* et de l'*Apologie* de Justin. Mais nous expliquerons aussi pour quelle autre raison la présence du christianisme dans la cité pose problème.

Dans le deuxième point, nous nous attarderons sur le déroulement et le cadre légal des arrestations. À partir de la chronologie de la *lettre des martyrs chrétiens de Lyon*, nous aborderons les différentes étapes des persécutions. Puis nous ferons apparaître que le durcissement de la législation sous Marc Aurèle à l'encontre des chrétiens, apparaît surtout au niveau des dénonciations. Pour l'expliquer, nous comparerons des extraits du récit de la lettre avec le *rescrit de Trajan*, mais nous les comparerons également avec d'autres récits issus des apologistes Justin et Tatien. Ainsi, nous verrons que ces dénonciations sont conditionnées par deux éléments principaux : les raisons personnelles des délateurs, puis la torture des martyrs. Ensuite, les modalités d'emprisonnement seront analysées à partir d'extraits tirés de la lettre, comparés aux *Actes des martyrs* de la même période ; mais aussi en nous appuyant sur l'étude de l'historien Yann Rivière sur le *carcer*. Enfin, nous soulèverons la question de l'influence populaire dans la condamnation des chrétiens conduits aux bêtes.

Le dernier point se poursuivra avec le type de condamnation infligée aux chrétiens de Lyon, en comparant le déroulement de leurs interrogatoires avec celui de Polycarpe, et d'autres martyrs à Rome et en Afrique du nord - couvrant le règne de Marc Aurèle jusqu'à son fils Commode. À partir des sources citées, nous présenterons les cinq motifs invoqués par les autorités romaines pour procéder aux arrestations et condamnations des chrétiens de Lyon. Et nous achèverons cette partie en expliquant que les types de condamnations reçues dépendent du statut social des martyrs. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la liste rapportée par les martyrologes du moyen âge. À partir de celle-ci, nous procéderons à un découpage par catégorie de morts, à la fois pour identifier la communauté chrétienne lyonnaise, et voir comment s'est diffusé le christianisme au II^e siècle.

III.A- Les raisons des persécutions chrétiennes à Lyon :

Pour identifier les raisons des persécutions chrétiennes à Lyon, la lettre rapportée par Eusèbe rassemble plusieurs éléments de réponse qui méritent notre attention. Tout d'abord, le narrateur introduit le récit en situant d'emblée l'opposition idéologique entre païens et chrétiens aux paragraphes 3 et 4. Pour cela, il différencie les premiers « *qui se sont souillés de sang et de mille meurtres à cause de leurs enfants, de leur patrie et de leurs autres intérêts* »¹⁴⁹, des seconds qui « *ont combattu pour la vérité plutôt que de la patrie, pour la religion plutôt que pour ceux qu'ils aimaient le mieux (...)* »¹⁵⁰ Les historiens valident ces propos en s'appuyant sur le fait que :

- les chrétiens méprisent les dieux des païens. Hors, l'hiver 176-177 a connu un épisode de calamités : les intempéries avec un grand épisode de froid sur toute la Gaule, suivie d'inondations et catastrophes. Puis enfin, l'épidémie d'une maladie inconnue dans la cité lyonnaise.
- Ils ne participent pas non plus au culte impérial en soutien à l'Empereur Marc Aurèle, alors que le contexte politique est tendu à cause des menaces barbares aux frontières de l'Empire.

Les dieux du panthéon romain étaient représentés par la triade capitoline Minerve, Jupiter et Mars. Mais aussi Mercure, Apollon, Diane, Silvain, la Fortune. Puis Copia, la déesse protectrice de la ville depuis sa fondation par la colonie d'anciens vétérans. Ils étaient intégrés à la vie sociale et aux devoirs civiques.¹⁵¹

À noter que d'autres divinités issues des cultes importés d'Orient et intégrées à la religion romaine sont vénérées à Lyon :

- Cybèle, déesse phrygienne,
- Isis, Sérapis et Osiris, dieux d'Égypte,
- Mithra, dieu oriental (divinité présente dans l'Empire, mais non intégrée au culte romain officiel).

Par ces trois facteurs, la communauté chrétienne se démarque très nettement du reste de la société romaine. D'une part, le refus de se soumettre aux devoirs civiques en ne participant pas au culte impérial et municipal est considéré comme une atteinte à l'Empereur, aux dieux et aux fidèles. Bien que la lettre rapportée par Eusèbe ne le mentionne pas, on peut avancer que c'est cette offense qui génère des tensions à Lyon puisqu'ils sont exclus des lieux publics. D'autre part, c'est leur présence dans la cité qui génère les troubles à l'ordre public dont il est question dans la lettre. Et c'est sur ce cadre légal que s'appuient les autorités pour procéder aux arrestations et interrogatoires. Cette agitation populaire n'est pas sans rappeler l'épisode de l'émeute d'Éphèse et le départ de Paul, relaté

¹⁴⁹ Eusèbe, HE, V, I, 3-4.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ F. Richard, A. Pelletier, Lyon et les origines du christianisme en Occident, Éd. Lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 82.

par les *Actes des apôtres*. Le récit montre que Paul pose problème à l'orfèvre Démétrius qui fabriquait des idoles pour le temple d'Artémis. C'est pourquoi il rassemble ses artisans :

« Vous le savez, mes amis, notre aisance vient de cette activité. Or, vous le constatez ou vous l'entendez dire : non seulement à Éphèse, mais dans presque toute l'Asie, ce Paul remue une foule considérable en la persuadant, comme il dit, que les dieux qui sortent de nos mains ne sont pas des dieux. Ce n'est pas simplement notre profession qui risque d'être dénigrée, mais c'est aussi le temple de la grande déesse Artémis qui pourrait être laissé pour compte et se trouver bientôt dépouillé de la grandeur de celle qu'adorent l'Asie et le monde entier. »¹⁵²

La suite du récit montre un soulèvement des auditeurs qui se précipite au théâtre en s'emparant des compagnons macédoniens de Paul, Gaïus et Aristarque. C'est Alexandre, un juif qui se fait porte-parole des deux innocents, qui rappelle à la foule qu'il faut s'appuyer sur les autorités compétentes en matière de justice :

« Si Démétrius et les artisans qui le suivent sont en litige avec quelqu'un, il se tient des audiences, il existe des proconsuls : que les parties aillent donc en justice ! Et si vous avez encore d'autres requêtes, l'affaire sera réglée par l'assemblée légale. Nous risquons en fait d'être accusés de sédition pour notre réunion d'aujourd'hui, car il n'existe aucun motif que nous puissions avancer pour justifier cet attroupement. »¹⁵³

La question du rejet des chrétiens à l'égard des dieux orientaux apparaît également dans la deuxième partie de l'Apologie de Justin. Il considère les rites mithriaques comme une contrefaçon des rites religieux du baptême et de l'Eucharistie, qui eux seuls viennent des recommandations du Christ. Ce type d'argument constitue évidemment un acte de provocation à l'encontre des païens fidèles, à leurs dieux et à l'Empereur :

« C'est cela précisément que les mauvais démons ont imités dans la tradition des mystères de Mithra ; en effet dans les cérémonies d'initiation, on présente du pain et une coupe d'eau, et on prononce en même temps certaines formules ; vous le savez ou vous pouvez l'apprendre. »¹⁵⁴

¹⁵² L'émeute d'Éphèse et le départ de Paul, *Actes des Apôtres*, *La Bible*, traduction œcuménique, édition intégrale T.O.B., éditions du Cerf, 2004, p. 2687, 19, 26 – 27.

¹⁵³ *Ibid*, p. 2688, 38 – 40.

¹⁵⁴ Justin, *Première Apologie pour les Chrétiens*, III, 66, 4, Charles Munier, Cerf, collection « Sources chrétiennes », 2006, p. 309.

À Lyon aussi, comme l'indique de François Richard¹⁵⁵, la mise en cause du culte impérial et de la *pax deorum* (l'accord avec les dieux) sont parmi les raisons à l'origine de la persécution des chrétiens lyonnais en 177.

En effet, les romains qui pourtant ont assimilé les dieux grecs en Asie Mineure, comme les divinités d'origine gauloise, condamnent cette nouvelle religion. La foi chrétienne relève de l'individu et se fonde sur une doctrine qui au II^e siècle, ne dépasse pas le cadre de la communauté fraternelle. Tandis que le culte impérial fédère les citoyens romains autour de l'empereur et relève du devoir civique. À travers cette liberté de l'individu, le christianisme porte un modèle de rupture, c'est pourquoi son expansion présente un réel danger pour la société romaine dans sa fonction fédératrice.

L'historien Robert Turcan¹⁵⁶ a approfondi la question du travail législatif de Marc Aurèle par rapport aux cultes étrangers. Il explique que l'Empereur n'a pas légiféré à leur encontre, mais que cependant, les circonstances de son règne ont influencé ses décisions pour assurer l'ordre public.

Si la *superstitio* justifie les mesures prises par l'Empereur Marc Aurèle pour garantir le maintien de l'ordre public, et la cohésion du peuple autour du pouvoir en place à travers le culte impérial, la réaction populaire joue également un rôle important dans les persécutions de 177 à Lyon.

Lugdunum étant politiquement rattachée à Rome, et la religion civique représentée partout dans la cité à travers l'ornementation monumentale, les chrétiens étaient sans aucun doute facilement repérés par les habitants, et en particulier à cause de leur manquement aux obligations civiles. Ils ne se montrent pas dans les temples dédiés aux divinités locales, mais se réunissent en petit nombre dans des lieux cachés et maisonnées – cellule souche de la communauté - pour célébrer leur culte autour du chef de famille¹⁵⁷. Ainsi, le christianisme se diffuse dans la cité lyonnaise à travers un réseau familial et associatif, d'entraide envers les plus démunis suivant le modèle Paulinien, depuis l'Asie Mineure jusqu'à Rome au I^{er} siècle. Ensuite, l'Église lyonnaise est représentée par son évêque, et comme le souligne l'historien Gérard Guyon¹⁵⁸ en citant P. Verbrake « *Le cœur de chaque communauté, c'est son pasteur* ». De ce point de vue, il semble évident que Pothin et Irénée sont proches des fidèles, et on peut supposer qu'ils prient en tout lieu, puisqu'il n'y a pas de temple dédié aux chrétiens hormis des maisons particulières. Ce que confirme Justin lors de son interrogatoire devant le préfet Rusticus, qui insiste pour connaître les lieux de réunions des chrétiens :

¹⁵⁵ F. Richard, A. Pelletier, *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 82.

¹⁵⁶ R. Turcan, *Le Temps de Marc Aurèle*, éditions Faton, 2012, p. 113.

¹⁵⁷ M. F. Baslez, *Comment notre monde est devenu chrétien*, CLD Éditions, Points, 2008, p. 30 – 37.

¹⁵⁸ G. Guyon, *Le choix du royaume – La conscience politique chrétienne de la cité (I^{er} – IV^e siècle)*, Ad Solem, 2008, p. 194.

« Là où chacun le veut et le peut. Crois-tu peut-être qu'il nous soit possible de nous réunir tous dans un même lieu ?(...) Pour moi, depuis la deuxième fois que je suis arrivé dans la ville des Romains, j'habite en permanence au-dessus des bains de Myrtilus ; je ne connais pas d'autre lieu de réunion que celui-là. Quiconque désirait venir chez moi, je lui faisais part des doctrines de vérité. »¹⁵⁹

Au vu de ces propos, il est compréhensible que de tels rassemblements puissent avoir été considérés comme une provocation par les païens et autorités locales. Et comme l'affirme Gérard Guyon, c'est plus l'incapacité des chrétiens à vivre retirés de la communauté civique, qui prévaut dans le conflit des cultes, plutôt que la thèse de l'accusation d' « apostasie de la religion nationale »¹⁶⁰.

En effet, la lettre rapportée par Eusèbe témoigne de l'affaiblissement de la religion civique à travers la conversion de citoyens romains, affranchis et esclaves au Christianisme. Ce communautarisme présente un danger qui justifie dans un premier temps les tensions à Lyon durant les semaines précédant les festivités annuelles, puis le martyre des représentants du Christ. Pourtant, depuis déjà un siècle, c'est par les persécutions des chrétiens que l'élan missionnaire se répand dans les grandes cités de l'Empire.

III.B- Le déroulement et le cadre légal des arrestations :

D'après François Richard¹⁶¹, les persécutions se seraient déroulées en 5 étapes avant et pendant la fête fédérale du sanctuaire des trois Gaules. Ce schéma a été établi à partir de quelques passages de la Lettre rapportée par Eusèbe :



« De la sorte, on ne nous a pas seulement chassés des maisons, des bains, de la place publique, mais encore on nous a interdit absolument de paraître en quelque lieu que ce fût.¹⁶² »

¹⁵⁹ Corpus, Fiche n° 9, III.1 – 3, p. 38.

¹⁶⁰ G. Guyon, *Le choix du royaume – La conscience politique chrétienne de la cité (Ier – IVè siècle)*, Ad Solem, 2008 p. 196.

¹⁶¹ F. Richard, A. Pelletier, *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. Lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 81.

¹⁶² Corpus, Fiche n° 12, p. 49.

« Et d'abord les sévices innombrables que leur infligeait la foule entière, ils les supportèrent généreusement : ils furent insultés, frappés, traînés par terre, pillés, lapidés, emprisonnés ensemble ; on leur fit subir tout ce qu'une multitude déchaînée a coutume de faire contre des adversaires et des ennemis. Ensuite, ils furent amenés au forum par le tribun et les magistrats préposés à la ville ; interrogés devant tout le peuple, ils firent leur confession (de foi) ; puis ils furent enfermés dans la prison jusqu'à l'arrivée du légat. Puis plus tard ils furent conduits devant le légat et celui-ci employa toute la cruauté en usage contre nous.¹⁶³ »

« Toute la colère de la foule, aussi bien que celle du gouverneur et des soldats, se concentra sans mesure sur Sanctus, le diacre de Vienne, et sur Maturus, tout nouvellement baptisé mis généreux athlète ; sur Attale, originaire de Pergame, qui avait toujours été la colonne et le soutien de ceux d'ici ; et enfin sur Blandine (...) ¹⁶⁴ »

« Mais le gouverneur, ayant appris qu'il (Attale) était Romain, ordonna qu'on le ramenât avec les autres qui étaient encore en prison ; il écrivit à leur sujet à César, puis il attendit sa réponse. » ¹⁶⁵

« (...) César répondit qu'il fallait mettre les uns à la torture, mais libérer ceux qui renieraient. ¹⁶⁶ »

Nous résumons ici de façon synoptique les 5 étapes des persécutions abordées dans la Lettre :

| THÈMES | PARAGRAPHES |
|--|--|
| Lieux publics interdits | 5, 6 |
| Arrestations, Prison, forum, Tribunal | 7, 8, 9, 10, 13, 14, 29, 30, 31, 33, 45, |
| 1^{er} groupe exécuté dans l'arène | 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 |
| Consultation de Marc Aurèle | 44, 47 |
| 2^{ème} comparution, exécution des survivants | 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56 |

Étant données les violences de la foule subies par le groupe de chrétiens à leur arrestation, sous la conduite du tribun et des magistrats préposés jusqu'au Forum, il semble évident qu'ils ont été

¹⁶³ Corpus, Fiche n° 12, 7, p. 50.

¹⁶⁴ Corpus, Fiche n° 12, 17, p. 51.

¹⁶⁵ Corpus, Fiche n° 12, 44, p. 55.

¹⁶⁶ *Ibid.*

dénoncés. S'ensuivent d'autres arrestations, soit au moins 47 chrétiens tous issus des deux Églises de Vienne et de Lyon, comme l'indique la Lettre et la liste des noms qui l'accompagne. Cependant, contrairement à ce qu'avait indiqué Trajan à Pline dans son Rescrit en 112, interdisant de pourchasser les chrétiens de façon systématique « *Il ne faut pas les rechercher* »¹⁶⁷, « *On arrêta même quelques païens, serviteurs des nôtres, car le gouverneur avait officiellement ordonné de nous rechercher tous* »¹⁶⁸. » La motivation des autorités à mener une telle campagne contre la communauté chrétienne de Lyon, et ceux qui la côtoient, manifeste un durcissement de la législation à l'encontre des chrétiens en conformité avec les directives de Marc Aurèle. Alors que les rescrits d'Hadrien en 122-123, et d'Antonin le Pieux en 152, n'étaient pas favorables à ces persécutions. Effectivement, comme nous l'avons évoqué précédemment, Marc Aurèle a rompu avec la paix religieuse en 176.

III.B.1- Les dénonciations :

À titre de comparaison avec ce qui a pu se produire à Lyon, nous pouvons évoquer ce qui est connu à Rome à travers le récit de Justin, à propos d'autres condamnations suivies de dénonciations par les ennemis des chrétiens¹⁶⁹. Justin parle notamment d'une femme convertie au Christianisme par Ptolémée, dénoncée avec son maître par l'époux de celle-ci. On peut citer aussi le récit de l'apologiste Tatien (120 – 173 après J.C.) - rapporté par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique* - sur le martyre de Justin en 165 après J.C. :

« *Crescens donc, qui a fait son nid dans la grande ville, les dépassait tous en pédérastie, et il était tout à fait porté à l'amour de l'argent. [9] Tout en conseillant de mépriser la mort, lui-même craignait la mort à ce point qu'il s'affaira pour déchaîner la mort sur Justin, comme si elle était un grand mal, parce que celui-ci, prêchant la vérité, avait prouvé que les philosophes sont des gourmands et des trompeurs.* »¹⁷⁰

Cette comparaison montre dans les deux cas, que les dénonciations ont été motivées par des raisons personnelles, à savoir la jalousie d'un époux ou d'un rival intellectuel.

En poursuivant la lecture du paragraphe de la lettre des martyrs de Lyon, on s'aperçoit que les soldats veulent faire avouer aux serviteurs des chrétiens arrêtés, des crimes que leurs maîtres n'ont pas commis. Ces accusations sur la base de calomnies et de mensonges inventés par les païens, étaient aussi mentionnées par Justin dans sa *Première Apologie* :

¹⁶⁷ Corpus, Fiche n° 29, p. 119.

¹⁶⁸ Corpus, Fiche n°12, 14, p. 51.

¹⁶⁹ Corpus, Fiche n° 8, p. 34.

¹⁷⁰ Corpus, Fiche n° 7, 8 – 9, p. 32.

« Ces gens, par une ruse de Satan, furent effrayés par les supplices qu'ils voyaient souffrir aux saints ; et poussés à cela par les soldats, ils nous accusèrent faussement de nous livrer à des festins de Thyeste et à des incestes semblables à ceux d'Œdipe, et de faire ce qu'il ne nous est pas permis de dire ni même d'imaginer, ce que nous ne pouvons pas croire que des hommes aient jamais fait. »¹⁷¹

À Lyon, on peut citer l'exemple de Biblis :

« (...) il la conduisit à la torture pour la forcer de dire des impiétés à notre sujet, car elle avait été faible et sans courage.¹⁷² »

III.B.2- Les conditions d'emprisonnement :

On peut s'interroger sur les conditions d'emprisonnement des chrétiens, qui au vue de ces informations étaient traités comme des criminels, après avoir été dénoncés par leurs frères sous la torture. D'ailleurs, Justin évoque l'amalgame dans sa *Première Apologie*, comme autre motif d'accusation envers les chrétiens. Parmi les tortures infligées, la lettre précise :

« (...) les internements collectifs dans les ténèbres d'un très dur cachot, la mise aux ceps avec l'écartèlement des pieds jusqu'au cinquième trou et tous les autres tourments que des subalternes furieux et remplis du diable ont coutume d'infliger aux prisonniers. De la sorte, le plus grand nombre furent asphyxiés dans la prison, tous ceux du moins dont le Seigneur voulut qu'ils s'en allassent de la sorte pour manifester sa gloire. »¹⁷³

En effet, d'après la liste des noms qui accompagne la lettre, 19 des 47 martyrs moururent en prison. En outre, l'exemple de Biblis pose la question d'une audition par le gouverneur au tribunal avant de subir ces tortures. Et nous permet d'avancer que les prisonniers meurent le plus souvent à cause de blessures consécutives aux interrogatoires. On peut observer enfin, que tous ne comparaissent pas au tribunal devant le gouverneur. En revanche, il n'y a aucun doute sur le procès de l'évêque Pothin qui, après son audience et sa condamnation, fut ramené au cachot :

« Il respirait à peine quand il fut jeté dans la prison et, après deux jours, il rendit l'âme »¹⁷⁴.

¹⁷¹ Corpus, Fiche n°12, 14, p. 51.

¹⁷² Corpus, Fiche n°12, 25, p. 52.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ Corpus, Fiche n°12, 31, p. 53.

Pour saisir les modalités d'emprisonnement du groupe chrétien de 177 à Lyon, nous allons nous appuyer sur les travaux de l'historien Yann Rivière¹⁷⁵ qui présente le *carcer* comme l'antichambre du supplice, lorsque le délit ou crime est avéré, avant le procès et la condamnation :

« *Le divin Antonin le Pieux a répondu par un rescrit à une lettre des habitants d'Antioche qu'il ne doit pas être jeté dans les chaînes, celui qui est prêt à produire des garants ; à moins qu'il ne soit avéré qu'il a commis un crime si grave qu'il ne doive être confié ni à des garants ni à des soldats mais qu'il doive endurer, avant le supplice, cette peine de prison précisément.* »¹⁷⁶

Dans le cadre de ces arrestations, c'est une *poena ante supplicium*, qui s'applique et justifie l'incarcération des chrétiens. Yan Rivière explique que sous l'Empire, « *ils sont enfermés avant d'être exécutés, ou, si l'exécution est retardée, avant de mourir de faim dans le carcer, s'ils ne bénéficient pas d'une assistance extérieure.* » Selon lui, les chrétiens ne sont jamais détenus après une peine issue d'un jugement. À l'exception de Pothin lors des persécutions de 177, cependant, pour lequel la lettre ne précise pas si sa vieillesse a motivé la décision du gouverneur.

D'autres Actes des martyres de la fin du II^e - début du III^e siècle illustrent des modalités d'emprisonnement semblables à la description des textes juridiques :

- À Rome, Ptolémée¹⁷⁷ – mentionné par Justin - fut mis dans les fers par un centurion et châtié un certain temps, avant de comparaître devant Urbicus qui le condamna de nouveau au supplice.
- À Carthage, Perpétue¹⁷⁸ écrit le récit de son martyre dans la prison où elle est enfermée avec Revocatus et sa compagne d'esclavage Félicité, Saturninus et Secundulus.

III.B.3- L'influence populaire :

À présent, abordons l'influence de la foule païenne dans la condamnation au martyre des chrétiens conduits aux bêtes. Citons l'exemple d'Attale, qui au début des jeux, à la suite des premiers interrogatoires, parcourt l'Amphithéâtre des Trois Gaule avec une pancarte autour du cou le présentant comme chrétien. La foule se déchaîne sur lui à grands cris :

¹⁷⁵ Yann Rivière, « Détention préventive, mise à l'épreuve et démonstration de la preuve Ier –III^e siècle après J.C. », *Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, collections de l'Université Marc Bloch - Strasbourg 1997, p. 66-67.

¹⁷⁶ Cf. POMPONIUS, Dig., 48, 3, 3 : *Diuus Pius ad epistulam Antiochensium Graecae rescripsit non esse in uincula coniciendum eum, qui fideiussores dare paratus est, nisi si tam graue scelus admisse eum constet, ut neque fideiussoribus neque militibus committi debeat, uerum hanc ipsam carceris poenam ante supplicium sustinere.* Dans ce texte, *uincula* a la même signification que *carcer*, les deux termes paraissent employés indifféremment l'un ou l'autre.

¹⁷⁷ Corpus, Fiche n° 8, 9, p. 34 - 35.

¹⁷⁸ Corpus, Fiche n° 14, II.1, p. 69.

« On lui fit faire le tour de l'amphithéâtre, précédé d'une tablette sur laquelle était écrit en latin : *Celui-ci est Attale le chrétien.* »¹⁷⁹

Puis, lorsque le gouverneur de Lyon reçoit la réponse de l'empereur Marc Aurèle sur le sort des chrétiens, il les fait comparaître publiquement avant de les condamner :

« *La fête solennelle du pays — elle est très fréquentée et on y vient de toutes les nations — ayant commencé de se tenir, le gouverneur fit avancer les bienheureux au tribunal d'une manière théâtrale, pour les donner en spectacle aux foules.* »¹⁸⁰

Aussi, en étudiant les actes des martyrs de cette période, nous constatons à plusieurs reprises que les autorités cèdent aux exigences du peuple, qui depuis les arènes, propose de jeter les chrétiens aux bêtes ou encore de les brûler vifs. C'est le cas notamment dans l'arène à Smyrne, durant le martyre de Polycarpe vers 155 après J.C., puis dans l'Amphithéâtre des Trois Gaules à Lyon en 177 :

« [38] *Maturus et Sanctus passèrent aussi de nouveau dans l'amphithéâtre, par toutes sortes de tourments, comme s'ils n'avaient absolument rien souffert auparavant, ou plutôt comme des athlètes qui ont déjà vaincu l'adversaire à plusieurs reprises et n'ont plus qu'à lutter que la couronne elle-même. Une fois de plus, ils furent passés par les verges selon les usages du pays, traînés par les bêtes, soumis à tout ce qu'ordonnait un peuple en délire par ses clameurs, chacun hurlant de son côté. On finit par la chaise de fer, sur laquelle les corps grillés exhalaient une l'odeur de graisse.* »¹⁸¹

Notons également que Sanctus¹⁸² a répondu au nom de chrétien pendant tout son supplice, suivi par Alexandre, Attale, Ponticus et Blandine. Se dire ouvertement chrétien constitue donc le principal motif de condamnation, bien que non-dit dans la législation romaine - car ce principe déroge aux commandements des prédécesseurs de l'empereur Marc Aurèle. C'est aussi le premier motif dont Justin ait fait mention dans sa *Première Apologie* pour défendre les chrétiens, et leur demander des droits afin qu'ils ne soient pas condamnés injustement. Il est toujours l'élément déclencheur de l'agitation populaire sur lequel les autorités peuvent s'appuyer pour arrêter et condamner des chrétiens.

¹⁷⁹ Corpus, Fiche n°12, 44, p. 55.

¹⁸⁰ Corpus, Fiche n°12, 47, p. 55.

¹⁸¹ Corpus, Fiche n°12, 38, p. 54.

¹⁸² Corpus, Fiche n°12, 20, p. 51, 52.

III.C- Types de condamnations :

III.C.1- Le déroulement des interrogatoires :

La *Lettre des martyrs de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie* nous renseigne très brièvement sur le déroulement des interrogatoires, à travers l'exemple de :

- Vettius Epagathus, citoyen romain issu d'une famille noble ;
- Pothin, chef de la communauté chrétienne de Lyon ;
- Alexandre, médecin originaire d'Asie.

Commençons par examiner le cas de Vettius Epagathus. D'après le récit de la lettre, il n'a pas été arrêté ni jeté en prison avec le groupe de chrétiens qui fut amené au Forum. Cependant, il intervient au tribunal pour les défendre, car la procédure ne répondrait pas selon lui, au cadre légal défini par le pouvoir impérial. En effet, d'après le rédacteur de la lettre, l'athéisme et l'impiété ne constituent pas des motifs valables pour justifier ces arrestations et comparutions devant un tribunal. D'ailleurs, la défense de Vettius rejoint les termes du rescrit d'Antonin le Pieux en 152, précisant qu'il ne faut pas inquiéter des chrétiens s'ils n'entreprennent rien mettant en danger la souveraineté des Romains. Cependant, le gouverneur qui ne tolère pas cette intervention, lui demande s'il est chrétien. Ce que Vettius confesse publiquement. Cependant, le récit ne donne aucune information sur sa condamnation. Cette confession de foi constitue un délit sur lequel s'appuient les autorités pour prononcer la condamnation. En effet, si l'on s'en tient au début de la Lettre, les chrétiens ne devaient paraître publiquement nulle part dans la cité.

Le deuxième passage au tribunal fait mention d'Alexandre, « *phrygien de naissance, médecin de profession* »¹⁸³, qui incite les chrétiens auditionnés à confesser leur foi. Comme Vettius Epagathus, il n'a pas été arrêté ni emprisonné ; cependant, il est dénoncé par les païens au tribunal, et se présente en tant que chrétien devant le gouverneur avant d'être condamné aux bêtes avec Attale.

Afin de mieux comprendre le cadre légal sur lequel s'appuient les autorités pour juger et condamner les chrétiens, mettons en comparaison ces interrogatoires avec ceux des *Actes du martyre de Polycarpe*, proche de Pothin et Irénée, et mort en martyr quelques années plus tôt. D'après l'exemple de Blandine - martyrisée à l'amphithéâtre durant la fête - et Biblis, tuée quelques semaines auparavant en prison, tous les martyrs de Lyon ne sembleraient pas avoir bénéficié du même type d'interrogatoire, ni avoir tous été confrontés au légat. Ce que nous allons vérifier à l'aide des *Actes du martyre de Perpétue et Félicité*.

¹⁸³ Corpus, Fiche n° 12, 49 - 50 p. 55.

Les *Actes du martyre de Polycarpe de Smyrne*¹⁸⁴ témoignent avant tout du conflit idéologique qui oppose les païens aux chrétiens. À la lecture de ceux-ci, il apparaît que l'irénarque Hérode et son père Nicétès font monter l'évêque dans leur voiture en direction de la cité, afin de profiter du trajet pour tenter de soumettre Polycarpe avec ces paroles : « *Quel mal y a-t-il à dire « César est Seigneur », à sacrifier par l'encens et ce qui va avec, et à sauver sa vie ?* » Comme Polycarpe reste silencieux et résiste devant leur insistance, ils le font descendre sans ménagement. À son arrivée au stade, Polycarpe doit tout d'abord confirmer son identité devant le proconsul, qui procède selon le même mode opératoire : « *Aie pitié de ton âge (et autres paroles semblables qu'ils ont l'habitude de prononcer). Jure par la Fortune de César, change d'avis, dis : À bas les athées !* » La réponse de Polycarpe semble pour le moins provoquante, étant donné qu'il dit aux païens « *À bas les athées !* ». Avant d'ajouter : « *Depuis quatre-vingt-six ans je suis son serviteur et il ne m'a fait aucun tort. Comment puis-je blasphémer mon Roi, lui qui m'a sauvé ?* » Malgré l'insistance du proconsul, il confesse sa foi et invite celui-ci à connaître la doctrine du christianisme. Mais le proconsul se défend derrière les païens. Cependant Polycarpe soulève un point important lorsqu'il répond :

« *C'est à toi que j'ai jugé bon de m'adresser ; en effet, on nous a appris à accorder aux autorités et aux pouvoirs établis par Dieu le respect qui convient, s'il ne nous nuit pas. Mais ces gens-là, je ne les juge pas dignes de me défendre devant eux.* »

Cette affirmation montre à quel point l'opinion pèse sur les décisions des autorités, qui s'appuient en conséquent sur le motif du trouble à l'ordre public. Le récit se poursuit par de vaines menaces et invectives du proconsul pour faire céder Polycarpe, mais il confesse par trois fois devant le héraut qu'il est chrétien. Les païens demandent à l'asiarque Philippe de lâcher un lion sur le vieillard, mais les chasses étant finies, ils réclament finalement le bucher. La condamnation de Polycarpe aux bêtes dans le stade montre qu'il n'avait pas la citoyenneté romaine. Mais ses propos tenus devant le proconsul, pour le moins analogues à ceux de Pothin devant le gouverneur de Lyon quelques années plus tard, démontrent que le rédacteur de la Lettre rapportée par Eusèbe, avait connaissance du récit et s'en est inspiré.

D'autres événements présentant les mêmes caractéristiques de l'opposition entre doctrine païenne et chrétienne, ont lieu simultanément pendant la seconde moitié du II^e siècle. Lors des persécutions de Pergame en Asie Mineure (entre 160 et 180 ap. J.C.), les *Actes de Carpos, Papylos et Agathonice* fournissent plus de détails sur les modalités de l'interrogatoire. Le récit montre que le

¹⁸⁴ Corpus, Fiche n° 5, p. 17.

proconsul tente à quatre reprises de convaincre Carpos de sacrifier aux dieux, après lui avoir rappelé ses obligations civiles :

« Tu connais certainement les décrets des Augustes déclarant qu'il vous faut adorer les dieux qui gouvernent l'univers. Aussi, je vous conseille de vous avancer et de sacrifier. »¹⁸⁵

Mais Carpos se présente comme chrétien - qu'il considère comme son premier nom - avant de donner son identité au proconsul. Ensuite, il justifie son refus du sacrifice en lui présentant sa doctrine, et explique pourquoi la vénération des dieux est contraire à la religion chrétienne :

« Je suis chrétien et j'adore le Christ, le fils de Dieu, celui qui est venu dans les derniers temps pour notre salut et nous a délivrés de l'erreur du diable, mais à de pareilles idoles je ne sacrifie pas. Fais ce que tu veux, car pour moi il est impossible de sacrifier à de trompeuses apparences de démons, car ceux qui sacrifient à celles-ci leur sont semblables. »¹⁸⁶

S'ensuit un long échange entre les deux hommes qui tentent de se convaincre mutuellement, avant que le proconsul prononce la condamnation. Carpos étant suspendu et écorché publiquement, nous pouvons en déduire qu'il n'a pas la citoyenneté romaine. Son compagnon Papylos subit la même condamnation, puis ils sont tous les deux brûlés vifs. C'est ensuite Agathonice qui depuis l'arène, confesse sa foi publiquement. Deux versions différentes de la suite du récit ne concordent pas sur les modalités de sa condamnation, on ne peut donc pas affirmer avec certitude qu'elle ait été interrogée. Cependant, la seconde version montre que le proconsul tente de la faire sacrifier aux dieux à trois reprises. Mais son refus lui vaut finalement de subir le même sort que ses compagnons.

L'analyse des Actes cités montre un déroulement analogue des interrogatoires, et place l'incompréhension entre païens et chrétien au centre de leurs débats. Les condamnations se répètent à chaque fois d'après le même motif : le refus des chrétiens de sacrifier et de se soumettre au culte impérial. À l'exemple du préfet Rusticus devant Justin et ses compagnons à Rome en l'an 165 :

« Ceux qui n'ont pas voulu sacrifier aux dieux au moyen de l'encens, qu'ils soient fouettés et exécutés conformément aux lois. »¹⁸⁷

¹⁸⁵ Corpus, Fiche n° 6, 4, p. 27.

¹⁸⁶ Corpus, Fiche n° 6, 5, p. 27.

¹⁸⁷ Corpus, Fiche n° 9, V-6, p. 39.

Citons également l'exemple du martyr d'Apollonius sous le règne de Commode. Un délai de réflexion de quelques jours est accordé à Apollonius par le proconsul Perennis, qui tente vainement de le convaincre de vénérer l'Empereur, et lui rappelle la loi :

« Apollonius, le décret du Sénat est qu'il n'y ait pas de chrétiens. »¹⁸⁸

La condamnation fut prononcée à l'issue d'un long débat idéologique entre les deux parties :

« Le proconsul Perennis dit : « Je voudrais te libérer, Apollonius, mais j'en suis empêché par le décret de l'empereur Commode ; je t'accorderai du moins une mort clémente. » Il ordonna alors par un signe de briser les jambes du martyr. »¹⁸⁹

Toujours à la fin du II^e siècle, en Afrique, les *Actes des martyrs scillitains* présentent un autre groupe de chrétiens bénéficiant d'un délai de réflexion qu'ils refusent avant d'être condamnés par le proconsul Saturninus :

« Vous avez un délai de trente jours ; réfléchissez. »¹⁹⁰

Enfin, les chrétiens de Carthage morts le 7 Mars 203, ont aussi bénéficié d'un délai de plusieurs semaines avant leur exécution : Félicité, esclave et enceinte au moment des arrestations, a accouché en prison avant sa condamnation avec les autres martyrs *« Car la loi n'autorise pas l'exécution des femmes enceintes. »¹⁹¹* Son amie Vibia Perpetua noble et éduquée était aussi une jeune épouse et mère de 22 ans.

En revanche, comme l'indique le document rapporté par Eusèbe, les prisonniers chrétiens de Lyon ne bénéficient pas d'un délai de rétractation pour abjurer leur foi et sacrifier aux dieux. Car les autorités s'appuient sur l'incarcération et la torture en vue d'obtenir de nouvelles dénonciations. Les interpellés sont considérés comme suspects lors de leur comparution au tribunal, et c'est seulement après avoir confessé leur foi devant les autorités qu'ils sont condamnés. Cependant, le récit montre qu'une dizaine de personnes n'a pas subi de poursuites après avoir renié sa foi :

« [11] À partir de ce moment apparurent les différences parmi les autres : les uns étaient manifestement prêts à rendre témoignage, ceux qui accomplirent en tout empressement la confession du martyr. Mais il en parut d'autres qui n'étaient pas prêts ni exercés, qui étaient encore faibles et incapables de supporter la tension d'une grande lutte. De ces derniers, dix environ avortèrent. Ils

¹⁸⁸ Corpus, Fiche n° 11, 23, p. 45.

¹⁸⁹ Corpus, Fiche n° 11, 45, p. 47.

¹⁹⁰ Corpus, Fiche n° 13, 13, p. 66.

¹⁹¹ Corpus, Fiche n° 14, XV, 2, p. 70.

*nous causèrent une grande douleur et une tristesse immense. Ils brisèrent le courage des autres qui n'avaient pas encore été arrêtés et qui, malgré de terribles craintes, assistaient cependant les martyrs et ne les abandonnaient pas. »*¹⁹²

Comme nous l'avons vu précédemment d'après la *Lettre des martyrs chrétiens de Lyon*, le passage au tribunal fut le plus souvent précédé d'un interrogatoire au Forum. De même, le *récit de la passion de Perpétue et Félicité*¹⁹³, démontre que tous les chrétiens arrêtés ont au moins bénéficié de cette première audience publique. C'est ce que rapporte Perpétua dans son récit :

*« VI. 1. Un autre jour, pendant que nous prenions notre repas, on nous emmena subitement pour être interrogés et nous arrivâmes au forum. Le bruit se répandit aussitôt dans les environs du forum et une foule immense se rassembla. 2. Nous montâmes sur l'estrade. Interrogés, les autres firent leur confession de foi. »*¹⁹⁴

L'audience publique se déroule donc au Forum où Perpétue confesse sa foi publiquement devant le procureur Hilarianus. Son père qui est présent, tente à nouveau de la convaincre. Malgré les invectives des autorités, elle refuse de se prosterner devant la figure de l'Empereur et de sacrifier, ce qui lui vaut d'être condamnée aux bêtes, comme tous ceux qui ont confessé avec elle.

La lettre rapportée par Eusèbe ne précise pas qui figurait dans le premier groupe arrêté et conduit au Forum. On ne sait pas non plus si Biblis était présente à ce moment. Mais nous savons qu'elle renia sa foi lors d'une première audition. Ensuite, une vague d'arrestations succéda aux dénonciations obtenues sous la torture. D'après la liste¹⁹⁵ jointe à la lettre, Biblis qui a également été torturée, meurt en prison après avoir finalement défendu les chrétiens. Par contre, Sanctus, Maturus, Attale, et Blandine, tous condamnés aux bêtes confessent leur foi publiquement. Puis lors du deuxième passage à l'Amphithéâtre, Sanctus, Maturus, Attale et Blandine sont rejoints par Alexandre et Ponticus. Tous se présentent de nouveaux comme chrétiens. Avec le jeune Ponticus, Blandine assiste au martyre de ses compagnons. Et malgré les tentatives des autorités qui veulent les soumettre aux idoles, ils confessent encore leur foi avant de succomber au martyre.

Pour savoir si les modalités des interrogatoires et les condamnations prononcées ont été respectés selon la législation impériale, comparons le *Rescrit de Trajan*¹⁹⁶ à Pline le Jeune datant de

¹⁹² Corpus, Fiche n° 12, 11, p. 50.

¹⁹³ Corpus, Fiche n° 14, p. 69.

¹⁹⁴ Corpus, Fiche n° 14, VI. 1. p. 69.

¹⁹⁵ François Richard explique qu'elle a été sauvegardée dans la traduction latine de Rufin d'Aquilée, grand traducteur d'Eusèbe au début du V^e siècle, fut diffusée au moyen âge dans les martyrologes.

¹⁹⁶ Corpus, fiche n° 29, p. 119.

112 après J.C. avec la réponse de Marc Aurèle au gouverneur de Lyon, avant la deuxième série d'interrogatoires :

« César répondit qu'il fallait mettre les uns à la torture, mais libérer ceux qui renieraient. »¹⁹⁷

D'après notre analyse, il apparaît que les autorités locales s'appuient sur cinq motifs pour procéder aux arrestations et condamnations d'un groupe de la communauté chrétienne lyonnaise :

- Troubles à l'ordre public : qui se justifie par l'agitation des païens lorsque le premier groupe de chrétien est arrêté.
- Athéisme et impiété : les martyrs répondent tous au nom de chrétien et sont accusés d'athéisme et d'impie à cause de leur refus de sacrifier aux dieux et à l'Empereur.
- Le refus du culte impérial, ce qui entraîne un :
- crime de lèse-majesté.

Ces condamnations montrent qu'ils refusent les règles du pouvoir impérial, qui sont contraires à leur doctrine religieuse. Mais au final, les condamnations reçues renforcent l'unité des chrétiens et leur élan missionnaire, et les persécutions vont constituer grâce aux apologies, les éléments fondateurs de l'Église dans tout l'Empire.

III.C.2- Trois types de condamnations :

Nous pouvons nous appuyer sur l'analyse de Garth Thomas¹⁹⁸ pour constater que les chrétiens de Lyon font l'objet de différents types de condamnations en fonction de leur statut. Sur les 10 noms cités en exemple dans *l'Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, 8 sont présentés dans ce tableau (il omet Pothin et Biblis) :

¹⁹⁷ Corpus, fiche n°12, 47, p. 55.

¹⁹⁸ Garth, T., « La Condition Sociale de l'Église de Lyon en 177 », *Les martyrs chrétiens de Lyon 177*, éditions du CNRS, 1977, - p. 98-106.

| NOM | MÉTIER | ORIGINE ETHNIQUE | ÉTAT CIVIL |
|------------------|----------------------|------------------------------|--------------------------|
| ALCIBIADE | confesseur | Asie Mineure | Non citoyen romain |
| ALEXANDRE | médecin | Asie Mineure | Non citoyen romain |
| ATTALE | notable | Asie Mineure | Citoyen romain |
| BLANDINE | esclave | Non renseigné | Non citoyenne romaine |
| MATURUS | esclave ou affranchi | Nom latin – non renseigné | Non citoyen romain |
| PONTICUS | esclave | Nom latin – non renseigné | Non citoyen romain |
| SANCTUS | Diacre de Vienne | Nom latin – non renseigné | Non renseigné |
| VETTIUS | affranchi | Rome | Citoyen romain |

Tout d'abord, notons que c'est la citoyenneté romaine d'Attale, révélée au gouverneur de Lyon lors de sa présentation à l'Amphithéâtre, qui amène ce dernier à consulter l'Empereur, sur la conduite à tenir envers les chrétiens :

« Mais le gouverneur, ayant appris qu'il était Romain, ordonna qu'on le ramenât avec les autres qui étaient encore en prison ; et il écrivit à leur sujet à César, puis il attendit sa réponse.¹⁹⁹ »

La réponse de Marc Aurèle au gouverneur de Lyon est en tout point semblable aux commandements de Trajan dans son rescrit à Pline le Jeune en 112 après J.C. :

« À ceux qui lui semblèrent posséder le droit de cité romaine, il fit couper la tête ; les autres, il les envoya aux bêtes. »²⁰⁰

Mais la lettre montre aussi qu'à la demande de la foule, le gouverneur fit reconduire Attale à l'Amphithéâtre des Trois Gaules, où il fut de nouveau torturé avant de succomber.

Abordons maintenant la condamnation du jeune Ponticus, âgé d'une quinzaine d'années. Il suit Blandine à l'Amphithéâtre durant la fête fédérale du sanctuaire des Trois Gaules, lors de la deuxième phase des persécutions. Son exemple démontre la fermeté des mesures prises par le gouverneur, qui

¹⁹⁹ Corpus, Fiche n°12, 44, p. 55.

²⁰⁰ Corpus, Fiche n°12, 47, p. 55.

ne fait preuve d'aucune clémence à l'égard de l'adolescent. D'après Yann Rivière, cependant, le gouverneur a agi en toute légalité, car « *le prévenu avait dépassé l'âge défini par en droit de la pubertas.* »²⁰¹ Ainsi, un passage de la lettre mentionne qu'il a enduré tous les supplices avant de rendre l'âme²⁰². C'est-à-dire, des actes de tortures semblables à ceux que les bourreaux infligeaient aux adultes.

Pour conclure et résumer notre analyse, nous reprenons ci-dessous, sous la forme d'un tableau et d'un graphique de la liste des martyrs en trois groupes distincts : les décapités, les morts dans l'arène et les morts en prison²⁰³ :

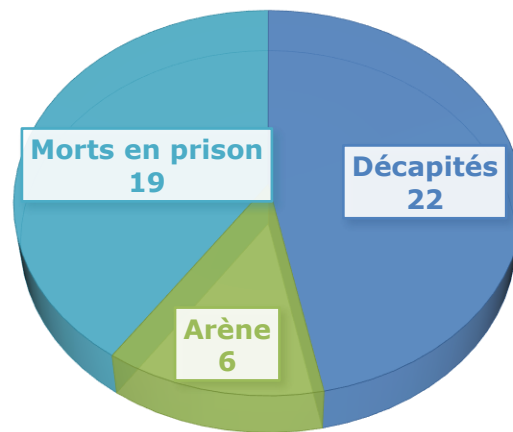
| | |
|----------------------------------|--|
| Décapités 23 ramenés à 22 | VETTIUS dit Zacharie, Macarius, ALCIBIADE, Silvius, Primus, Ulpus, Vitalis, Comminius, October, Philomenus, Geminus, 11 hommes Julia, Albina, Grata, Aemilia, Potomia, Pompeia, Rodane, BIBLIS, Quarta, Materna, Helpis dite Ammas, 11 femmes |
| Arène 6 | SANCTUS, MATURUS, ATTALE, ALEXANDRE, PONTICUS, BLANDINE, 5 hommes, une femme |
| Morts en prison 19 | Aristeus, POTHINUS, Cornelius, Zosimus, Titus, Zoticus, Julius, Appolonius, Geminianus, 9 hommes Julia, Ausone, Aemilia, Jamnica, Pompeia, Domna, Mamilia, Justa, Trophime, Antonia, 10 femmes |

²⁰¹ Y. Rivière, *Le cachot et les fers*, Belin, 2004, p. 105.

²⁰² Corpus, Fiche n°12, 54, p. 56.

²⁰³ Cf. Richard, A. Pelletier, *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2011, p. 63.

MARTYRS DE LYON EN 177



Répartition des martyrs par type de condamnations

Nous observons que 25 non citoyens romains, affranchis, esclaves sont morts en prison ou à l'arène, et 22 citoyens romains ont été décapités. L'uniformisation de la société romaine autour de la nouvelle religion apparaît à travers les onze chrétiens cités dans la lettre. Cet élargissement est significatif de la christianisation de la capitale des Trois Gaules à l'ensemble de ses habitants. Mais le nombre de martyrs condamnés en 177 démontre une volonté évidente des autorités à diffuser l'information de ces événements dans les 60 provinces, à l'issue de la fête fédérale du sanctuaire des Trois Gaules.

Pour terminer, on rappellera que la lettre cite également l'interdiction de sépulture comme le prolongement des condamnations :

« En effet, ils jetèrent aux chiens ceux qui avaient été asphyxiés dans la prison et ils gardèrent soigneusement leurs cadavres, nuit et jour, pour qu'aucun ne fût enseveli par nous.²⁰⁴ »

Comme l'idéologie chrétienne défend la résurrection de la chair après la mort, les autorités romaines ont poussé la condamnation jusqu'au refus de la sépulture, toujours selon le motif du refus de culte aux dieux et à l'Empereur. Ce que confirme la suite du récit :

« Les corps des martyrs furent donc exposés de toute manière et laissés en plein air durant six jours ; ensuite, ils furent brûlés et réduits en cendres par les pervers qui les jetèrent dans le fleuve du Rhône – ce fleuve coule tout près de là – afin qu'il n'y eut plus aucun reste d'eux sur la terre.²⁰⁵ »

²⁰⁴ Corpus, Fiche n°12, 59, p. 56 – 57.

²⁰⁵ *Ibid.*

En effet, le refus du culte est un motif de condamnation à mort, suivi de la privation de sépulture, comme l'indique la fin de la Lettre rapportée par Eusèbe :

« [62] Plus loin, après d'autres choses, ils disent : « Les corps des martyrs furent donc exposés de toute manière et laissés en plein air durant six jours ; ensuite, ils furent brûlés et réduits en cendres par les pervers qui les jetèrent dans le fleuve du Rhône, - ce fleuve coule tout près de là - afin qu'il n'eût plus aucun reste d'eux sur la terre. [63] Ils faisaient cela comme s'ils pouvaient vaincre Dieu et priver les morts d'une nouvelle naissance, afin que, comme ils le disaient, les martyrs « n'eussent plus d'espoir de résurrection ; car c'est en croyant à la résurrection qu'ils introduisaient chez nous un culte étranger et nouveau et qu'ils méprisent les supplices, prêts à aller avec joie jusqu'à la mort. Maintenant, voyons s'ils ressusciteront et si leur Dieu pourra les secourir et les arracher de nos mains. »²⁰⁶ »

III.C.3- Le rôle des martyrs chrétiens de Lyon dans l'expansion du christianisme :

Le martyre des 47 chrétiens de Lyon pendant la fête fédérale du sanctuaire des Trois Gaules en 177 est un événement majeur dans l'histoire des persécutions, car les autorités ont profité de l'occasion pour montrer aux soixante cités présentes qu'il n'y a aucun avantage à être chrétien. Ajoutons que l'étude du statut des martyrs effectuée par Garth Thomas révèle que des notables faisaient également partie de la communauté chrétienne lyonnaise, comme Attale et Alexandre. Ce qui signifie que la christianisation touchait déjà l'ensemble de la société romaine, dans la seule capitale des Gaules.

Suite à cet épisode, le témoignage d'Apollonius cité par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique*, laisse entendre une accalmie des tensions à l'encontre des chrétiens. Voire même, un accroissement du nombre de fidèles dans les communautés chrétiennes des cités de l'Empire romain, y compris dans la haute société :

« [1] Dans ce même temps du règne de Commode, nos affaires se transformèrent dans le sens de la douceur ; la paix, avec la grâce de Dieu, s'étendit aux Églises dans toute la terre habitée. Alors aussi, la parole du salut amenait les âmes d'hommes de toute race au culte pieux du Dieu de l'univers ; au point que déjà, parmi les Romains les plus distingués par leur richesse et par leur naissance, un grand nombre allaient en même temps à leur salut avec toute leur maison et toute leur famille. »²⁰⁷

²⁰⁶ Corpus, Fiche n°12, 62-63, p. 57.

²⁰⁷ Corpus, Fiche n°10, 1, p. 41.

Mais très vite, la suite du récit montre qu'après la mort de l'empereur Marc Aurèle en 180, les persécutions se poursuivent sous le règne de son fils Commode :

« Dans la ville des Romains par exemple, il fait conduire devant le tribunal Apollonius, homme renommé parmi les fidèles d'alors par son éducation et sa philosophie, et il suscite, pour accuser pareil homme, quelqu'un de ses auxiliaires accoutumé à ses besognes. »²⁰⁸

La description d'Apollonius montre qu'il fait partie de l'élite, c'est un intellectuel, voire peut-être un notable. Ce qui signifie qu'une partie de la haute société romaine est convertie au christianisme, et que l'autorité de l'Empereur se fragilise.

À Lyon, la pérennité de l'Église s'explique par la succession d'Irénée en tant que chef de la communauté chrétienne. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de la première partie, Irénée tient un rôle diplomatique auprès de l'évêque de Rome dans un différend religieux avec l'Asie. Mais il tient aussi un rôle de défenseur de la doctrine chrétienne contre les hérésies à travers ses écrits, ce qui en fait un des pères de l'Église. Il ne faut pas oublier non plus que *la lettre des martyrs chrétiens de Lyon* s'adresse aux frères d'Asie et de Phrygie, où Irénée a connu Polycarpe à Smyrne, durant sa jeunesse. Et que depuis la seconde moitié du I^{er} siècle, s'opère un lien constant entre les chrétiens grâce aux correspondances des différentes églises de l'Empire romain. En conséquent, nous pouvons imaginer qu'après les persécutions de 177, Irénée ait demandé de l'aide auprès de la grande Église d'Asie, pour bâtir et renforcer l'Église en Gaule. L'unité de la communauté chrétienne lyonnaise a été démontrée à travers le groupe des 47 martyrs, qui ont tous confessé leur foi lors de la fête annuelle du sanctuaire fédéral. De ce point de vue, Irénée avait tout intérêt à poursuivre la mission fondatrice de Pothin. Il est donc possible dans ce cas qu'il représentait une menace supplémentaire pour les autorités locales. D'ailleurs, nous n'avons pas d'informations sur la date et les raisons de sa mort.

Conclusion :

Comme nous l'avons vu, l'opposition idéologique des doctrines païennes et chrétiennes se situe à deux niveaux. Du côté païen, dans le refus de cette nouvelle religion qui ne se soumet pas aux pratiques civiques et religieuses du pouvoir impérial. Et du côté des chrétiens, dans le refus du culte aux dieux et à l'empereur, notamment par le sacrifice, au motif qu'ils ne croient pas aux idoles mais en un Dieu unique. Cependant, malgré l'interdiction de la religion chrétienne dans tout l'Empire, les croyants se rassemblent dans les maisons particulières de la cité. Ainsi, c'est progressivement que le

²⁰⁸ Corpus, Fiche n°10, 2, p.41.

christianisme s'étend à l'ensemble des couches de la société romaine : les notables et leurs esclaves, les soldats et citoyens romains.

Cette nouvelle religion apparaît aux yeux des païens et des autorités comme une offense aux dieux de la cité, en même temps qu'elle enfreint le rapport de loyauté envers l'Empereur et aux divinités romaines. Sachant les difficultés qui marquent le règne de Marc Aurèle à travers les guerres, calamités et menaces politiques au sein même du pouvoir, il doit prendre des mesures pour mettre un terme à l'affaiblissement de ses sujets aux devoirs civiques. C'est pourquoi il ne voit pas d'autre choix que de durcir la législation contre les chrétiens.

De ce point de vue, le contexte de la fête fédérale du sanctuaire des Trois Gaules constitue un terrain favorable pour montrer l'exemple aux représentants des soixante cités, et faire cesser l'expansion du christianisme à l'ensemble de la Gaule. C'est aussi le moment propice à l'explosion des tensions contre les chrétiens de Lyon, étant donné la colère des païens dans la *lettre des martyrs chrétiens de Lyon* rapportée par Eusèbe. À tel point que ces persécutions ne se distinguent pas seulement par la mise à l'écart des chrétiens des lieux publics, mais aussi par la délation des païens contre les ennemis de leurs dieux. En outre, le durcissement des mesures prises par les autorités à l'encontre des chrétiens se mesure à plusieurs autres niveaux :

- les tortures qu'on leur inflige en prison en vue d'obtenir des dénonciations supplémentaires. Ces méthodes interrogent sur la fonction de l'emprisonnement, et démontrent que le cadre légal des arrestations initialement prescrit par Trajan dans son rescrit, a été élargi dans le but d'empêcher l'affaiblissement du pouvoir impérial.
- L'influence populaire dans la condamnation aux bêtes d'un groupe de chrétiens. Un passage de la lettre montre que les autorités veulent satisfaire les païens qui demandent à venger leurs dieux. Mais derrière la réponse favorable du gouverneur, le véritable enjeu est de fédérer tous les païens de la cité et de la Gaule autour de l'Empereur.
- Les modalités des interrogatoires, qui se fondent sur les principes du rescrit de Trajan. Les chrétiens sont condamnés s'ils confessent leur foi publiquement et refusent de sacrifier aux dieux et à l'Empereur.
- Les condamnations reçues sur ordre de l'Empereur Marc Aurèle au gouverneur de Lyon : les citoyens romains sont décapités, les non citoyens sont jetés aux bêtes. Hors la *lettre des martyrs chrétiens de Lyon* montre que des citoyens romains sont morts à l'arène pour satisfaire aux exigences de la foule.
- La condamnation se poursuit après la mort des martyrs par le refus de sépulture. Dans la lettre, la fin du récit mentionne que les autorités s'appuient sur la croyance des chrétiens en la résurrection, pour justifier ces mesures à leur encontre.

Cependant, la répétition de ces événements au cours du II^e siècle n'entrave pas l'expansion du christianisme dans tout l'Empire. Pour la simple raison que l'unité de l'Église se manifeste sous plusieurs aspects :

- des persécutions,
- des correspondances entre les communautés chrétiennes des grandes métropoles,
- de la diffusion de la nouvelle doctrine au sein même de la société romaine,
- mais aussi par les premiers écrits des chrétiens des apologistes, philosophes et évêques.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Lugdunum étant la capitale administrative de Rome en Gaule, la fondation de l'Église de Lyon par ses chefs Pothin et Irénée, et sa communauté chrétienne a présenté un réel défi. Nous avons vu que ce chemin fut jalonné de grandes difficultés. L'étude des *Actes des martyrs* a montré que beaucoup d'évêques et de chrétiens ont été sacrifiés au nom du culte fédéral à l'Empereur. Et cela pour plusieurs raisons :

- Les *Apologies* gênaient les autorités car elles défendaient les chrétiens qui défiaient les règles de la société romaine. En effet, ils ne se soumettaient pas au culte impérial, et refusaient de sacrifier et d'honorer les dieux des païens.
- Comme l'a indiqué Pline dans sa lettre à Trajan en 112, comparant le christianisme à une épidémie, le nombre de communautés chrétiennes ne faisait qu'augmenter en Asie Mineure. Et le phénomène s'est répandu dans tout l'Empire au cours du II^e siècle après J.C.
- Cette nouvelle doctrine a amené une différence culturelle opposée au modèle de vie des païens, qui se sont sentis offensés dans leurs croyances, leurs cultes et leurs dieux. La croyance en un seul Dieu et en la résurrection a suscité beaucoup d'incompréhension. C'est ce conflit idéologique qui a déclenché l'agitation populaire et les différents épisodes de persécutions.

Par conséquent, on peut comprendre la crainte de l'empereur Marc Aurèle d'intégrer le Dieu des chrétiens, étant donné l'influence de son éducation traditionnelle, et sa peur d'offenser les dieux. D'autant plus que son règne fut marqué par de nombreux conflits aux frontières de l'Empire, et par différentes menaces politiques, ajoutées à d'autres calamités.

Il y avait donc un réel enjeu pour les autorités romaines à éradiquer cette doctrine, responsable du recul de la fréquentation des temples et de l'économie liée au sacrifice. En somme, elle fragilisait le pouvoir impérial. Comme nous l'avons constaté, les persécutions se sont répétées partout où l'Église s'est implantée. Mais partout dans les grandes cités de l'Empire, la nouvelle doctrine s'est diffusée en passant par toutes les couches de la société. C'est ce que nous a indiqué l'étude onomastique de *la lettre des martyrs chrétiens de Lyon*. Cette source de référence rapportée par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique*, a démontré l'unité des chrétiens face à l'oppression des païens et des autorités romaines. Unité de la communauté lyonnaise et ses chefs, et de l'Église grâce à son lien avec l'Asie Mineure et Rome. Cette unité étendue à tout l'Empire représente un contre-pouvoir au culte fédéral à l'Empereur, et par conséquent, l'insoumission des chrétiens face aux autorités ne peut être considérée que comme une forme de désobéissance civile, mettant en danger les règles de la société romaine. Ce qui explique l'impossible conciliation des deux doctrines : il n'y a qu'un seul Empereur, comme il n'y a qu'une seule Église.

SOURCES

I.1. SOURCES LITTÉRAIRES :

Livres :

- Eusèbe DE CÉSARÉE, Histoire ecclésiastique I, livres I à IV, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952, 215 p.
- Eusèbe DE CÉSARÉE, Histoire ecclésiastique II, livres V à VII, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1955, 238 p.
- Pontius CARTHAGINIENSIS, Paulin de MILAN, POSSIDIUS, *La vie de Cecilia Cyprianus* par le diacre Pontius, Paris : Migne : diff. Brépols, DL 1994, 197 p.
- TERTULLIEN, Œuvres, Tome 2, Aux martyrs, III, <http://eucharistiemisericor.free.fr/tertullien.php>
- TERTULLIEN, Œuvres, Tome 3, Du Jeûne ou Contre les Psychiques, I, <http://eucharistiemisericor.free.fr/tertullien.php>
- ACTES DES APÔTRES, « Paul et les philosophes d'Athènes », *La Bible*, traduction œcuménique, édition intégrale T.O.B., éditions du Cerf, 2004, p. 2681, 16, 18 – 20.
- ACTES DES APÔTRES, « L'émeute d'Éphèse et le départ de Paul », *La Bible*, traduction œcuménique, édition intégrale T.O.B., éditions du Cerf, 2004, p. 2687, 19, 26 – 27.
- Eusèbe DE CÉSARÉE, Histoire ecclésiastique I, livres I à IV, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952, 215 p.
- Eusèbe DE CÉSARÉE, Histoire ecclésiastique II, livres V à VII, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1955, 238 p.
- MARC AURÈLE, *Pensées pour moi-même suivi du manuel d'Épictète*, Traduction, préface et notes par Mario Meunier. Paris : Garnier – Flammarion, 1992, 224 p.

Ouvrages collectifs :

- POUDERON, B. ; PIERRE, M.J. ; OUTTIER, B. ; GUIORDGADEE, M. ; *Aristide*, Apologie, Introduction, textes critiques, traductions et commentaires par Cerf, 2003, 444 p.

- OCTAVIUS, Traité de Minucius Félix, *Chefs-d'oeuvre des Pères de l'Eglise : ou Choix d'ouvrages complets des docteurs de l'Église grecque et latine* : traduction avec le texte latin en regard, Paris : Bibliothèque ecclésiastique, 1837-1838, vol.1.

I.2. SOURCES ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES :

Livres :

- ALLMER et DISSARD, Musée de Lyon. *Inscriptions antiques*, impr. Léon Delaroche - Lyon - 1888-1893.

- AUBIN, Gérard ; BARATTE, François ; LASCOUX, Jean-Paul ; LASCOUX, Jean-Paul ; METZGER, Catherine - *Le trésor de Vaise à Lyon (Rhône)*, Service régional de l'archéologie - Lyon, diff. ALPARA, Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes - Lyon – 1999.

- BOUCHER, Stéphanie ; TASSINARI, Suzanne, *Bronzes antiques du Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon*, Musée de la civilisation gallo-romaine - Lyon, diffusion de Boccard - Paris – 1976.

- DESBAT, A., SAVAY-GUERRAZ, H., BRAVARD, J.P. ; PARIENTE, A., *Lyon Antique, guides archéologiques de la France*, éditions du Patrimoine, CMN, Paris, 2012. 136 p.

- HIRSCHFELD, Otto ; ZANGEMEISTER, Karl, « Corpus Inscriptionum Latinarum [CIL] »: *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum latinae*. 13, apud G. Reimerum - Berolini – 1966.

- WUILLEUMIER, Pierre, *Inscriptions latines des trois Gaules (France)*, Centre national de la recherche scientifique (Impr. nationale) - Paris – 1963.

Articles :

- MITCHELL, S., “An epigraphic probe into the origins of Montanism”, *Roman Phrygia*, edited by Peter Thonemann, Cambridge, 2013, p. 168 à 197.

- THONEMANN, P., “Abercius of Hierapolis, Christianization and Social Memory in Late Antique Asia Minor”, in *Historical and Religious Memory in the Ancient World*, Beate Dignas and R. R. R. Smith (eds), Oxford University Press, 2012 - p.257 – 282.

- BOUCHER, S., « Vienne », *bronzes antiques n° 173*, Éd. des Musées nationaux - Paris – 1971 - p. 109.

- DESBAT, A., et POUX, M., « De la Lugdunum gauloise à la colonie de Plancus : l'apport des fouilles récentes », dans François Bérard et Matthieu Poux (dir.), *Lugdunum et ses campagnes*. Actualité de la recherche, Drémil-Lafage, Mergoïl, coll. « Archéologie et histoire romaine » (no 38), 2018, p. 13-41.
- DESBAT, A., « Nouvelles recherches à l'emplacement du prétendu sanctuaire lyonnais de Cybèle: premiers résultats », Paris - 1999, CNRS éditions, publié dans *Gallia*, T 55, 1998, p. 237-277.
- MITCHELL, S., “An epigraphic probe into the origins of Montanism”, *Roman Phrygia*, edited by Peter Thonemann, Cambridge, 2013, p. 168 à 197.
- THONEMANN, P., Abercius of Hierapolis – Christianization and Social Memory in Late Antique Asia Minor, “*Historical & Religious Memory in the Ancient World*”, Peter Thonemann, Cambridge University press, 2013, p.257 à 282.

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

I. LA MISSION DE POTHIN, LA SUCCESSION D'IRÉNÉE

ET LES ORIGINES DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE LYONNAISE :

Livres :

- BAER, Julius, Des heiligen Kirchenvaters Caecilius Cyprianus Traktate ; Des Diakons Pontius Leben des hl. Cyprianus / aus dem Lateinischen übersetzt von, Kempten ; München : J. Kösel, 1918, 354 p.

Le choix du néophyte comme évêque, Le saint père de l'église Caecilius Cyprianus tous les écrits / du latin plus. par Julius Baer. (Bibliothèque des Pères de l'Église, 1er rang, volume 34) Munich 1918.

<http://www.unifr.ch/bkv/buch.php?werknr=77%20target=>

- BASLEZ, M-F., *Comment notre monde est devenu chrétien*, Paris, Points, 2008, 213 p.

- GRÉGOIRE DE TOURS, traduction L. Pietri, *La Gloire des Martyrs*, Belles Lettres, 2020, 342 p.

- SCHMIDT, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus-Christ*, Paris, Salvator, 2019, 279 p.

Ouvrages collectifs :

- POUDERON, B. ; SALAMITO, J-M ; ZARINI, V. ; *Premiers écrits chrétiens*, « collection Bibliothèque de la Pleïade », n°617, Gallimard, 2016, 1648 p.

- RICHARD, F.; PELLETIER, A. ; EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Lyon, Ed. Lyonnaises d'Art et d'Histoire, impr. 2011, 125 p.

Articles :

- BOWERSOCK, G. W., « Les Églises de Lyon et de Vienne : relations avec l'Asie », dans *Les martyrs chrétiens de Lyon 177*, éditions du CNRS, 1977 – p. 249 à 255.

- DE VREGILLE, B., « La plus ancienne version de la passion des saints Ferréol et Ferjeux », *Autour de Lactance, hommages à Pierre Monat* / éditeurs Jean-Yves Guillaumin et Stéphane Ratti, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 186, 344 p.
- GARTH, T., « La Condition Sociale de l'Église de Lyon en 177 », *Les martyrs chrétiens de Lyon 177*, éditions du CNRS, 1977, - p. 93-106.
- RICHARD, F., Irénée de Lyon, Colloque "Irénée entre Bible et Hellénisme", Lyon, 2014, à paraître.
- ROUGÉ, J. ; TURCAN, R., *Les martyrs de Lyon (177)*, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1978, 328 p.
- VAN DER STRAETEN, J., « Saint Iréné fut-il martyr ? », *Les martyrs chrétiens de Lyon 177*, / Colloque international du Centre national de la recherche scientifique], Lyon, 20-23 septembre 1977, éditions du CNRS, 1977 – p.145.

DEUXIÈME PARTIE

I. APOLOGIES ET POUVOIR IMPÉRIAL :

Livres :

- BASLEZ, M.F., *Les persécutions dans l'Antiquité : victimes, héros, martyrs*, Fayard, 2007, 417 p.
- BASLEZ, M.F., *Comment notre monde est devenu chrétien*, Points, « collection Points Histoire », n° 441, mars 2011, 213 p.
- GUYON, G., *Le choix du royaume – La conscience politique chrétienne de la cité (I^{er} – IV^e siècle)*, Ad Solem, 2008, 440 p.
- SCHMIDT, J., *Martyrs de Lyon 177 après Jésus-Christ, Salvator*, 2019, 279 p.

Ouvrages collectifs :

- JUSTIN, MUNIER, C., *Justin Martyr, apologie pour les chrétiens*, introduction, traduction et commentaire, Paris, éditions du Cerf, 2006, 390 p.

- RICHARD, F.; PELLETIER, A. ; EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Lyon et les origines du christianisme en Occident*, Lyon, Ed. Lyonnaises d'Art et d'Histoire, impr. 2011, 125 p.

Articles :

- RICHARD, F., Irénée de Lyon, *Colloque "Irénée entre Bible et Hellénisme"*, Lyon, 2014, à paraître.

II. LUGDUNUM – CAPITALE DES GAULES :

Livres :

- AUDIN, A., *Lyon: miroir de Rome*, Paris, Fayard, 1979, 223 p.

- AUDIN, A., *Essai sur la topographie de Lugdunum*, Lyon, Audin, 1964, 178 p.

- AUDIN, A.; RENARD, M., *Gens de Lugdunum*, Latomus, 1986.

- PELLETIER, A., *Lugdunum: Lyon*, Presses universitaires de Lyon : Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 1999, 151 p.

- PELLETIER, A., *Guide du Lyon gallo-romain*, Lyon, Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2018, 119 p.

- PELLETIER, A., *Quand Lyon s'appelait Lugdunum*, Lyon, Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2016, 159 p.

Articles :

- AUDIN, A., « Sur la géographie du Lyon romain : la population, les voies et les quartiers d'après les documents épigraphiques », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 27, n°2. 1952, pp. 133-139.

- LENOBLE, M. et coll., 2019, « Atlas topographique de Lugdunum. 1 » - Lyon-Fourvière, Dijon, *Revue archéologique de l'Est – Supplément n° 47*, 580 p., plus de 900 ill. – Source : Plan de Lyon au II^e siècle après J.-C. : emprise de l'espace urbanisé et principaux monuments publics ; A, B, C, D, E : principales trames urbaines, voies (cartographie et DAO : Michel Lenoble, février 2014).

<http://journals.openedition.org/nda/docannexe/image/2480/img-1.jpg>

III. LES PERSÉCUTIONS DE 177 À LYON :

Livres :

- TURCAN, R., *Le Temps de Marc Aurèle*, éditions Faton, 2012, 239 p.

Articles :

- RIVIÈRE, Y., « Le cachot et les fers », *Détention et coercition à Rome*, Paris, Belin, 2004.

- RIVIÈRE, Y., « Détention préventive, mise à l'épreuve et démonstration de la preuve (I^{er}-III^{es} siècles ap. J.C.) », *CARCER Prison et privation de liberté dans l'antiquité classique. Actes du colloque de Strasbourg (5-7 décembre 1997)*, éd. Par C. BERTRAND-DAGENBACH, A. CHAUVOT, M. MATTER, J-M. SALAMITO, Paris, De Broccard, 292 pages, 2004, p.57-73.

- RIVIÈRE, Y., « L'État romain, les chrétiens, la prison (lecture élargie d'un fragment de loi daté du 30 Juin 320) », *CARCER II Prison et privation de liberté dans l'antiquité classique. Actes du colloque de Strasbourg (5-7 décembre 1997)*, éd. Par Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Alain CHAUVOT, Jean-Marie SALAMITO et Denyse VAILLANCOURT, Paris, De Broccard, 2004, 292 p.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Ce mémoire de recherche a pour objectif de comprendre comment s'est développée la christianisation de l'Occident romain, à travers la communauté chrétienne de Lyon. Et plus particulièrement dans le contexte des persécutions de 177, où s'est déroulée la fête du sanctuaire fédéral des Trois Gaules réunissant 60 provinces, sous le règne de l'empereur Marc Aurèle.

Le corpus s'articule autour des trois thématiques de ma recherche :

- L'Église primitive
- Les sources épigraphiques d'Asie Mineure
- La législation romaine.

Puis en annexe, la frise chronologique des livres IV et V de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée, qui nous renseigne sur les empereurs et les édits, l'Église primitive et les persécutions.

Le mémoire de recherche se divise en deux parties, et soulève deux problématiques :

- La première partie est consacrée à l'Église primitive de Lyon et ses origines, et comporte deux chapitres. Le premier a pour objectif de connaître le rôle des deux premiers chefs de l'Église lyonnaise, où Irénée fut très actif, ce qui pouvait gêner les autorités. Et le deuxième permet de connaître l'influence de la culture grecque, sur la diffusion du christianisme dans la capitale des Gaules. Et de présenter les courants chrétiens tels que le Montanisme.
- La deuxième partie consacrée au christianisme et la législation romaine se divise en trois chapitres. Elle a pour objectif de saisir l'enjeu des autorités romaines à éradiquer la nouvelle religion, car les soldats et riches citoyens romains fuient le culte impérial, ce qui fragilise l'Empereur. Et d'expliquer que l'Église excède les représentants du culte fédéral, car elle nuit à l'économie du culte impérial par son refus des sacrifices.

Enfin, nous verrons en quoi le martyre des 47 chrétiens de Lyon en 177, et le rôle des deux premiers fondateurs de l'Église lyonnaise ont favorisé le développement du christianisme en Gaule.

MOTS CLÉS :

- Persécutions lyonnaises de 177
- Histoire Ecclésiastique
- Montanisme
- Christianisme primitif
- Législation romaine

ABSTRACT

The aim of this research paper is to understand how the Christianisation of the Roman West developed through the Christian community of Lyon. More particularly in the context of the persecutions of 177, when the feast of the federal sanctuary of the Three Gauls, bringing together 60 provinces, took place during the reign of Emperor Marcus Aurelius.

The corpus revolves around the three themes of my research:

- The Early Church
- Epigraphic Sources in Asia Minor
- Roman legislation

Then in appendix, the chronological frieze of books IV and V of the Ecclesiastical History of Eusebius of Caesarea, which informs us about the emperors and edicts, the primitive Church and the persecutions.

The research paper is divided into two parts, and raises two issues:

- The first part is devoted to the Early Church of Lyon and its origins, and consists of two chapters. The first one aims at knowing the role of the first two leaders of the Church of Lyon, where Irenaeus was very active, which could embarrass the authorities. And the second one allows to know the influence of the Greek culture, on the diffusion of Christianity in the capital of the Gauls. And to present the Christian currents such as Montanism.
- The second part devoted to Christianity and Roman legislation is divided into three chapters. Its aim is to grasp the stake of the Roman authorities in eradicating the new religion, as Roman soldiers and wealthy citizens flee the imperial cult, thus weakening the Emperor. And to explain that the Church exceeds the representatives of the federal cult, because it harms the economy of the imperial cult by its refusal of sacrifices.

Finally, we will see how the martyrdom of the 47 Christians of Lyon in 177, and the role of the first two founders of the Church of Lyon have favoured the development of Christianity in Gaul.

SEARCH TERMS:

- Persecution in Lyon in AD 177
- Ecclesiastical History
- Montanism
- Early Christianity
- Roman legislation